Citoyenneté et Immigration Canada | Citizenship and Immigration Canada

Canada

LES ARTISANS de notre PATRIMOINE

La citoyenneté et l'immigration au Canada de 1900 à 1977

Table des matières

Remerciements

Préface

Chapitre 1
Introduction

Chapitre 2
L'arrivée des Européens

- Première grande vague d'immigration européenne au Canada
- Clifford Sifton et ses politiques
- Faire connaître l'Ouest
- Courtiser les Américains
- Pas de tapis rouge pour les Noirs américains
- Des immigrants en manteaux de peau de mouton : les Ukrainiens
- L'immigration allemande
- Rapatriement des Canadiens français
- L'immigration italienne
- L'immigration russe
- L'immigration britannique
- Les enfants des institutions
- La colonie de Barr
- L'immigration en Colombie-Britannique
- Les Britanniques
- Les Japonais

- Les sikhs
- Les Norvégiens
- Colonies non agricoles
- Opposition à l'immigration

Chapitre 3
Un nouveau chemin à tracer

- Frank Oliver
- Changement de cap
- La Loi sur l'immigration de 1906
- La Loi sur l'immigration de 1910
- Annulation du contrat avec la North Atlantic Trading Company
- Promouvoir l'immigration britannique
- Le soulèvement de Vancouver en 1907
- L'incident du Komagata Maru
- Création d'un service d'inspection frontalière
- La théorie et la pratique
- Créer une nouvelle société

Chapitre 4
La chute de l'immigration

- La Première Guerre mondiale
- La Première Guerre mondiale et les Canadiens nés à l'étranger
- Le retour de la paix
- La grève générale de Winnipeg
- Réduire la diversité ethnique à sa plus simple expression
- Courtiser les immigrants britanniques
- L'immigration juive
- L'entente avec les sociétés ferroviaires
- La grande crise de 1929 étouffe l'immigration
- Expulser ceux qui n'étaient pas les bienvenus
- Fermer la porte aux réfugiés
- Les défenseurs des opprimés
- Les « immigrants accidentels »
- Les enfants invités de Grande-Bretagne
- Le sort des Canadiens japonais

Chapitre 5
À l'aube de l'adoption de la Loi sur la citoyenneté canadienne

- La montée du nationalisme canadien

- La Loi sur la citoyenneté canadienne de 1947
- Augmentation de l'immigration après la guerre
- Les anciens combattants polonais admis au Canada
- Mackenzie King fait une déclaration sur l'immigration
- Le Canada ouvre ses frontières aux personnes déplacées
- Immigration des ressortissants des pays baltes au Canada
- Le Canada accueille les agriculteurs hollandais
- Main-d'oeuvre contractuelle
- Une nouvelle libéralisation de la politique d'immigration
- La Loi sur l'immigration de 1952
- Réfugiés de la Palestine
- Les réfugiés hongrois
- La baisse de l'immigration
- La nouvelle vague d'immigrants

Chapitre 6
De nouvelles balises

- Ellen Fairclough
- 1959-1960 : l'Année mondiale des réfugiés
- Le Canada abolit sa politique d'immigration raciste
- Le livre blanc de 1966
- Le système de points
- Robert Andras
- Le livre vert de 1974
- La Loi sur l'immigration de 1976
- La Loi sur la citoyenneté de 1977
- De nouveaux visages dans les rangs de l'immigration
- Les réfugiés
- Les réfugiés du Tibet
- Les Asiatiques de l'Ouganda
- Américains en âge de conscription au Canada
- Réfugiés du Chili
- Les réfugiés de la mer
- L'intérêt des provinces pour l'immigration
- Multiculturalisme
- Que nous réserve l'avenir ?

Sources

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2000

N° de cat. : Ci51-93/2000F
ISBN 0-662-84723-7

Octobre 2000

Date de publication : 2000 10

Remerciements

Remerciements de l'auteure

L'auteure désire souligner la contribution exceptionnelle de Judith Turnbull, qui a procédé à une révision préliminaire de l'ouvrage, et de Bruce Nesbitt de la firme Jordan, Nesbitt et Associés limitée, qui a terminé la révision et a dirigé les différentes étapes jusqu'à la toute fin. Ces remerciements s'adressent également à Brian Coleman pour avoir vérifié minutieusement les faits et avoir fourni des renseignements clés.

-- Valerie Knowles

Remerciements de l'éditeur

Dans le cadre des activités visant à souligner le 50e anniversaire de l'entrée en vigueur de la *Loi sur la citoyenneté canadienne* (1947), Citoyenneté et Immigration Canada a commandé cet ouvrage, rédigé par Valerie Knowles. Le Ministère lui est d'ailleurs très reconnaissant. Il remercie également les commanditaires suivants pour leur encouragement et leur appui :

Air Canada
BC TEL
Bell Canada
Bombardier inc.
Lignes aériennes Canadien
Association des banquiers canadiens
Canadien National
Mitel Corporation
Les Brasseries Molson
NOVA Corporation
Petro-Canada
Power Corporation du Canada
Rogers Communications Inc.

De nombreux membres du Ministère ont contribué aux différentes étapes de la préparation de ce livre et nous les remercions tous, notamment le comité de rédaction constitué de Rosaline Frith, Agnès Jaouich, Gerry Maffre, Gilles Pelletier, Claire Pilon, Donald Pineau, Danielle Racette et Georges Tsaï, et l'équipe de production, composée de Margo Nielsen, Thea Vandenberg et Debbie Farnand. Les services de traduction ont été prestement assurés par le Bureau de la traduction, un orga-nisme de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Marie-Andrée C.-Renaud, de Textes et rédaction inc., a veillé à la révision et à la lecture d'épreuves.

Les opinions exprimées dans ce livre sont celles de l'auteure et ne reflètent pas nécessairement la politique ou l'opinion du gouvernement fédéral.

HAUT TABLE DES MATIÈRES PAGE PRÉCÉDENTE PAGE SUIVANTE

Le Ministère | Services aux visiteurs | Services aux immigrants | Services aux réfugiés | Services de citoyenneté | Demandes | Nouvelles | Publications | Liens

Accueil | Contacts | Recherche | Carte du site | English

Date de publication : 2000 10

Avis importants

LES ARTISANS de notre PATRIMOINE

La citoyenneté et l'immigration au Canada de 1900 à 1977

Préface

Soucieux de souligner le 50e anniversaire de la *Loi sur la citoyenneté canadienne* (1947), Citoyenneté et Immigration Canada a commandé le présent ouvrage, en collaboration avec des partenaires du secteur privé. Véritable survol historique, ce document retrace l'évolution de la citoyenneté canadienne et le rôle qu'a joué l'immigration dans le développement du Canada, du tournant du siècle à 1977, année où la *Loi sur la citoyenneté* a subi ses dernières modifications majeures.

La citoyenneté canadienne, telle qu'on la connaît aujourd'hui, n'a vu le jour qu'en 1947, au moment de l'entrée en vigueur de la *Loi sur la citoyenneté canadienne*. En ce mois de janvier 1947, lors d'une cérémonie historique tenue dans la salle bondée de la Cour suprême, 26 personnes étaient fières de recevoir le certificat de citoyenneté délivré en vertu de la nouvelle loi, inspirée par une visite en France du secrétaire d'État de l'époque, Paul Martin, qui s'était recueilli sur les tombes des soldats morts au combat. Comme il sied en une occasion marquant une étape importante dans le développement constitutionnel du Canada, l'apparat et l'émotion étaient bien évidemment au rendez-vous. Cinquante ans plus tard, au même endroit, même apparat, mêmes émotions lors d'une autre cérémonie de citoyenneté qui viendra souligner d'importants jalons de l'histoire du Canada.

Avant 1947 et par la suite, l'identité canadienne a été forgée, en grande partie, par les contributions de vagues successives d'immigrants. Ces vagues sont décrites dans le présent ouvrage qui relate également comment l'immigration, de concert avec d'autres événements clés dans le développement du pays, a contribué à la croissance du nationalisme canadien et à l'établissement du sens de l'identité canadienne, qui ont donné naissance à la *Loi sur la citoyenneté canadienne* de 1947 et à celle de 1977.

Le Ministère | Services aux visiteurs | Services aux immigrants | Services aux réfugiés | Services de citoyenneté | Demandes | Nouvelles | Publications | Liens

Accueil | Contacts | Recherche | Carte du site | English

Date de publication : 2000 10

Avis importants

LES ARTISANS de notre PATRIMOINE

La citoyenneté et l'immigration au Canada de 1900 à 1977

Chapitre 1
Introduction

L'immigration, c'est-à-dire l'arrivée de gens dans un pays dans le but de s'y établir, a toujours joué un rôle capital dans l'histoire du Canada. Elle a autant marqué les temps anciens, lorsque les ancêtres des peuples autochtones du Canada quittèrent l'Asie par voie terrestre en empruntant le détroit de Béring ou par la mer en suivant le courant du Japon [nota 1], qu'elle le fait aujourd'hui, alors que des immigrants du monde entier arrivent chez nous par milliers.

Immigrant chinois qui travaille au chemin de fer en Colombie-Britannique, vers 1922.

British Columbia Archives and Records Service

Cependant, jamais l'immigration n'aura joué un rôle plus important dans l'histoire du Canada qu'au cours du XX^{e} siècle. À vrai dire, sans les immigrants qui se sont établis dans toutes les régions du pays depuis le tournant du siècle, le Canada n'afficherait pas la même richesse culturelle, la même prospérité et n'aurait pas enregistré les mêmes progrès que ceux que l'on connaît aujourd'hui. L'arrivée massive d'immigrants au Canada entre 1900 et 1914, et les changements radicaux observés dans les mouvements d'immigration au cours des dernières décennies ont forgé la population canadienne actuelle, qui ressemble très peu à celle des années 1900.

Un coup d'oeil rapide sur le Canada de 1900 révèle un pays ne comptant que sept provinces (l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario, le Manitoba et la Colombie-Britannique) et une population de seulement 5 371 315 personnes, la plupart disséminées le long d'un étroit corridor tout juste au nord de la frontière américaine. Parmi ces gens, on ne dénombre qu'environ 127 000 Autochtones (2,4 p. 100), alors que les Canadiens d'origine britannique constituent la proportion la plus importante, soit 3 063 195 personnes (57 p. 100).

(HP 69844)

importante, soit 3 063 195 personnes (57 p. 100). Quant aux Canadiens d'origine française, qui sont quelque 1 649 371 (30,7 p. 100), ils sont concentrés au Québec, colonisé par les Français entre 1608 et 1759. Un faible nombre de personnes d'origine scandinave, d'Europe centrale, du Sud et de l'Est ont fondé un foyer à Montréal, Toronto, Winnipeg, Edmonton et dans les Prairies.

En remontant au début du siècle, on retrouve de petits groupes de Canadiens d'origine asiatique, installés çà et là dans l'immensité de notre pays, bien qu'ils soient surtout concentrés en Colombie-Britannique. On s'en voudrait de ne pas mentionner les survivants parmi les quelque 15 000 Chinois amenés au Canada entre 1880 et 1885 pour travailler avec acharnement à la construction du chemin de fer du Canadien Pacifique en Colombie-Britannique. Lorsque la principale ligne de chemin de fer fut terminée en 1885, des milliers d'entre eux furent forcés de s'exiler partout au pays à la recherche de travail.

Accélérons maintenant jusqu'en 1971, année du dernier recensement canadien indiquant l'origine ethnique et mené au cours de la période couverte par cet ouvrage : le tableau est remarquablement différent. Nous découvrons que le Canada compte alors une population de 21 568 310 habitants. Parmi ceux-ci, figurent 312 760 Autochtones (1,5 p. 100), alors que les Canadiens d'origine britannique sont 9 624 115 (44,6 p. 100) et les Canadiens d'origine française 6 180 120 (28,7 p. 100). Il y a également 1 317 200 personnes d'origine allemande (6,1 p. 100) et 730 820 Canadiens d'origine italienne (3,4 p. 100). Quant aux Canadiens d'origine ukrainienne, leur nombre s'élève à 580 660 (2,7 p. 100), alors que les Canadiens d'origine asiatique sont 285 540 (1,3 p. 100). En 1996, 1 Canadien sur 10 ne sera ni Blanc ni Autochtone et les Canadiens membres des minorités visibles constitueront près du tiers de la population de Vancouver et un pourcentage correspondant à Toronto. Ces changements dans la composition ethnique du Canada, depuis le début du siècle, sont survenus en raison de l'immigration.

Recensement canadien indiquant l'origine ethnique, 1971

Nous découvrons que le Canada compte alors une population de 21 568 310 habitants.

Autochtones	**312 760**	**1,5 %**
Origine britannique	**9 624 115**	**44,6 %**
Origine française	**6 180 120**	**28,7 %**
Origine allemande	**1 317 200**	**6,1 %**
Origine italienne	**730 820**	**3,4 %**
Origine ukrainienne	**580 660**	**2,7 %**
Origine asiatique	**285 540**	**1,3 %**

Depuis le moment où la France a commencé à envoyer des colons à son petit poste de traite des fourrures le long du Saint-Laurent au début du XVII^{e} siècle, des vagues successives d'immigrants ont laissé leur marque bien distinctive sur la société canadienne. À la fin du XVIII^{e} siècle, on incluait parmi ceux-là de 40 000 à 50 000 loyalistes; ces réfugiés en provenance des États-Unis d'Amérique tout juste créés se sont établis dans ce qui forme aujourd'hui le sud du Québec, l'Ontario et les provinces maritimes. La première moitié du XIX^{e} siècle a été témoin d'une arrivée massive d'immigrants britanniques qui ont transformé le visage de l'Ontario. Et comme nous l'avons souligné, le XX^{e} siècle

a été le théâtre des plus grands changements. Que ce soit à la suite de l'arrivée massive d'immigrants d'Asie, d'Amérique du Sud et des Caraïbes au cours des dernières décennies, ou des vagues d'immigrants du continent européen, de Grande-Bretagne et des États-Unis au début des années 1900, chacun des groupes a amené avec lui la main-d'oeuvre, les capitaux, les compétences et la diversité culturelle si essentiels à la construction d'un pays.

Les habitants des pays du continent européen n'étaient pas nombreux à s'établir au Canada au cours des premières années de la Confédération, mais après l'envoi par le nouveau Dominion de soldats en Afrique du Sud durant la guerre des Boers (1899-1902), ils commencèrent à arriver en nombres sans précédent. Des quelque trois millions d'immigrants qui arrivèrent au Canada entre 1900 et le début de la Première Guerre mondiale en 1914, plus de 500 000 provenaient du continent européen. Ce fut la première grande vague d'immigration européenne au Canada. En outre, durant ces années, près d'un million de personnes émigrèrent des îles Britanniques, lesquelles continuèrent de donner au Canada sa plus grande vague d'immigrants, et plus de 750 000 vinrent des États-Unis, nombre d'entre eux étant des Canadiens qui rentraient au pays.

Des loyalistes en route pour le Haut-Canada vers la fin du XVIII^e siècle.

C.W. Jeffereys, Archives nationales du Canada (C 20587)

Cette arrivée massive d'immigrants constitua un changement de cap dans l'histoire de l'immigration canadienne. Jusqu'à aujourd'hui, le Canada n'a jamais accueilli autant d'immigrants qu'en 1913, année où plus de 400 000 nouveaux arrivants foulèrent le sol canadien. Mais tout au long du XX^e siècle, les immigrants ont continué de choiSir le Canada pour en faire leur nouveau pays d'adoption, et une deuxième grande vague (la dernière à ce jour) s'est produite entre 1947 et 1961. Même si cette vague, à l'instar de la première, comprenait des nouveaux arrivants de l'ensemble du continent européen, les pays du sud de l'Europe, plus particulièrement l'Italie, et de l'Europe centrale fournirent la majorité des immigrants. Par contre, le nombre d'immigrants de Grande-Bretagne diminua considérablement par rapport à la première période (1900-1914).

Cette arrivée massive de nouveaux arrivants a contribué à donner au Canada une image beaucoup plus cosmopolite ainsi qu'une culture beaucoup plus riche et dynamique. Dans les dernières décennies surtout, de nouvelles industries et de nouvelles technologies ont vu le jour, sans compter qu'on a assisté à un nouveau rayonnement des arts et au développement d'un intérêt marqué et d'une appréciation de plus en plus grande pour la cuisine de contrées lointaines.

Cette arrivée massive de nouveaux arrivants a contribué à donner au Canada une image beaucoup plus cosmopolite ainsi qu'une culture beaucoup plus riche et dynamique. Dans les dernières décennies surtout, de nouvelles industries et de nouvelles technologies ont vu le jour, sans compter

qu'on a assisté à un nouveau rayonnement des arts et au développement d'un intérêt marqué et d'une appréciation de plus en plus grande pour la cuisine de contrées lointaines. Le grand nombre d'immigrants qui vivent dans nos villes aujourd'hui a aussi porté la question de l'immigration à l'avant-scène du débat politique et fait du vote ethnique un facteur important dans de nombreuses collectivités.

Outre qu'elle a permis de façonner la culture sociale, économique et politique du Canada, l'immigration a joué un rôle encore plus vital, un rôle qui est inextricablement lié à la faiblesse du taux de fécondité au Canada. Le taux de croissance annuel de la population canadienne (croissance naturelle et migration nette) a diminué de façon constante au cours des dernières décennies, passant de 3 p. 100 à la fin des années 1950 à moins de 1 p. 100 à la fin des années 1990. Ce déclin peut être attribuable en grande partie à la chute du taux de fécondité après la période du baby-boom, le phénomène lui-même s'expliquant surtout par le fait que de plus en plus de femmes intégraient ou réintégraient le marché du travail. En 1959, le taux de fécondité était de quatre enfants par femme, mais en 1998, ce taux avait chuté à moins de deux enfants par femme, ce qui est considérablement inférieur au taux de remplacement. Si la baisse du taux de fécondité devait se poursuivre -- et tout indique qu'il en sera ainsi -- l'immigration deviendra un facteur essentiel pour la saine croissance de notre pays, voire peut-être pour sa survie. Lors du recensement de 1996, 17,4 p. 100 des personnes vivant au Canada étaient des immigrants de la première génération, soit le pourcentage le plus élevé depuis 50 ans.

Conscient du rôle essentiel que joue l'immigration dans son développement, le Canada a instauré un programme dynamique de sélection et d'accueil de nouveaux arrivants qui deviendront des citoyens canadiens à part entière. Seuls quelques rares pays disposent d'un tel programme. Le Canada se distingue également en accordant la résidence permanente à un plus grand nombre d'immigrants et de réfugiés, proportionnellement à sa population, que tout autre pays du monde.

L'histoire d'une Ukrainienne

Dans ses grandes lignes, l'histoire de Senefta Kizyma est tout à fait caractéristique de la saga de nombreux Ukrainiens qui se sont établis au Canada avant la Première Guerre mondiale.

Née Rybka en 1898 en Bukovine (province de l'Empire austro-hongrois), Senefta Kizyma était fille de paysans pauvres dont les biens matériels consistaient en une petite maison, un petit terrain, une vache et quelques oiseaux de basse-cour. Pour subvenir aux besoins de sa femme et de ses deux enfants, son père a travaillé en Roumanie, en Bessarabie et en Moldavie, arrondissant ses fins de mois en réparant des chaussures.

Rêvant d'une vie meilleure, il effectua trois voyages au Canada. Lors du troisième, en 1912, il amena avec lui toute sa famille. Tous n'avaient pas envie de partir. Avant de quitter son village natal, la mère de Senefta pleura amèrement parce que la famille quittait sa patrie pour aller s'établir dans un pays étranger et éloigné.

Les Rybka ont quitté anvers en Belgique, à destination de Montréal dans un navire transportant du bétail. De là, ils prirent le train en direction de l'Ouest, avec la ferme intention de s'établir sur une petite propriété près d'Edmonton. Cependant, leurs plans allaient vite changer lorsqu'un contremaître d'une section ferroviaire, une connaissance de son père, intercepta la famille au moment où elle s'apprêtait à changer de train à Calgary et persuada M. Rybka de rester dans cette ville frontalière. Abandonnant son rêve de colonisation, le chef de famille effectua divers petits travaux dans la ville pour gagner sa vie.

Agée de 14 ans, la jeune Senefta qui n'avait qu'une cinquième année, a d'abord travaillé aux côtés de sa mère dans une maison de chambres appartenant au contremaître du chemin de fer. Elle trouva par la suite un emploi comme domestique chez une famille riche qui lui donnait 10 dollars par mois. En 1915, elle accepta un poste de plongeuse dans un restaurant.

Malheureusement, la participation du Canada à la Première Guerre ne fit qu'intensifier les préjugés de longue date à l'égard des immigrants européens, plus particulièrement ceux qui venaient d'un pays avec lequel le Canada était alors en guerre. En tant que ressortissants d'un pays ennemi, les membres de la communauté canado-ukrainienne firent face à de nombreuses hostilités. Des milliers d'Ukrainiens infortunés furent même internés. Ce ne fut pas le cas de Senefta, mais elle n'en perdit pas moins son emploi. Elle fut renvoyée après qu'un groupe de soldats ivres envahirent le restaurant où elle travaillait et ordonnèrent au propriétaire de congédier tous ses employés « autrichiens » (à l'époque, on appelait les Ukrainiens les Autrichiens). Le père de Senefta perdit également son emploi pour la même raison : il était « autrichien ».

Après son renvoi, le chef de famille travailla comme mineur dans le district de Canmore en Alberta. Là-bas, un policier qui faisait sa ronde remarqua des boîtes de tabac allemand importé sur le rebord de la fenêtre de la maison des Kybka. Convaincu que ces boîtes étaient une marque délibérée de sympathie à l'égard de la cause allemande, il prit les mesures nécessaires pour faire arrêter le père de Senefta. Ce n'est que sur les supplications de sa femme que ce dernier évita l'incarcération. Il eut ensuite un pied écrasé dans un accident de mine. Mutilé pour la vie, sans indemnisation, il retourna vivre avec sa famille à Calgary. Là encore, Senefta travailla dans un restaurant, cette fois-ci comme serveuse, et devint membre du nouveau syndicat qui déclencha la grève dans les hôtels et les restaurants de la ville.

À Calgary, Senefta Rybka épousa Gregory Kizyma, qui travaillait dans les mines de charbon de Canmore. Après leur mariage en 1918, le couple s'établit à Canmore où M. Kizyma militait dans le syndicat des mineurs de charbon. Sa femme et lui travaillaient pour la section locale de la Ukrainian Labour Temple Association. Lorsque la grande crise le priva de son emploi, le couple retourna à Calgary pour vivre avec les parents de Senefta.

Senefta Kizyma milita très activement au sein de la Ukrainian Labour-Farmer Temple Association, le Canadian Peace Congress et la Voice of Women après son retour à Calgary. Lorsqu'on l'interviewa pour la rédaction d'un livre publié en 1991 (Peter Krawchuk, *Reminiscences of Courage and Hope*), Senefta Kizyma déclara avoir participé au mouvement progressiste ukrainien pendant plus de 50 ans et se souvint parfaitement des circonstances entourant l'émigration de sa famille au Canada près de 80 ans plus tôt.

---

1. Selon les peuples autochtones du Canada, ceux-ci ont vécu en sol canadien depuis toujours et plusieurs éléments de leur mythologie viennent appuyer cette position.

HAUT TABLE DES MATIÈRES PAGE PRÉCÉDENTE PAGE SUIVANTE

Le Ministère | Services aux visiteurs | Services aux immigrants | Services aux réfugiés | Services de citoyenneté | Demandes | Nouvelles | Publications | Liens

Accueil | Contacts | Recherche | Carte du site | English

Date de publication : 2000 10

Avis importants

LES ARTISANS de notre PATRIMOINE

La citoyenneté et l'immigration au Canada de 1900 à 1977

Chapitre 2
L'arrivée des Européens

- Première grande vague d'immigration européenne au Canada
- Clifford Sifton et ses politiques
- Faire connaître l'Ouest
- Courtiser les Américains
- Pas de tapis rouge pour les Noirs américains

▲ Première grande vague d'immigration européenne au Canada

La première grande vague d'immigration européenne au Canada se produisit dans la foulée d'une période de morosité dans l'histoire de son immigration. Malgré tous les efforts déployés par le gouvernement conservateur de Sir John A. Macdonald pour attirer les immigrants, le Canada accueillit peu d'immigrants au cours des trois premières décennies qui suivirent la Confédération en 1867. Les perspectives d'immigration pour le Canada commencèrent à peine à pointer dans les années 1890, à l'époque où la crise économique (1873-1896) qui avait frappé l'Europe et l'Amérique prit fin et que la demande de produits alimentaires canadiens, plus particulièrement de blé dur, augmenta.

Heureusement pour le Canada, la reprise économique coïncida avec une explosion démographique en Europe et une diminution rapide de bonnes terres à cultiver, distribuées gratuitement, aux États-Unis. Puis vint l'élection du gouvernement libéral de Sir Wilfrid Laurier en 1896, qui lança immédiatement une campagne énergique de colonisation de l'Ouest.

▲ Clifford Sifton et ses politiques

Le principal artisan et promoteur de la campagne de colonisation de l'Ouest fut Clifford Sifton qui, à l'âge de 35 ans, allait être nommé ministre de l'Intérieur dans le

35 ans, allait être nommé ministre de l'Intérieur dans le nouveau gouvernement de Laurier. Titulaire de cet important portefeuille, ce colosse de six pieds exploita sans relâche et au maximum l'énergie qu'on lui connaissait et, ce faisant, devint la figure la plus connue et la plus remarquable de l'histoire de l'immigration canadienne.

Sir Clifford Sifton, ministre de l'Intérieur, 1896-1905.

Archives nationales du Canada (PA 027943)

Né en Ontario en 1861, Sifton déménagea avec sa famille au Manitoba en 1875. Il étudia au Victoria College à Toronto, pour retourner ensuite au Manitoba, plus précisément à Brandon, où il pratiqua le droit avec son frère Arthur. Le droit étant son fer de lance, il entreprit une carrière politique de 23 ans, qu'il commença sur la scène provinciale, lorsqu'il se fit élire à l'Assemblée législative du Manitoba et devint membre influent du gouvernement libéral de Greenway de 1891 à 1896. Après avoir occupé le poste de procureur général et s'être intéressé à l'éducation et aux terres provinciales transférées à la Couronne, il accepta l'invitation de Sir Wilfrid Laurier qui lui proposait de devenir ministre fédéral de l'Intérieur. Sifton consacra toute sa carrière fédérale à ce ministère, démissionnant en 1905 après une mésentente amère avec le premier ministre sur la question des écoles séparées dans les toutes nouvelles provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Homme opiniâtre et organisateur né, Sifton était déterminé à créer une Direction générale de l'immigration bien structurée au sein de son ministère et à peupler les Prairies inhabitées de bons fermiers, et ce, le plus rapidement possible. Depuis toujours ardent défenseur des intérêts provinciaux, le nouveau ministre avait une confiance sans bornes dans l'Ouest. En outre, il était fermement convaincu que l'immigration massive de fermiers était la clé de la prospérité du Canada; selon lui, si l'on réussissait à exploiter les ressources primaires grâce au travail des immigrants qui n'ont pas peur du labeur, l'industrie et le commerce suivraient sans qu'il soit nécessaire de procéder à des injections semblables de nouveaux venus.

La *Loi des terres fédérales*, loi de 1872, accordait gratuitement un quart de section de terre (160 acres ou environ 64,7 hectares) à tout colon âgé de 21 ans ou plus qui versait des frais d'inscription de 10 dollars, vivait sur sa terre pendant 3 ans, en cultivait 30 acres (à peu près 12,1 hectares) et construisait une résidence permanente.

Dès qu'il arriva à Ottawa, Sifton s'attacha à accroître l'efficacité de la Direction générale de l'immigration du ministère de l'Intérieur. Il simplifia alors les règlements découlant de la *Loi des terres fédérales*, loi de 1872 qui accordait gratuitement un quart de section de terre (160 acres ou environ 64,7 hectares) à tout colon âgé de 21 ans ou plus qui versait des frais d'inscription de 10 dollars, vivait sur sa terre pendant 3 ans, en cultivait 30 acres (à peu près 12,1 hectares) et construisait une résidence permanente. En élaguant sans relâche les tracasseries administratives découlant de la Loi, Sifton permit aux immigrants d'obtenir les terres promises plus rapidement.

Ensuite, il s'attaqua aux terres que le gouvernement fédéral avait concédées aux sociétés ferroviaires dans les années 1880 pour les aider à absorber les coûts de construction et qui servaient de garantie pour les obligations ferroviaires. De grandes parties de ces terres dans les prairies de l'Ouest étaient demeurées fermées à la colonisation gratuite parce que les sociétés ferroviaires n'en avaient choisi que de petites parcelles pour les vendre à des entreprises et des particuliers. C'était là une situation à laquelle il fallait s'attaquer et Sifton releva le défi en

C'est avec des affiches comme celle-ci que le Canada invitait les Européens à immigrer. L'exemple que nous voyons ici était affiché en Hollande durant les années 1890 : « CANADA : 160 acres de terre gratuite pour chaque colon ».

Archives nationales du Canada
(C 132141)

situation à laquelle il fallait s'attaquer et Sifton releva le défi en abolissant le système de concessions de terres et en exerçant des pressions sur les sociétés ferroviaires, surtout le Canadien Pacifique, afin qu'elles libèrent les terres pour la colonisation générale.

▲ Faire connaître l'Ouest

Les talents de vendeur de Clifford Sifton, tout aussi importants que ses habiletés de politicien et d'organisateur, lui permirent d'appliquer avec dynamisme son vaste programme visant à attirer les agriculteurs et les ouvriers agricoles dans l'Ouest. Bien qu'il utilisât des méthodes qui n'étaient pas toujours nouvelles, il s'y attacha avec encore plus de vigueur que ce qui avait été fait auparavant pour faire connaître les attraits de l'Ouest. Une quantité industrielle de brochures, rédigées en plusieurs langues, inonda la Grande-Bretagne, l'Europe et les États-Unis. Des stands canadiens étaient installés dans les foires, les expositions et autres lieux publics, alors que des textes promotionnels, commandés par son ministère, étaient placés dans les journaux étrangers. Les journalistes étrangers étaient traités aux petits oignons dans leurs tournées de l'Ouest, et les propriétaires prospères étaient encouragés à rendre visite aux parents et amis qu'ils avaient laissés derrière dans leur patrie d'origine, Sifton estimant que la publicité la plus efficace était celle qui se faisait par contact individuel.

▲ Courtiser les Américains

Membre loyal de l'Empire britannique, le Canada avait jusque-là sollicité les immigrants britanniques et continua de le faire durant toutes les années du mandat de Sifton. Dans sa recherche des meilleurs agriculteurs pour l'Ouest, Clifford Sifton exploita cependant de nouveaux bassins d'immigrants, dont les États-Unis. Le gouvernement de Sir John A. Macdonald percevait les États-Unis comme un concurrent pour l'obtention de nouveaux immigrants, mais le ministre considérait son voisin du sud comme un vaste réservoir de colons potentiels. Au lieu de se concentrer sur le rapatriement d'anciens Canadiens vivant au sud de la frontière, ce qui avait été jusque-là l'approche des conservateurs, le ministère de l'Intérieur, sous la direction de Sifton, élargit son réseau de bureaux et d'agents aux États-Unis et orchestra une vaste campagne visant à attirer les agriculteurs américains d'expérience qui avaient du capital. Selon les estimations, entre 1901 et 1914, plus de 750 000 immigrants entrèrent au Canada en provenance des États-Unis. Même si nombre d'entre eux étaient des Canadiens qui revenaient chez eux, environ le tiers étaient des nouveaux arrivants d'origine européenne -- Allemands, Hongrois, Norvégiens, Suédois et Islandais -- qui s'étaient au départ installés dans l'Ouest américain.

Selon les estimations, entre 1901 et 1914, plus de 750 000 immigrants entrèrent au Canada en provenance des États-Unis. Même si nombre d'entre eux étaient des Canadiens qui revenaient chez eux, environ le tiers étaient des nouveaux arrivants d'origine européenne -- Allemands, Hongrois, Norvégiens, Suédois et Islandais -- qui s'étaient au départ installés dans l'Ouest américain.

Comme cela avait été le cas dans le passé, le principal attrait pour ces immigrants américains était de bonnes terres, offertes en abondance dans les Prairies, et gratuites si les colons respectaient les conditions stipulées dans la politique canadienne de concessions agricoles. Comme ils connaissaient très bien les rigueurs du mode de vie nord-américain et que plusieurs étaient des agriculteurs d'expérience en terrain plat, la plupart de ces colons américains s'adaptèrent assez bien aux conditions dans les Prairies. Ceux qui arrivèrent avec du capital, de la machinerie et du bétail -- et ils étaient nombreux -- réussirent à s'établir encore plus rapidement dans ce nouvel environnement. C'est pourquoi les Américains étaient considérés comme les immigrants les plus recherchés.

La campagne de Sifton pour attirer les fermiers américains fut tellement efficace que ces derniers constituèrent le groupe le plus important de colons immigrants dans les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta lorsqu'elles furent créées en 1905. Voici ce que dit le *Herald* de Lethbridge en 1905 au sujet de l'enthousiasme avec lequel la plupart des Canadiens accueillaient ces nouveaux arrivants américains :

Cette affiche a paru dans le magazine *Canada West* vers 1900-1920. « Canada : la nouvelle terre d'accueil ».

Archives nationales du Canada (C 30623)

Cependant, certains Canadiens étaient moins enthousiastes. Ils craignaient que ces colons américains, en raison de leur nombre, dominent le développement de l'Ouest, aient la main haute sur son industrie et soumettent les Prairies à l'influence des États-Unis aux dépens de la Grande-Bretagne et du Canada. Le gouvernement fédéral ne partageait toutefois pas cette préoccupation, et continua durant cette période de solliciter des colons des États-Unis.

▲ Pas de tapis rouge pour les Noirs américains

Dans sa recherche de colons américains, la Direction générale de l'immigration ne sollicita que les agriculteurs blancs, surtout ceux qui vivaient dans les plaines et dans les États du Midwest. Aucun effort ne fut déployé pour recruter des agriculteurs noirs, car ils étaient communément considérés comme portant le fardeau de leurs ancêtres africains.

Certes, les colons noirs n'étaient vraiment pas les bienvenus, mais aucune loi ne fut adoptée pour les exclure, bien que les administrateurs élaborèrent des procédures précises pour s'assurer que la plupart des demandes présentées par les Noirs allaient être rejetées. Les programmes privés destinés à favoriser la colonisation par des Noirs furent également découragés. Pour la plupart, les Noirs américains manifestèrent de toute façon peu d'intérêt pour notre pays, trop pauvres qu'ils étaient pour songer à émigrer.

Dans ses tentatives pour exclure les colons noirs, la Direction générale de l'immigration reflétait sans aucun doute l'opinion du public de l'Ouest et d'ailleurs au Canada. Des milliers de Noirs libres figuraient parmi les loyalistes qui s'établirent en Nouvelle-Écosse en 1783. Plus tard, des esclaves qui fuyaient les États-Unis trouvèrent asile au Canada. Par contre, les colons blancs insistaient pour que les Prairies restent blanches et, en 1910, lorsqu'il sembla que leur souhait ne serait peut-être pas exaucé, ils firent clairement connaître leur point de vue. Apprenant que dans l'Oklahoma qui venait

d'être créé, le ressentiment à l'égard des Noirs menaçait d'amener une vaste migration de Noirs au nord, vers Edmonton, les citoyens de la capitale de l'Alberta entreprirent une vigoureuse campagne de protestation contre l'immigration des Noirs, ce qui amena le conseil municipal d'Edmonton à adopter une résolution exhortant le gouvernement fédéral à « prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher l'arrivée prévue de Noirs », et la Chambre de commerce de la ville fit signer une pétition qu'elle remit au gouvernement fédéral, l'invitant à agir immédiatement pour empêcher que les Noirs émigrent dans l'ouest du Canada.

Un groupe d'immigrantes en face de la pension du YMCA au 698, rue Ontario, Toronto, 1917.

Archives nationales du Canada (PA 126710)

Le ressac à l'égard des Noirs dans l'ouest du Canada faisait parfaitement le jeu des fonctionnaires de la Direction générale de l'immigration qui voulaient que la frontière canadienne soit fermée aux immigrants noirs. À leur avis, seule une mesure législative pouvait leur permettre d'atteindre cet objectif. Par conséquent, en 1911, ces fonctionnaires prirent des mesures sans précédent pour que le Canada adopte un décret d'exclusion des colons noirs. Cependant, leurs efforts échouèrent car lors des élections générales de septembre, les libéraux furent chassés du pouvoir avant que le décret nécessaire ne puisse être rédigé et mis en vigueur. Plusieurs années plus tard, les autorités de l'immigration allaient recourir à d'autres méthodes pour empêcher les colons noirs d'émigrer dans notre pays.

▲ HAUT TABLE DES MATIÈRES ◀ PAGE PRÉCÉDENTE PAGE SUIVANTE ▶

Le Ministère | Services aux visiteurs | Services aux immigrants | Services aux réfugiés | Services de citoyenneté | Demandes | Nouvelles | Publications | Liens

Accueil | Contacts | Recherche | Carte du site | English

Date de publication : 2000 10

Avis importants

LES ARTISANS de notre PATRIMOINE

La citoyenneté et l'immigration au Canada de 1900 à 1977

Chapitre 2 (suite)

L'arrivée des Européens

- Des immigrants en manteaux de peau de mouton : les Ukrainiens
- L'immigration allemande
- Rapatriement des Canadiens français
- L'immigration italienne
- L'immigration russe

▲ Des immigrants en manteaux de peau de mouton : les Ukrainiens

Clifford Sifton entreprit une deuxième vague de recrutement, cette fois-ci en Europe de l'Est et en Europe centrale. Dans sa recherche urgente d'agriculteurs et d'ouvriers agricoles pouvant répondre à ses critères, le nouveau Ministre était prêt à accepter des agriculteurs venant d'ailleurs que la Grande-Bretagne, les États-Unis et le nord de l'Europe, depuis longtemps les fournisseurs préférés d'immigrants pour le Canada. Décrivant ce qu'il considérait comme le colon idéal, Sifton disait ceci :

> ***Quand je parle de qualité, j'ai en tête quelque chose qui est assez différent de ce à quoi pense l'auteur ou l'interlocuteur moyen au sujet de l'immigration. Je pense à un véritable paysan portant un manteau de peau de mouton, né sur la terre, dont les ancêtres sont agriculteurs depuis 10 générations, qui a une femme robuste et une demi-douzaine d'enfants. Voilà ce que j'appelle de la bonne qualité.***

Clifford Sifton avait tout à fait raison lorsqu'il disait que sa vision du colon idéal pour peupler l'Ouest différait considérablement de celle de la plupart des autres qui s'intéressaient à la question. La grande majorité des Canadiens de langue anglaise déploraient le fait que le Canada admette « un nombre renversant de Slaves illettrés ». Néanmoins, grâce à sa forte personnalité, à son statut et à sa détermination, Sifton réussit à faire adopter son plan tant controversé.

Des mesures inhabituelles durent être mises en place pour attirer « de véritables paysans » qui allaient repousser les frontières de l'Ouest et constituer la main-d'oeuvre saisonnière ou journalière dont on avait besoin. L'une de ces mesures fut une entente secrète conclue entre le ministère de Sifton et une organisation clandestine basée à Amsterdam, qui était composée d'agents de réservation et de dirigeants d'une société de navigation. Selon les termes de l'entente, que l'on appelait le contrat de la North Atlantic Trading Company, cette dernière acceptait de diriger, chaque fois qu'elle le pouvait, les agriculteurs vers le Canada; de son côté, le ministère de l'Immigration accordait à la compagnie une prime pour chaque véritable colon qu'elle orientait vers notre pays. Les activités et le nom des membres de l'organisation étaient gardés secrets parce que la plupart des pays européens avaient adopté des lois restrictives en matière d'émigration; dans certains pays, les agents impliqués dans une campagne d'immigration étaient passibles de poursuites.

Le gouvernement fit tout en son pouvoir pour créer des établissements de groupes ethniques différents et ainsi attirer les bons immigrants. Ces établissements, croyait-on, exerceraient un attrait important sur les immigrants, et ce fut souvent le cas. Les Ukrainiens (nom collectif appliqué aux Slaves des régions des Empires russe et austro-hongrois d'Europe de l'Est et du Sud) étaient de loin le groupe le plus important à immigrer au Canada en provenance d'Europe centrale et d'Europe de l'Est au cours de ces années. Entre 1891, lors de la première vague d'immigrants ukrainiens au Canada, et le déclenchement de la Première Guerre mondiale, environ 170 000 Ukrainiens s'établirent au pays, attirés par l'offre de terres gratuites, les grands espaces et la possibilité de gagner leur vie dans une société libre et ouverte.

La plupart de ces nouveaux arrivants ukrainiens étaient de petits agriculteurs et ouvriers agricoles de la Galicie et de la Bukovine (deux provinces de l'Empire austro-hongrois) qui fuyaient des conditions économiques et sociales oppressives dans leur pays. Communément appelés les Galiciens, parce que la Galicie avait été la souche la plus importante d'Ukrainiens à immigrer au Canada, ces gens se dirigèrent vers les régions de l'Ouest qui offraient des pâturages, de l'eau, du bois et, si possible, un contact avec des pionniers qui parlaient leur langue. Ainsi donc, de nombreux Ukrainiens s'établirent dans les alpages des provinces des Prairies, une vaste bande de terre qui forme un arc du sud-ouest du Manitoba jusqu'au centre de la Saskatchewan en passant par le pied des Rocheuses à l'ouest d'Edmonton. Aujourd'hui, la route que ces nouveaux arrivants empruntèrent est connue sous le nom de Yellowhead ou de l'autoroute 16, et que l'on appelle également la route des colons ukrainiens.

Lorsqu'ils s'établirent dans les Prairies canadiennes, les Ukrainiens continuèrent de pratiquer leur agriculture mixte traditionnelle, et leurs premiers établissements se distinguèrent par les huttes blanches au toit de chaume semblables à celles qu'ils avaient laissées derrière eux. Au fur et à mesure qu'ils s'instruisirent et connurent la prospérité, ils adoptèrent les maisons à charpente de bois, la machinerie moderne et les techniques agricoles avancées. Tout en cultivant de vastes terres, les Ukrainiens luttaient pour préserver et développer leur langue et leur culture. À cette fin, ils fondèrent ce que l'on appelle la Société Prosvita (c'est-à-dire la Société de la lumière). Le gouvernement du Manitoba leur facilita la tâche en créant, en 1905, une école de formation des enseignants ukrainiens à Winnipeg. D'autres progrès allaient être réalisés après la Seconde Guerre mondiale, lorsque plusieurs universités canadiennes, de même que d'autres établissements canadiens d'enseignement supérieur, créèrent des programmes de littérature et de langue ukrainiennes. En outre, les provinces de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Manitoba commencèrent à offrir en ukrainien, au niveau secondaire, des cours optionnels donnant droit à des crédits.

La communauté ukrainienne, grâce à son respect des traditions, a apporté de nombreuses contributions culturelles à la vie canadienne dont certaines datent des premières décennies du siècle. Notons entre autres le théâtre itinérant ukrainien, qui a vu le jour dans l'Ouest dès 1915, ainsi qu'une école de danse folklorique

Immigrants allemands arrivant à Québec, 1911.

Archives nationales du Canada (PA 10254)

qu'une école de danse folklorique ukrainienne fondée en 1926.

▲ L'immigration allemande

Parmi les milliers d'immigrants qui s'établirent dans les Prairies au cours de ces années, on retrouvait des colons d'origine allemande. La plupart ne provenaient pas de l'Empire allemand, mais des Empires russe et austro-hongrois et des pays des Balkans où des colonies allemandes avaient été créées au XVIII^{e} siècle. À la fin du XIX^{e} siècle, plusieurs facteurs favorisaient l'émigration des colons de ces établissements, notamment une pénurie de terres, résultat de la croissance rapide des colonies et de la grande taille de nombreuses familles germanophones. Le nombre de plus en plus grand de travailleurs sans terres et une pénurie d'emplois dans les manufactures provoquèrent également l'exode. Le sentiment nationaliste qui émergea dans certaines régions et qui mena à la révocation de droits et privilèges initiaux accordés aux Allemands contribua également à ce mouvement.

Des années 1890 jusqu'au déclenchement de la Première Guerre mondiale, quelque 35 000 Allemands s'établirent au Manitoba, constituant ainsi 7,5 p. 100 de la population totale de cette province. L'Alberta (où les Allemands se concentrèrent dans la région de Medicine Hat et le long du chemin de fer de Calgary et d'Edmonton) et la Saskatchewan furent également témoins d'une croissance remarquable de l'immigration allemande. En Saskatchewan, le nombre de ces immigrants passa de moins de 5 000 en 1901 à plus de 100 000 en 1911. Toujours en Saskatchewan, la plupart des colonies furent créées selon des dénominations religieuses : les mennonites, les premiers pionniers à arriver dans les Prairies, s'établirent à Swift Current et à Rosthern; les luthériens, dans le centre de la Saskatchewan; et les catholiques romains, après 1903, dans la colonie de St. Peter, près de Humboldt, et dans celle de St. Joseph, près de Trampling Lake.

▲ Rapatriement des Canadiens français

Le gouvernement canadien souhaitait accueillir des immigrants de la France, mais ce pays ne fournissait pas beaucoup de candidats. La France estimait avoir besoin de sa population, plus particulièrement d'une armée forte pour se protéger contre l'expansionnisme allemand. Ainsi, le gouvernement français était en général opposé à l'émigration. Lorsque des citoyens français exprimaient le déSir de quitter leur pays, on les encourageait à émigrer dans des colonies françaises. Par conséquent, le gouvernement fédéral se concentra sur le rapatriement des Canadiens français qui avaient été attirés en Nouvelle-Angleterre par la perspective d'emplois rémunérateurs dans les manufactures et par l'appât de la prospérité américaine. Pour ramener ces Franco-Américains au Québec, le gouvernement eut recours à des prêtres et à des agents laïcs canadiens-français. Les prêtres ayant une cure dans les paroisses du Québec recevaient une petite compensation pour passer du temps aux États-Unis à faire germer l'idée du rapatriement chez les Franco-Américains. Pour promouvoir sa cause, le gouvernement accordait également des subventions à des sociétés de colonisation situées à Montréal et à Québec.

Le gouvernement canadien souhaitait accueillir des immigrants de la France, mais ce pays ne fournissait pas beaucoup de candidats. La France estimait avoir besoin de sa population, plus particulièrement d'une armée forte pour se protéger contre l'expansionnisme allemand. Ainsi, le gouvernement français était en général opposé à l'émigration.

▲ L'immigration italienne

Au cours de cette période, le Canada ne sollicita pas activement les immigrants italiens parce que Clifford Sifton les considérait comme peu enclins à la colonisation, et les plaçait dans la même catégorie que les artisans, les commis, les journaliers et les autres citadins. Cependant, des milliers d'Italiens vinrent s'installer au Canada en provenance de leur pays et des « petites Italies » de la côte Est américaine au cours de ces années. La plupart étaient des paysans ou des métayers, de petits propriétaires fonciers et des journaliers ruraux provenant des régions pauvres du sud de l'Italie, où ils tentaient de gagner leur vie dans un climat difficile et se battaient contre le pouvoir socio-économique qui les exploitait. Face à un avenir peu reluisant chez eux, ces Italiens du Sud émigrèrent à l'étranger à la recherche de travail et de possibilités de créer des entreprises.

Parmi ceux qui vinrent au Canada, des milliers décidèrent de travailler pour les chemins de fer canadiens. D'autres trouvèrent un emploi dans les mines et les industries de ressources naturelles où l'on avait besoin de beaucoup de main-d'oeuvre. Quelque 3 000 Italiens arrivèrent à Montréal en 1904 et, deux ans plus tard, lorsque la construction des chemins de fer du Grand Tronc, du Canadien du Nord et du National Transcontinental commença pour de bon, on assista à une augmentation encore plus importante du nombre d'Italiens qui arrivèrent chez nous.

Ilde Tontini et Ettore Saudelli, qui sont nés dans des villes voisines des Marches, une région d'Italie centrale, ont émigré au Canada en 1923 et 1912 respectivement. Le couple s'est marié à Montréal en 1928.

Collection Leanna Verrucci

La plupart des Italiens qui vinrent s'installer au pays entre le tournant du siècle et la Première Guerre mondiale, soit en provenance de l'Italie ou de la côte Est américaine, étaient des travailleurs migrants, souvent célibataires. Après avoir travaillé durant l'été, nombre d'entre eux retournaient chez eux et se servaient de leurs épargnes pour entretenir leur petit village du sud de l'Italie et payer des dots pour leurs soeurs et leurs filles. Quant à ceux qui ne retournaient pas en Italie, ils passaient l'hiver dans les grandes villes ferroviaires, notamment à Montréal.

Lorsque les chantiers de chemin de fer nationaux furent remplacés par la construction de voies ferroviaires urbaines et transurbaines, un plus grand nombre d'Italiens décidèrent de rester dans les villes. Au lieu de retourner en Italie, les jeunes hommes décidèrent d'immigrer et de faire venir leurs femmes ou d'autres parents, entreprenant ainsi un processus « de migration à la chaîne ». Dans les grandes villes canadiennes, des quartiers commerciaux italiens virent le jour et donnèrent lieu à la création de « petites Italies »; le *padrone*, qui avait recruté la main-d'oeuvre non spécialisée pour les

sociétés de chemin de fer, se voyait maintenant entouré de marchands de la classe moyenne, d'importateurs, de traiteurs, de prêtres et d'entrepreneurs de pompes funèbres. Lors du déclenchement de la Première Guerre mondiale, la moitié des marchands de fruits de Toronto étaient d'origine italienne.

L'histoire de Giovanni Veltri

L'histoire de Giovanni Veltri est semblable à celle de nombreux Italiens qui ont quitté le sud de l'Italie au tournant du siècle à la recherche de travail à l'étranger et de possibilités d'y créer des entreprises.

Né d'une famille de paysans en 1867, Veltri grandit à Grimaldi, petite ville située sur les hauteurs des collines au sud de Cosenza dans le sud de l'Italie aux prises avec la pauvreté. Comme sa ville avait très peu à lui offrir, Veltri, avec deux cousins et un ami, partit au début des années 1880 pour l'Afrique du Nord à la recherche de travail. Il y trouva un emploi dans la construction d'une voie ferrée entre Batna et Biskra en Algérie. L'adolescent passa 16 mois dans cette région du monde avant de partir en 1885 rejoindre un frère dans le Nord-Ouest américain.

Après avoir subi les affres d'un voyage en mer de 31 jours, Veltri arriva aux États-Unis où les portes avaient été ouvertes récemment aux immigrants d'Europe de l'Est et du Sud. Il réussit à trouver son frère plus âgé à Helena, au Montana. Vincenzo avait gravi les échelons et obtenu le poste de contremaître pour l'un des sous-traitants engagés par le Montana Central Railroad. À l'instar de son frère avant lui, Giovanni Veltri alla travailler comme journalier non spécialisé.

Les deux frères passèrent presque deux décennies à travailler à la construction de chemins de fer dans le Nord-Ouest américain et canadien avant de décider de s'établir au Canada. À ce moment-là, soit en 1898, les perspectives économiques du Canada étaient reluisantes et un vent d'optimisme soufflait partout. Les terres semi-arides des prairies étaient ensemencées grâce à des découvertes dans le domaine de la technologie agricole, et les immigrants avaient commencé à affluer vers l'Ouest. Toutes les conditions favorisaient l'expansion des sociétés de chemins de fer.

Les frères Veltri étaient bien placés pour profiter de la fièvre de construction des chemins de fer. Alors travailleurs ferroviaires expérimentés, ils exploitaient leur expertise en présentant avec succès des soumissions de sous-traitance et en engageant des groupes d'ouvriers constitués surtout d'Italiens, souvent des compatriotes de Grimaldi. Pour mettre toutes les chances de leur côté, les deux frères, toujours pragmatiques, anglicisèrent leur nom. Veltri devint Welch; Giovanni, John et Vincenzo, James V.

À cette époque, Giovanni était marié et avait connu la paternité. Lors d'une de ses visites périodiques à Grimaldi, il avait épousé Rosa anselmo, qui pendant de nombreuses années était restée en Italie, donnant naissance à Raffaele, son « premier fils chéri ». Le mariage allait donner cinq enfants. En 1905, Giovanni amena le jeune Raffaele à Winnipeg où Vincenzo et lui avaient établi une entreprise familiale de sous-traitance dans le domaine des chemins de fer.

Lorsque Vincenzo, célibataire, mourut en 1913, Giovanni Veltri hérita de la société familiale qu'il rebaptisa la John Welch Company. C'est sous ce nom que la société allait

être connue pendant presque 20 ans où elle obtint des contrats de sous-traitance pour la construction des voies ferrées et engagea des groupes de travailleurs composés surtout d'Italiens.

Giovanni Veltri amena finalement sa famille au Canada en 1924, l'établissant d'abord à Winnipeg et ensuite à Port Arthur, en Ontario (qui fusionna avec la ville de Fort William pour former Thunder Bay en 1970). C'est là qu'ils vécurent jusqu'à la fin de 1931. Lors de cette année mémorable, Giovanni, sa femme et leurs filles non mariées quittèrent le Canada et retournèrent à Grimaldi où Giovanni cultiva sa passion pour l'agriculture et reprit son nom italien, Giovanni Veltri.

Raffaele Veltri, déçu par la décision de ses parents de quitter le Canada, demeura à Port Arthur pour diriger l'entreprise familiale qui s'appelait maintenant R.F. Welch Limited. Sous son habile direction, la société survécut à la grande Dépression et à la Deuxième Guerre mondiale en faisant des travaux d'entretien pour le Canadien National. Le contrat le plus lucratif de la société R.F. Welch fut signé au début des années 1950, lorsque la société engagea des travailleurs destinés au CN et leur offrit des services de commissariat et de restauration.

Les réalisations de la famille Veltri furent telles que les habitants de Thunder Bay qui venaient de Grimaldi honorèrent Raffaele lors d'une cérémonie en 1971. À ce moment-là, on trouvait beaucoup de noms italiens dans le répertoire de la ville de Thunder Bay et l'Italie se classait au deuxième rang après la Grande-Bretagne comme pays source d'immigrants pour le Canada.

▲ L'immigration russe

Dans la première grande vague d'immigration européenne au Canada, on retrouve les premiers Russes à s'établir au pays. Il s'agissait des doukhobors, membres d'une secte paysanne dont le pacifisme et le mode de vie communal avaient incité les autorités tsaristes à orchestrer une campagne de persécution brutale et de harcèlement contre eux. Heureusement pour les doukhobors, leur sort avait attiré la sympathie de Léon Tolstoï, le grand romancier russe qui utilisa sa réputation, ses talents d'écrivain et ses relations à l'étranger pour les aider à émigrer. Un éminent anarchiste russe, Peter Kropotkin, et James Mavor de l'Université de Toronto aidèrent également leur cause, ce dernier persuadant les autorités canadiennes d'admettre des membres de la secte au Canada. À la fin de janvier 1899, le premier de cinq groupes de doukhobors, comptant plus de 7 500 personnes, s'établit dans les régions de Prince Albert et de Yorkton, dans ce qui est aujourd'hui la province de la Saskatchewan.

On permit aux doukhobors d'établir des communautés à la condition que chaque colon présente sa propre demande de terre et prête le serment d'allégeance dans les trois ans afin d'obtenir le titre de sa propriété. Les doukhobors refusèrent cependant de traiter avec l'État, de prêter serment, d'enregistrer les naissances, les mariages et les décès, et s'opposèrent carrément à ce que leurs enfants soient instruits dans le système public. Ainsi, au moment où la période probatoire de trois ans tirait à sa fin, des divisions apparurent dans la communauté. Ces divisions prirent de l'ampleur à la suite des actions d'un groupe extrémiste, les Fils de la liberté, qui libérèrent des troupeaux, brûlèrent des maisons et refusèrent de labourer la terre. À l'autre extrême,

Immigrants galiciens, Québec (Québec), 1911.

Archives nationales du Canada (PA 010263)

maisons et refusèrent de labourer la terre. À l'autre extrême, on retrouvait certains doukhobors qui se séparèrent de la communauté, prêtèrent le serment d'allégeance et commencèrent à cultiver leur terre ainsi qu'à vivre et à travailler comme d'autres colons. Entre les deux, il y avait le reste des doukhobors, qui tentèrent de préserver le modèle communautaire traditionnel tout en subissant le harcèlement des Fils de la liberté.

Finalement, c'est le leader spirituel des doukhobors, Peter Veregin, qui rétablit l'ordre. Après être arrivé dans les Territoires du Nord-Ouest en 1903, il s'empressa de restructurer la secte pour en faire une communauté agricole prospère et maîtriser les Fils de la liberté. En 1908, Veregin acheta une vaste bande de terre en Colombie-Britannique (le serment d'allégeance n'était pas obligatoire dans cette province), regroupa les doukhobors dans la Communauté chrétienne de la fraternité universelle et établit des villages communautaires dans la province. Là encore, les membres indépendants se séparèrent pour vivre dans la société extérieure.

Mis à part les doukhobors, très peu de Russes entrèrent au Canada avant la Première Guerre mondiale. Le Canada n'était pas une destination populaire pour eux; ils préféraient plutôt l'Europe de l'Ouest, les États-Unis et l'Amérique du Sud. Par contre, de petites communautés russes se développèrent à Sydney, Montréal, Toronto, Windsor, Timmins, Winnipeg, Vancouver et Victoria. La plupart des Russes vivant dans ces communautés avaient été des paysans et avaient quitté leurs terres à cause de leur vive opposition au régime tsariste. Une fois au Canada, nombre d'entre eux trouvèrent des emplois dans le secteur industriel, alors en pleine croissance.

Mis à part les doukhobors, très peu de Russes entrèrent au Canada avant la Première Guerre mondiale. Le Canada n'était pas une destination populaire pour eux; ils préféraient plutôt l'Europe de l'Ouest, les États-Unis et l'Amérique du Sud.

▲ HAUT TABLE DES MATIÈRES ◀ PAGE PRÉCÉDENTE PAGE SUIVANTE ▶

Le Ministère | Services aux visiteurs | Services aux immigrants | Services aux réfugiés | Services de citoyenneté | Demandes | Nouvelles | Publications | Liens

Accueil | Contacts | Recherche | Carte du site | English

Date de publication : 2000 10

Avis importants

LES ARTISANS de notre PATRIMOINE

La citoyenneté et l'immigration au Canada de 1900 à 1977

Chapitre 2 (suite)
L'arrivée des Européens

- L'immigration britannique
- Les enfants des institutions
- La colonie de Barr
- L'immigration en Colombie-Britannique
- Les Britanniques

▲ L'immigration britannique

Même s'il restait relativement peu de bons agriculteurs à courtiser dans la « mère patrie », le gouvernement canadien continua de promouvoir l'émigration du Royaume-Uni -- souvent appelé Grande-Bretagne -- durant les années du règne Sifton, surtout parce que les Canadiens anglais tenaient pour acquis que le gouvernement fédéral ferait tout en son pouvoir pour préserver le caractère britannique du pays. Avant 1903, le service d'immigration du Canada en Grande-Bretagne était sous l'autorité du Haut-commissariat du Canada, mais en janvier de cette année-là, cette responsabilité lui fut retirée. Pour gérer l'immigration, Sifton établit à Londres un bureau d'émigration indépendant de celui du Haut-commissariat.

Le nouveau bureau fut installé à Trafalgar House, un imposant immeuble situé dans un endroit central surplombant le lieu historique de Trafalgar Square. Comme le fit remarquer un observateur enthousiaste :

> ***Quiconque se rend aux chambres du Parlement et de Westminster et en revient ne peut manquer de remarquer Trafalgar House. Son oeil s'arrête immédiatement sur l'« Arche » canadienne bien connue des jours du couronnement, dont une représentation est imprimée dans l'une des fenêtres, alors qu'ailleurs l'émigrant potentiel est invité à entrer par les inscriptions suivantes : « de meilleures fermes à des prix raisonnables », « un climat sain, de faibles impôts et des écoles libres », « des fermes gratuites de 160 acres ».***

L'établissement d'un bureau d'émigration indépendant dans un endroit central de Londres ouvrit la voie à une augmentation remarquable de l'immigration britannique. Au cours du premier semestre de 1900, un peu plus de 5 000 Britanniques vinrent au Canada. Cinq ans plus tard, leur nombre annuel atteignit plus de 65 000, dépassant ainsi le nombre de nouveaux colons qui arrivaient des États-Unis.

La plupart des immigrants britanniques au cours de cette période d'avant-guerre émigrèrent au Canada dans l'espoir d'y trouver un niveau de vie plus élevé et l'affranchissement des rigidités du vénéré système de classe britannique. Dans les rangs de ces immigrants non parrainés, on retrouvait non seulement des gens d'origine modeste, mais des particuliers qui disposaient de sommes considérables qu'ils investissaient souvent dans de vastes fermes ou ranches de l'ouest du Canada.

Nombre de ces Britanniques bien nantis de la classe moyenne ou supérieure avaient décidé de s'établir au Canada parce qu'il était difficile de trouver un bon emploi dans les professions contingentées et hautement concurrentielles de la Grande-Bretagne. D'autres quittèrent d'immenses domaines, grevés de lourdes dettes et dîmes. Pour les Britanniques prospères, l'émigration paraissait la seule façon de pouvoir préserver leur mode de vie et celui de leurs enfants dans un monde qui changeait rapidement. Ils choisirent le Canada en grande partie grâce aux efforts déployés par les services d'émigration et les agents de réservation, aux campagnes dynamiques orchestrées par les sociétés de colonisation canadiennes et aux documents promotionnels séducteurs qui vantaient les attraits des diverses provinces pour les « émigrants gentilshommes ».

Cependant, ce ne sont pas tous les nouveaux arrivants britanniques bien nantis qui furent accueillis à bras ouverts dans leur pays d'adoption. En fait, on constata un ressentiment général contre ceux d'entre eux qui semblaient s'attendre à un traitement spécial dans la « colonie ». Il arrivait souvent que des offres d'emploi parues dans les journaux de l'Ouest précisent : « Anglais s'abstenir ». Et lorsque le journaliste londonien H.R. Whates fit des recherches sur le boom d'immigration pour un article qui allait paraître dans le *Standard* de Londres en 1905, les Canadiens ne se gênèrent pas pour lui dire le fond de leur pensée : « L'Anglais est trop sûr de lui, trop condescendant; il pense tout savoir et refuse d'essayer de s'adapter à notre mode de vie. »

Parmi les nombreux immigrants qui arrivaient de Grande-Bretagne ces années-là, on trouvait également des pauvres assistés par des organismes caritatifs désireux de libérer le Royaume-Uni de ces gens et de les aider à prendre un nouveau départ dans les colonies. L'un des nombreux organismes philanthropiques qui participa à cette opération fut l'Armée du salut, créée au Canada en 1882. De 1884 à 1914, une succursale de cette armée de l'Église -- la Self-Help Emigration Society -- ouvrit ses portes; l'« Armée de Dieu » aida 150 000 pauvres de Grande-Bretagne à émigrer au Canada. Le programme d'immigration de l'Armée du salut n'a cependant pas échappé à la controverse. Les syndicats étaient particulièrement hostiles, accusant le gouvernement du Dominion de verser des primes aux agences qui recrutaient des personnes qui se prétendaient « agriculteurs » mais qui devenaient rapidement des travailleurs ouvriers.

▲ Les enfants des institutions

La plupart des Britanniques pauvres qui émigrèrent au Canada au cours de cette première vague d'immigration européenne vinrent avec leur famille, mais un nombre impressionnant d'entre eux étaient seuls. Se trouvaient manifestement parmi ceux-là des milliers de jeunes garçons et filles qui n'étaient pas accompagnés d'un adulte membre de leur famille à leur arrivée au Canada. Les garçons, une fois ici, devenaient des apprentis ouvriers agricoles, et les filles étaient envoyées dans des petites villes ou des foyers ruraux pour y travailler comme domestiques.

C'est ce que l'on appelait les « home children », c'est-à-dire les jeunes des taudis, retirés des foyers philanthropiques et des écoles paroissiales donnant asile aux pauvres, et envoyés au Canada (et dans d'autres colonies britanniques) pour répondre à la demande sans cesse croissante de main-d'oeuvre bon marché dans les fermes canadiennes, et pour servir de domestiques dans les foyers. Nombre de ces jeunes, la plupart d'entre eux âgés de 8 à 10 ans, provenaient de familles urbaines pauvres qui ne pouvaient s'en occuper adéquatement. D'autres enfants, peut-être le tiers, étaient des orphelins alors que le reste était des jeunes fugueurs ou des enfants abandonnés. À une époque où peu d'émigrants britanniques étaient contraints au travail forcé une fois rendus à destination, presque tous ces enfants immigrants devenaient des apprentis peu de temps après leur arrivée au Canada.

Bien que les fermes canadiennes aient accueilli des enfants britanniques orphelins et pauvres au début des années 1830, il fallut attendre jusqu'en 1868 pour que le mouvement des « home children » se dessine de façon structurée. Cette année-là, Maria Susan Rye, la fille féministe d'un avocat distingué de Londres, acheta une vieille prison aux environs de Niagara-on-the-Lake, en Ontario, la fit rénover et entreprit ensuite les préparatifs pour accueillir son premier groupe d'enfants au Canada. Ceux-ci arrivèrent en octobre 1869 avec la bénédiction bien affichée de l'archevêque de Canterbury et du *Times de Londres*.

Quelques mois plus tard, Annie Macpherson, une quaker qui ne travaillait pas pour M^me^ Rye, amena un autre groupe de jeunes enfants en Ontario. Peu de temps après, Louisa Birt de Liverpool (la soeur de Macpherson), Thomas Barnardo de Londres, Leonard Shaw de Manchester et William Quarrier de Glasgow -- pour ne nommer que quelques-uns des sauveurs d'enfants les mieux connus -- lancèrent leurs propres programmes d'émigration juvénile. Avant longtemps, on assista à une prolifération de programmes semblables, certains des plus connus étant mis en oeuvre par les organisations suivantes : National Children's Homes, Mr. Fegan's Homes de Southwark et Westminster, Middlemore Homes de Birmingham, Church of England Waifs and Strays Society, et Miss Stirling d'Édimbourg. Comme le Canada était plus près de la Grande-Bretagne que l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, notre pays devint la destination favorite de ces groupes, surtout durant les années Sifton.

Tous ces programmes reposaient sur la croyance des activistes que l'émigration était un moyen efficace de rescaper des jeunes Britanniques parmi les plus pauvres et provenant des districts les plus peuplés des villes grouillantes de la Grande-Bretagne. Dans les fermes canadiennes, loin des tentations et de l'air pollué de la ville, leurs protégés des taudis deviendraient des adultes travailleurs et en santé. Du moins, c'est ce que l'on croyait.

Parmi les nombreuses personnalités étroitement associées à ce programme d'immigration unique, celle que les Canadiens connaissent le plus est sans doute Thomas John Barnardo, Irlandais de souche. La vanité de Barnardo et son insatiable soif de prestige lui firent adopter le titre de « docteur » bien qu'il n'ait jamais terminé ses études de médecine.

Né en 1845 à Dublin d'une famille modeste, Barnardo se rendit à Londres en 1866 pour y recevoir une formation de médecin missionnaire pour la Chine. Peu de temps après son arrivée à Londres, le jeune étudiant en médecine croisa les enfants abandonnés et sans foyer de la ville qui dormaient dans les ruelles et sur les toits. Le sort de ces enfants londoniens sans foyer toucha tellement Barnardo que lorsqu'il fut refusé pour le travail de missionnaire en Chine, il abandonna tous ses projets de devenir médecin et s'engagea à aider ces enfants de la rue pendant toute sa vie. À cette fin, le pionnier autoritaire ouvrit une maison pour garçons en 1870, la première de ses nombreuses maisons pour les enfants pauvres.

Au début, Barnardo fut capable de trouver du travail pour ses protégés en Grande-Bretagne, mais lorsque les perspectives d'emploi commencèrent à se raréfier tant dans les métiers que dans le service domestique, il décida d'explorer les possibilités d'émigration. À l'automne de 1882, il lança un vaste programme d'émigration qui amena quelque 30 000 enfants au Canada. Le programme prit fin en 1939.

Jeunes garçons des orphelinats du Dr. Barnardo en angleterre à leur arrivée à Belleville (Ontario), vers 1922.

Archives nationales du Canada (C 34840)

La plupart des enfants pris en charge par Barnardo menèrent une vie sans histoire. George Everitt Green, jeune travailleur agricole d'Angleterre, fut l'exception, bien que ce ne fut pas avant sa mort que les Canadiens en apprirent sur lui davantage que sur tout autre enfant envoyé au Canada. Seulement sept mois après son arrivée dans une ferme ontarienne en 1895, Green allait mourir, les membres attaqués par la gangrène, le corps émacié et couvert de blessures, marques visibles du traitement cruel que lui avait infligé son employeur célibataire.

L'enquête et le procès qui allait suivre firent tellement de bruit que le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario adoptèrent une loi pour empêcher qu'une tragédie semblable ne se répète. Des mesures encore plus rigoureuses furent adoptées après le suicide de trois « home children » à l'hiver de 1923-1924. Dans la foulée de ces suicides, une délégation parlementaire britannique se rendit au Canada pour interviewer des fonctionnaires de l'immigration, des travailleurs sociaux, des représentants des organismes de femmes, de travailleurs et d'agriculteurs, et les enfants immigrants eux-mêmes. La délégation en vint à la conclusion qu'à l'avenir, les enfants immigrants devraient être en âge de travailler -- c'est-à-dire en âge de quitter l'école. S'inspirant du rapport de la délégation, la Direction générale de l'immigration adopta un règlement en 1925 interdisant aux sociétés d'immigration volontaire d'amener des enfants de moins de 14 ans au Canada. L'interdiction, qui devait durer trois ans, fut rendue permanente en 1928.

Ce programme de longue durée prit fin abruptement en 1939, non seulement à cause de la crise économique et de l'opposition du mouvement syndical canadien, mais aussi par suite d'un changement d'opinion de la part des Canadiens et des Britanniques. Les deux groupes, semble-t-il, ne pouvaient plus tolérer l'idée que des organismes philanthropiques séparent des jeunes de leurs parents et les envoient travailler dans des terres lointaines, aussi saines soient-elles.

▲ La colonie de Barr

La colonie de Barr ne figure sur aucune carte contemporaine du Canada. Cependant, au début du siècle, cet établissement britannique sur les plaines qui allaient devenir la Saskatchewan attira

d'innombrables visiteurs curieux et inspira de nombreux articles dans les quotidiens du Canada et de la Grande-Bretagne.

La colonie était célèbre parce qu'elle allait à l'encontre de la croyance de nombreux fonctionnaires et journalistes qu'un groupe d'immigrants britanniques ne possédant aucune expérience en agriculture ne pouvaient survivre sur la prairie dénudée, à 300 kilomètres de la ville la plus proche, sans même un chemin ou une voie ferroviaire pour les relier à la civilisation. Cinq ans après la fondation de la colonie, ces mêmes sceptiques applaudissaient aux réalisations des colons de Barr. Leurs réalisations étaient certainement remarquables, mais pas autant que le voyage qu'ils durent entreprendre pour accéder aux régions sauvages canadiennes de ce qui est aujourd'hui la région de Lloydminster. Cette migration inoubliable fut inspirée par la noble vision de deux ecclésiastiques, Isaac Barr (1847-1937), dont la colonie porte le nom, et George Lloyd (1861-1940), qui travaillait pour la Colonial and Continental Church Society.

Cette affiche à été publiée dans le magazine *Canada West*, vers 1900-1920 : Construisez votre nid dans l'Ouest canadien.

Archives nationales du Canada (C 126302)

Isaac Barr, Canadien d'origine, était un pasteur anglican fasciné par la carrière de Cecil Rhodes, l'impérialiste et magnat britannique du diamant. Il tenta même de se joindre au fameux Britannique dans une aventure de colonisation, quittant sa paroisse dans le district de Washington pour se rendre à Londres en janvier 1902. Mais Rhodes mourut en mars de cette année-là, ce qui empêcha Barr de réaliser son rêve de servir l'Empire en fondant une colonie à l'étranger. Barr se remit toutefois au travail après avoir pris connaissance du projet du révérend George Lloyd d'organiser au Canada une colonie de travailleurs britanniques au chômage et de soldats démobilisés de la guerre des Boers. « Prenons possession du Canada », écrivit-il dans une lettre au *Times* de Londres en 1902. « Que notre cri de ralliement soit : "LE CANADA POUR LES BRITANNIQUES". »

Les 2 ecclésiastiques unirent leurs forces pour organiser une colonie canadienne de quelque 2 000 Britanniques dont très peu avaient la solide expérience agricole considérée comme nécessaire pour réussir. Barr s'occupa de presque tous les détails administratifs. Il persuada le gouvernement canadien de réserver un bloc de terre aux colons, perçut des frais de colonisation, acheta les fournitures et s'occupa du transport. Mais il refusa d'agir comme aumônier des colons, soutenant que la colonie ne devait pas être une enclave anglicane dans les prairies sauvages. À la suite de cette décision, le révérend George Lloyd et sa famille furent persuadés de se joindre au groupe à la dernière minute.

Malheureusement pour les colons, Barr était loin d'être un altruiste. Déterminé à tirer des fruits financiers de son aventure, il reçut une commission du gouvernement canadien pour chaque immigrant et travailla en complicité avec les marchands de l'endroit. Il n'était pas non plus un génie de l'organisation. Les choses commencèrent à se gâter le jour où le *SS Lake Manitoba* quitta la mère patrie en 1903. Après un dur voyage sur l'océan dans un navire équipé pour accueillir seulement quelque 550 passagers au lieu de ses 1 900, les immigrants épuisés arrivèrent à Saint John, au Nouveau-Brunswick, où ils subirent d'innombrables atermoiements et de nombreuses inspections de bagages. Ils finirent par monter à bord de trois trains sales, dont aucun n'avait de couchettes, pour y effectuer le voyage de cinq jours à destination de Saskatoon.

Durant les années 1880, les immigrants se rendent en train à leur lieu d'établissement dans l'Ouest canadien.

Archives provinciales du Manitoba (N 7934)

Les colons furent encore plus déçus lorsqu'ils arrivèrent à Saskatoon. Des tentes coniques d'armée avaient été érigées pour les accueillir et comme il n'y avait pas de gare, leurs bagages furent jetés dans les champs. Les marchands de l'endroit avaient gonflé leurs prix pour les biens de première nécessité, et Barr, qui avait promis aux colons des charrettes, des boeufs et d'autres fournitures, ne tint pas parole. Outre ces difficultés, les colons durent ensuite effectuer un long voyage difficile en charrette sur un sentier primitif qui, pour une bonne partie, serpentait dans des tourbières et descendait des pentes escarpées avant d'atteindre North Battleford. Pour nombre des colons qui n'avaient aucune expérience de la conduite de boeufs et de charrettes, ce défi fut trop grand et ils firent marche arrière. La majorité, cependant, persévéra, s'arrêtant la nuit pour dormir dans de grandes tentes montées par les fonctionnaires de l'immigration.

La frustration des colons à l'égard de Barr connut finalement son point culminant au cours d'une réunion explosive dans un des campements. Barr fut accusé d'être de connivence avec les marchands de Saskatoon, d'avoir omis de tenir ses promesses d'une société de transport et d'une coopérative et, pis encore, d'avoir trompé les colons au sujet des conditions qui les attendaient dans les Prairies. La plupart des gens qui assistaient à la réunion votèrent pour se débarrasser de Barr comme leader, mais ne voulaient pas provoquer l'effondrement de la colonie. Au lieu de cela, ils renommèrent l'entreprise « colonie de Britannia » et votèrent pour se désigner un nouveau leader, en la personne de George Lloyd, et pour élire un comité de 12 personnes, que l'on ne tarda pas à appeler les « Douze apôtres ».

Cette affiche a paru dans le magazine *Canada West*, vers 1900-1914. « L'Ouest canadien : le nouvel Eldorado. C'est votre chance, pourquoi ne pas en profiter? »

Archives nationales du Canada (C 85854)

apôtres ».

Après avoir finalement atteint la réserve en mai 1903, les colons et Lloyd commencèrent à s'installer. Bientôt un village, que l'on nomma Lloydminster en honneur de l'homme qui avait gagné la confiance des colons, vit le jour le long du quatrième méridien. La première année, nombre des colons faillirent mourir de faim. Ils durent combattre les moustiques, les tempêtes et les feux de prairie, mais, grâce à leur dur labeur et à leur persévérance, leur colonie survécut et commença à prospérer. Dès 1905, trois grands hôtels étaient en construction. Le succès de la ville fut finalement assuré lorsque le chemin de fer y fit son entrée en juillet de cette année-là.

Entre-temps, Barr était retourné aux États-Unis, mais pas avant de s'être fait lancer des oeufs pourris par les gens de Regina. Après avoir occupé divers postes laïcs au sud de la frontière, il entra dans le Closer Settlement près de Melbourne, en Australie. La colonie fut un échec, mais Barr y resta après le départ des autres colons, pour ne jamais en repartir.

▲ L'immigration en Colombie-Britannique

Il n'y eut pas que les Prairies pour attirer de nombreux immigrants au début du siècle. La Colombie-Britannique, qui était entrée dans la Confédération en 1871, était aussi alléchante pour les nouveaux arrivants. Il faut bien le reconnaître, le nombre d'immigrants dans cette province ne se comparait pas à celui qui était observé dans les Prairies, mais n'en demeurait pas moins impressionnant.

▲ Les Britanniques

Hommes d'affaires à la retraite, agriculteurs et jeunes fils de familles aristocratiques figuraient parmi les nouveaux arrivants britanniques qui affluèrent dans la province la plus à l'ouest du Canada. Leur attention fut d'abord attirée par les documents publicitaires décrivant les joies de l'agriculture dans de florissantes vallées intérieures dotées de magnifiques lacs remplis de truites. Inspirés en outre par les rapports enthousiastes de Lord Aberdeen, gouverneur général du Canada de 1893 à 1898, les immigrants britanniques bien nantis achetèrent des ranches et des vergers dans la vallée de l'Okanagan, là où les aristocrates écossais avaient de nombreuses propriétés.

▲ HAUT TABLE DES MATIÈRES ◀ PAGE PRÉCÉDENTE PAGE SUIVANTE ▶

Le Ministère | Services aux visiteurs | Services aux immigrants | Services aux réfugiés | Services de citoyenneté | Demandes | Nouvelles | Publications | Liens

Accueil | Contacts | Recherche | Carte du site | English

Date de publication : 2000 10

Avis importants

Chapitre 2 (fin)

L'arrivée des Européens

- Les Japonais
- Les sikhs
- Les Norvégiens
- Colonies non agricoles
- Opposition à l'immigration

▲ Les Japonais

Comme la Colombie-Britannique faisait face à l'océan Pacifique, les nouveaux arrivants qui n'étaient pas Britanniques venaient dans une large mesure de l'Asie, y compris du Japon. Bien que le premier Japonais connu à émigrer au Canada, Manzo Nagano, s'établit dans la province en 1877, les immigrants japonais ne sont pas arrivés en nombre appréciable avant 1900. En 1914, seulement 10 000 Japonais s'étaient établis dans tout le Canada, et c'est en Colombie-Britannique qu'ils étaient de loin les plus nombreux.

Le Japon limita le nombre d'hommes qui pouvaient immigrer au Canada à 400 par année, devenant ainsi le seul pays à contrôler spécifiquement le mouvement de ses habitants vers le Canada. En conséquence, pendant plusieurs années, la plupart des immigrants du Japon furent des femmes qui venaient rejoindre leur mari. En 1928, le Canada et le Japon révisèrent l'entente à l'amiable de 1907, pour restreindre l'immigration japonaise au Canada à 150 personnes par année, quota qui fut rarement atteint.

La première vague d'immigrants japonais, que l'on appelait Issei, arriva entre 1877 et 1928. Avant 1907, la plupart des colons japonais étaient de jeunes hommes.

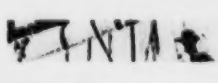

plupart des colons japonais étaient de jeunes hommes. Cette année-là, à l'instigation du Canada, le Japon limita le nombre d'hommes qui pouvaient immigrer au Canada à 400 par année, devenant ainsi le seul pays à contrôler spécifiquement le mouvement de ses habitants vers le Canada. En conséquence, pendant plusieurs années, la plupart des immigrants du Japon furent des femmes qui venaient rejoindre leur mari. En 1928, le Canada et le Japon révisèrent l'entente à l'amiable de 1907, pour restreindre l'immigration japonaise au Canada à 150 personnes par année, quota qui fut rarement atteint. Les Issei étaient invariablement des jeunes et venaient de villages d'agriculteurs et de pêcheurs surpeuplés et pauvres sur les îles de Honshu et Kyushu. La plupart s'établirent à Vancouver et Victoria ou à proximité, dans des villages de pêche et des villes où on traitait la pâte à papier le long de la côte du Pacifique, et dans des fermes de la vallée du Fraser.

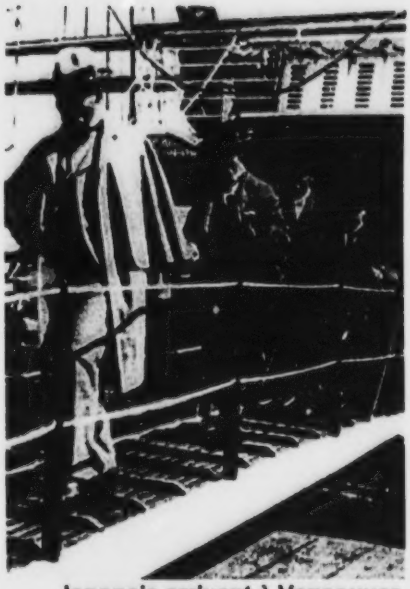

Japonais arrivant à Vancouver. L'homme qui se trouve au premier plan est membre du parlement japonais et fait partie de la délégation qui s'est rendue en Colombie-Britannique pour tenter, de faire amender les politiques oppressives envers les immigrants asiatiques, 1899.

Selkirk College Library

▲ Les sikhs

Les premiers immigrants de l'Inde arrivèrent à Victoria et à Vancouver en 1904. Bien que la Colombie-Britannique fit tout son possible pour décourager la venue d'immigrants « visibles » qui provenaient de l'Asie, leur interdisant l'accès aux professions et leur refusant le droit de vote, entre autres, quelque 5 000 immigrants de l'Inde s'étaient installés dans la province à la fin de 1907. Parmi ceux-là, la grande majorité étaient sikhs (membres de la religion réformiste qui vit le jour en l'an 1500 environ dans le Punjab au nord de l'Inde). Les premiers sikhs arrivèrent dans la province en 1904, après avoir été informés de ses beautés et de ses avantages par un détachement de soldats sikhs qui étaient passés par là en revenant de Londres, où ils avaient assisté au Jubilé de diamant de la reine Victoria en 1897. La plupart de ces premiers immigrants sikhs trouvèrent du travail dans les scieries et les camps de bûcherons de la province.

En 1999, un timbre-poste a été émis pour commémorer la contribution des Canadiens sikhs à l'édification du Canada. Parmi les personnes présentes à la cérémonie de dévoilement, se trouvait M. Herb Dhaliwal, alors ministre du Revenu national, dont le grand-père sikh était arrivé au Canada en 1906.

▲ Les Norvégiens

Outre les Britanniques et les Asiatiques, des Norvégiens s'installèrent également en Colombie-Britannique au début du siècle. On trouvait dans leurs rangs un groupe qui établit une colonie à Grande Prairie dans le district de Peace River en 1908. Quatre ans plus tard, un autre groupe de Norvégiens fondaient la colonie voisine de Valhalla.

Immigrants norvégiens à bord du traversier *G.T.R.* à Québec, vers 1911.

Archives nationales du Canada (PA 10394)

▲ Colonies non agricoles

Comme le Canada accueillit un nombre important de bons colons agriculteurs durant la période la plus intense de sa construction, il est juste de dire que Clifford Sifton atteignit l'un de ses principaux objectifs. Par contre, il échoua lamentablement dans ses tentatives d'envoyer un grand nombre d'immigrants à l'extérieur des villes. Contrairement à la perception populaire du jeune Canada d'alors, notre pays n'exploitait pas seulement les ressources agricoles et les ressources primaires; en fait, près de 70 p. 100 des nouveaux arrivants au cours de cette période trouvèrent du travail dans le monde de l'industrie et des transports où leurs services étaient très en demande.

Au moment même où la dernière terre de choix dans l'Ouest allait être labourée, le Canada connaissait un développement industriel rapide. En 20 ans, soit de 1890 à 1910, le nombre de personnes travaillant dans l'industrie manufacturière doubla; au déclenchement de la Première Guerre mondiale, les Canadiens tiraient autant de revenus des industries manufacturières que de l'agriculture. Une telle effervescence dans le secteur manufacturier, jumelée à la ruée pour la construction des chemins de fer transcontinentaux et l'ouverture de nouvelles mines, se traduisit par une vaste demande de main-d'oeuvre.

On comprend alors pourquoi tant d'immigrants étaient davantage intéressés par les villes que par les régions rurales. En outre, pour la plupart des nouveaux arrivants au Canada, il n'était pas facile de labourer la terre tout de suite. À ce moment, comme maintenant, s'établir sur une terre était coûteux, et les nouveaux arrivants, plus particulièrement ceux d'Europe de l'Est, d'Europe du Sud et d'Europe centrale, avaient rarement les fonds nécessaires pour entreprendre immédiatement leur exploitation agricole. Ainsi, nombre d'entre eux trouvèrent d'abord un emploi dans le secteur manufacturier ou

celui du transport dans les villes et municipalités canadiennes qui connaissaient un fort développement industriel, alors que d'autres dénichèrent du travail dans la construction des chemins de fer, la coupe du bois ou les mines. Un bon nombre d'immigrants qui entrèrent sur le marché du travail comme ouvriers agricoles abandonnèrent même définitivement cet emploi pour accepter du travail dans d'autres secteurs.

▲ Opposition à l'immigration

Bien sûr, les syndicats s'opposaient vertement à l'embauche de travailleurs immigrants non spécialisés par les sociétés ferroviaires et les sociétés manufacturières. James Wilks, vice-président du Congrès du travail, n'hésita pas à donner son opinion sur le sujet. En 1900, il écrivit au premier ministre Wilfrid Laurier pour lui faire part de l'effet que l'arrivée massive de Scandinaves et de Finlandais du Minnesota avait sur le marché du travail canadien. Wilks implora le gouvernement Laurier d'appliquer la *Loi sur le travail des aubains,* mesure législative visant à empêcher l'importation de main-d'oeuvre contractuelle. Seule une application rigoureuse de cette loi, soutenait Wilks, empêcherait le Canada d'être inondé par des « aubains ignorants, malheureux et ne parlant pas anglais » susceptibles de nuire irrémédiablement à la communauté.

Les pionniers de l'Ouest provenant de l'Europe centrale et de l'Europe du Sud-Est étaient également fortement critiqués. Aussi excellents ces agriculteurs pouvaient-ils être, aux yeux de nombreux habitants de l'Ouest, cela n'en faisait pas des colons désirables. Seuls ceux qui s'assimilaient rapidement à la société anglo-saxonne dominante étaient les bienvenus.

Dans les Prairies, les Ukrainiens et les doukhobors furent les principales cibles de cette méfiance et de cette animosité. À Winnipeg, porte d'entrée de l'Ouest, les Ukrainiens égalèrent inévitablement ou dépassèrent le nombre total d'immigrants américains et britanniques entre 1897 et 1899. Peu importait que moins de la moitié du nombre total d'immigrants au Canada au cours des années (et habituellement beaucoup moins que la moitié) n'étaient pas d'origine britannique. Ce qui importait est ce qui se produisait à Winnipeg. Et de ce point de vue, les habitants de l'Ouest inquiets voyaient d'importants groupes ethniques non assimilables prendre racine dans tout l'Ouest. D'où ce débat houleux au sujet de la « canadianisation » et l'on demanda au gouvernement d'être plus sélectif dans le genre d'immigrants qu'il laissait entrer au Canada. Après le départ de Sifton en 1905, son successeur, Frank Oliver, allait entendre ce cri d'appel et tracer une nouvelle voie.

Cyril Genik : le « tsar du Canada »

Aussi bizarre que cela puisse paraître, le Canada a déjà eu son « tsar ». Bien sûr, ce n'était pas un vrai monarque, mais un agent d'immigration bien connu et des plus respectés. Cyril Genik, qui vécut de 1857 à 1925, se vit conférer ce titre par les immigrants ukrainiens déroutés, heureux d'obéir à tous les ordres d'un fonctionnaire compétent qui pouvait les aider dans ce nouveau et étrange pays.

À l'instar de ceux qu'il servait, Cyril Genik était d'origine ukrainienne. Il arriva au Canada en1896 durant les années d'immigration ukrainienne massive (1896-1914). Il dirigeait le deuxième groupe d'immigrants ukrainiens envoyés au Canada durant cette période par le Dr Josef Oleskow, agriculteur que l'on nomma le « père de l'immigration ukrainienne organisée au Canada ».

La plupart des compatriotes de Cyril Genik étaient des paysans peu instruits dont les

quelques biens consistaient peut-être en une petite maison, une petite parcelle de terrain, une vache et quelques oiseaux de basse-cour. Genik, par contre, était un ancien enseignant bien instruit qui avait une bonne connaissance de l'anglais et d'autres langues.

Une semaine après être arrivés à Winnipeg en juillet 1896, Genik et quelques-uns des hommes de son groupe quittèrent Winnipeg pour aller faire de la reconnaissance de terres agricoles au sud de la ville. Au mois d'août, les colons avaient décidé de s'établir près d'une colonie mennonite allemande qui existait déjà. La colonie qu'ils fondèrent et baptisèrent Stuartburn, devint l'une des plus importantes colonies ukrainiennes au Manitoba.

Même si Genik enregistra sa petite ferme, sa famille et lui-même n'y restèrent pas longtemps. Ils retournèrent rapidement à Winnipeg où, en novembre 1896, Genik fut engagé par la Direction générale de l'immigration du gouvernement fédéral comme interprète à temps partiel. Le nombre d'immigrants ukrainiens augmentait tellement qu'en 1898, il fut engagé comme salarié à plein temps. Il devint ainsi le premier Ukrainien à occuper un poste de fonctionnaire canadien permanent.

Cyril Genik était décrit officiellement comme « interprète », mais ses fonctions allaient au-delà de la traduction; il devait fournir divers services d'orientation et d'assistance aux immigrants ukrainiens dès leur arrivée au Canada. Genik se rendait dans les ports de l'Est pour y accueillir des bateaux d'immigrants et accompagner ensuite des groupes d'Ukrainiens dans le train vers l'Ouest. Durant ce long voyage, il conseillait les nouveaux arrivants sur les règlements du gouvernement concernant les colonies, les aidait à remplir les formulaires préliminaires et tenait à l'écart les cambistes peu scrupuleux et les marchands cupides qui leur offraient des biens inutiles à des prix exorbitants. Une fois que les Ukrainiens avaient atteint les Prairies, Genik les aidait à choiSir une terre, à enregistrer leur ferme et à trouver du travail.

Lorsqu'ils étaient établis, il se rendait dans leurs communautés et faisait état de leurs progrès au gouvernement fédéral. Dans son uniforme de la Direction générale de l'immigration, Cyril Genik devint un lien connu entre les fonctionnaires du gouvernement canadien et les immigrants ukrainiens. À ce titre, il joua un rôle très utile pour aider les nouveaux arrivants à s'adapter à la nouvelle terre parfois indocile sur laquelle ils avaient décidé de s'établir. Et en facilitant le travail d'un groupe d'immigrants, il incitait d'autres Ukrainiens à quitter leur foyer pour venir s'établir dans l'ouest du Canada.

Après sa retraite en 1914, Cyril Genik continua de travailler comme leader de la communauté canado-ukrainienne, embrassant diverses causes culturelles et en publiant des articles. Pendant un certain temps, il se fit aussi le défenseur de la création d'une église ukrainienne indépendante au Canada. Ses réalisations furent si nombreuses et si variées qu'à sa mort, Cyril Genik était considéré par de nombreux colons comme « une sorte de tsar du Canada ».

En février 1999, une plaque a été dévoilée à Winnipeg pour souligner le rôle inestimable que Cyril Genik a joué dans l'établissement et le renforcement de la communauté ukrainienne au Canada.

▲ HAUT TABLE DES MATIÈRES ◀ PAGE PRÉCÉDENTE PAGE SUIVANTE ▶

Date de publication : 2000 10

LES ARTISANS de notre PATRIMOINE

La citoyenneté et l'immigration au Canada de 1900 à 1977

Chapitre 3

Un nouveau chemin à tracer

- Frank Oliver
- Changement de cap
- La Loi sur l'immigration de 1906
- La Loi sur l'immigration de 1910
- Annulation du contrat avec la North Atlantic Trading Company
- Promouvoir l'immigration britannique

▲ Frank Oliver

La nomination de Frank Oliver au poste de ministre de l'Intérieur et de surintendant des Affaires indiennes le 8 avril 1905 marqua un tournant dans la politique d'immigration du Canada. Bien qu'Oliver (1853-1933) et Clifford Sifton fussent tous deux des libéraux et d'anciens journalistes capables d'utiliser les rouages de la presse pour faire connaître leurs opinions, ils différaient sensiblement dans leur approche à l'égard de l'immigration. En fait, Oliver avait été l'un des plus sévères critiques des politiques de Sifton, décrivant à un certain moment les immigrants slaves comme des « boulets » aux pieds des Canadiens de l'Ouest.

Frank Oliver, ministre de l'Intérieur et surintendant des Affaires indiennes, 1905-1911.

Tout comme Sifton, Oliver venait de l'Est et il avait pris le chemin de l'Ouest dans sa jeunesse. Né en 1853 de parents d'origine irlandaise et anglaise dans le comté de Peel, situé dans le Canada-Ouest, il quitta l'école secondaire pour entreprendre une carrière dans l'imprimerie. Il se rendit d'abord à Toronto, où il fut engagé par le *Globe*, et ensuite à Winnipeg, où il travailla pendant quelque temps au *Manitoba Free Press*. En 1876, il attela quelques boeufs pour se

Free Press.
rendre de Winnipeg à Fort Edmonton, un établissement isolé sur le cours supérieur de la rivière Saskatchewan Nord. Archives nationales du Canada (C 52328)

Oliver établit ses quartiers à Edmonton et c'est là que le futur parlementaire fonda le *Bulletin*, sa flamboyante « gazette » personnelle qui devint alors le premier journal de l'Alberta. De 1883 à 1896, Frank Oliver, libéral indépendant, attaqua l'establishment d'abord au Conseil des Territoires du Nord-Ouest et ensuite à l'assemblée législative territoriale qui succéda au Conseil. Élu à la Chambre des communes en 1896, il devint ministre de l'Intérieur en 1905. Il fut nommé à ce portefeuille sur recommandation de Sifton lui-même qui, malgré son aversion personnelle pour le pionnier des Prairies, invoqua les « longs états de service et les capacités » d'Oliver lorsqu'il le proposa à ce poste.

Frank Oliver était en faveur d'une politique d'immigration vigoureuse, estimant que le Canada pouvait profiter d'une arrivée massive d'immigrants. Du même souffle, le député souhaitait que l'Ouest soit colonisé par des nouveaux venus qui partageaient les valeurs et les aspirations des Canadiens. S'adressant à la Chambre des communes sur la question avant de se joindre au Cabinet de Wilfrid Laurier, il déclara :

> ***Les Prairies de l'Ouest sont le siège et le berceau de la population du Dominion de demain. Elles sont le siège du pouvoir et du contrôle, et le Dominion sera à l'image de sa population. Si vous peuplez les Prairies de gens ayant des idées, des aspirations et des opinions différentes des vôtres, cela revient à vous mettre un carcan; vous éloignez votre pays du destin que lui ont tracé vos ancêtres et que vous espériez profondément réaliser.***

Oliver avait dressé une hiérarchie des colons les plus aptes à développer l'Ouest, en tête de laquelle venaient « les nôtres », les habitants de l'est du Canada. Les immigrants britanniques, qui arrivaient comme des « citoyens déjà formés », se classaient au deuxième rang, suivis de près par les Américains. Que les immigrants britanniques viennent de communautés rurales ou de villes et villages en ébullition avait peu d'importance pour Frank Oliver qui ne partageait pas le préjugé de Sifton contre les immigrants des centres urbains. En fait, Oliver préférait les Britanniques urbains aux agriculteurs de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est. Le Canada pouvait tolérer les Britanniques qui n'étaient pas des agriculteurs, mais les « robustes paysans en manteaux de peau de mouton » qui violaient les moeurs sociales étaient, pour Oliver, une toute autre chose.

▲ Changement de cap

Après avoir accédé au poste de ministre de l'Intérieur, Frank Oliver ne tarda pas à resserrer la politique de l'immigration. Deux lois allaient dominer son programme législatif, la première étant la *Loi sur l'immigration* de 1906, la seconde, la *Loi sur l'immigration* de 1910.

▲ La Loi sur l'immigration de 1906

Outre qu'elle définissait ce qu'était « un immigrant », cette loi fermait la porte à une vaste gamme de personnes et augmentait le pouvoir du gouvernement d'expulser certaines catégories d'immigrants. Elle décrétait également les « sommes d'argent à l'arrivée » dont avaient besoin les immigrants à leur entrée au pays et prévoyait l'établissement de contrôles le long de la frontière canado-américaine.

Depuis 1869, des lois interdisaient certains types d'immigration et, depuis 1889, permettaient de

renvoyer chez eux des catégories désignées d'immigrants. La Loi de 1906 différait par son ampleur, multipliant les catégories d'immigrants interdits d'accès et sanctionnant officiellement l'expulsion de nouveaux arrivants indésirables.

Le projet de loi souleva de nombreux débats à la Chambre des communes, portant principalement sur la définition d'un immigrant et l'imposition d'une taxe d'entrée, c'est-à-dire une taxe que devait payer chaque immigrant avant d'être admis au Canada. Mis à part tous les détails techniques, on constate cependant que ces débats parlementaires firent ressortir deux opinions fondamentales sur l'orientation générale que devrait prendre l'immigration.

> **« Nous devrions exercer plus de prudence dans nos choix. Qu'est-ce que 50 ans dans la vie d'un pays? Ce n'est rien; et pour l'édification de notre pays, nous devrions recruter les meilleurs hommes possible, des hommes qui seront prêts à préserver ici les institutions d'un peuple libre. Je n'endosse absolument pas le principe que notre seule ambition devrait être de peupler le pays. »**

Le chef provincial des conservateurs, Frederick Monk, était l'un de ceux qui estimaient que l'on devait endiguer l'immigration. Il croyait que le Canada devait imiter l'exemple des États-Unis et imposer une taxe d'entrée aux immigrants. Fils d'un père canadien-anglais et d'une mère canadienne-française, mais beaucoup plus francophone qu'anglophone dans sa façon de penser, Monk déclara :

> ***Nous devrions exercer plus de prudence dans nos choix. Qu'est-ce que 50 ans dans la vie d'un pays? Ce n'est rien; et pour l'édification de notre pays, nous devrions recruter les meilleurs hommes possible, des hommes qui seront prêts à préserver ici les institutions d'un peuple libre. Je n'endosse absolument pas le principe que notre seule ambition devrait être de peupler le pays.***

Par contre, W.M. German, député libéral de Welland, fit pression pour que l'on adopte la politique de la porte ouverte :

> ***Les États-Unis voulaient peupler leur pays et ils l'ont fait; nous le voulons aussi... Laissons les gens entrer. Ils ne sont peut-être pas tous désirables, mais nous déploierons les efforts nécessaires pour les ramener dans le droit chemin et faire en sorte qu'ils soient acceptables une fois ici.***

Il ne fut donc pas étonnant de voir que la position de German sur l'immigration recueillit l'aval des industriels canadiens qui exerçaient des pressions pour que l'on reçoive un flot continu d'immigrants désireux de travailler de longues heures pour un faible salaire. Le bouillant Sir William Van Horne, l'archétype même du capitaliste, qui occupait le poste de président du Canadien Pacifique (1888-1899), figurait parmi ces industriels. Se disant désolé de la nouvelle orientation que prenait la politique canadienne d'immigration, Sir William déclara sans ambages :

> ***Ce que nous voulons, c'est une population. On a besoin de main-d'oeuvre de l'océan Arctique à la Patagonie, dans toute l'Amérique du Nord et du Sud, mais les gouvernements des autres pays ne sont pas***

aussi idiots que nous le sommes et ne restreignent pas l'immigration. Qu'on laisse entrer tout le monde. Il y a du travail pour tous. Chaque groupe de deux ou trois hommes qui entrent au Canada et qui font une journée de travail créent de nouveaux emplois pour quelqu'un d'autre. C'est comme un nouveau dollar. On le retire de la banque, et il crée sa propre valeur une dizaine de fois par année.

▲ La Loi sur l'immigration de 1910

Le deuxième jalon de la politique restrictive en matière d'immigration fut posé en 1910. La *Loi sur l'immigration* de 1910, contrairement à celle de 1906, conférait au Cabinet le pouvoir d'exclure « des immigrants appartenant à une race réputée impropre au climat ou aux exigences du Canada ». La Loi renforçait également le pouvoir du gouvernement d'expulser des individus, comme les anarchistes, en invoquant des motifs d'instabilité politique et morale.

Même si ses dispositions d'exclusion étaient draconiennes et que les pouvoirs discrétionnaires qu'elle conférait au Cabinet étaient pratiquement illimités, la Loi de 1910 ne provoqua pas de débat houleux et prolongé à la Chambre. Si la Loi inspira davantage de discussions (dont certaines portèrent sur l'échec évident du gouvernement, incapable qu'il était de répondre aux besoins des provinces maritimes en matière d'immigration) que la Loi précédente, on ne perçut pas de désaccord majeur sur ses principes. Comme le fit remarquer plus tard William Scott, surintendant de l'Immigration de 1908 à 1924 :

Les discussions qui ont eu lieu au sujet du projet de loi ont montré que le Canada, à l'instar d'autres jeunes pays dont les ressources naturelles attirent les résidents des collectivités surpeuplées de l'Europe, est tout à fait conscient qu'il faut « séparer le bon grain de l'ivraie » chez les hordes qui aboutissent sur ses rives.

Après l'adoption de la Loi en 1910, une taxe d'entrée de 500 dollars fut imposée aux immigrants d'origine asiatique, somme énorme pour l'époque quand on pense que le travailleur moyen dans une usine canadienne encaissait à peine un salaire annuel de 417 dollars en 1910. Un décret adopté la même année prévoyait la perception d'un impôt sur tous les immigrants dont le montant variait selon la saison de l'année. Cette dernière taxe souleva un tollé en Grande-Bretagne parce qu'elle obligeait chaque immigrant, homme ou femme, à avoir 25 dollars, en plus du billet ou des fonds nécessaires pour atteindre la destination canadienne déterminée d'avance.

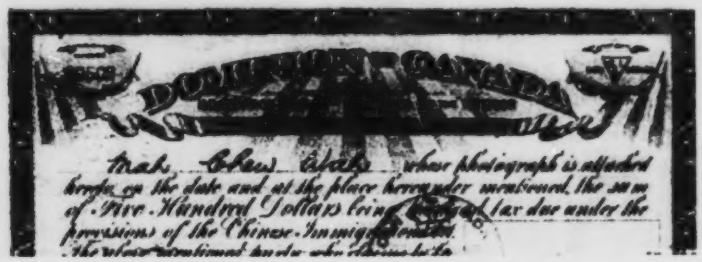

Le certificat de la Division de l'immigration de Mah Chew Wah qui a payé 500 dollars de taxe d'entrée imposée aux immigrants d'origine asiatique, en juin 1921.

Collection historique de Citoyenneté et Immigration Canada

▲ Annulation du contrat avec la North Atlantic Trading Company

Lorsque les détails de l'accord secret conclu entre le gouvernement et la North Atlantic Trading Company furent révélés au Parlement en 1905 (le gouvernement versait à la société une prime pour chaque agriculteur qu'elle envoyait au Canada; voir chapitre 2), les conservateurs condamnèrent vigoureusement cette entente. L'attaque de l'opposition et son propre déSir de limiter le nombre de nouveaux arrivants des pays du continent européen persuadèrent Frank Oliver d'annuler l'entente l'année suivante. Même s'il était disposé à être moins sélectif en ce qui concerne l'immigration britannique, le Ministre voulait aller dans la direction opposée à l'égard de l'immigration des gens du continent européen. À l'avenir, si les « petits amis de Sifton » voulaient émigrer au Canada, ils devraient le faire par eux-mêmes.

Bien sûr, les syndicats accueillirent favorablement cette tentative de limiter l'immigration d'Europe du Sud, du Centre et de l'Est. Craignant l'effet de travailleurs excédentaires sur la syndicalisation et les salaires au Canada, le mouvement syndical avait toujours dénoncé les régimes de travailleurs contractuels et l'immigration facilitée par le gouvernement. Cependant, il y avait plus en cause que le déSir de protéger des emplois. Durant ces années, les travailleurs d'origine britannique nourrissaient une profonde aversion envers les nouveaux arrivants d'Europe de l'Est, du Centre et du Sud, aversion qu'ils partageaient avec une majorité de Canadiens de la classe moyenne. Cette hostilité était on ne peut plus claire dans les pages du *Toronto Tribune*, une publication syndicale de l'époque. En 1906, le journal réagit à l'arrivée de milliers d'Européens du Centre et du Sud en publiant cette remarque cinglante : « Le chômeur londonien le plus ordinaire a plus de décence et plus d'instinct de citoyenneté que le Sicilien, le Napolitain, le Croate ou le Hongrois. » Ces sentiments allaient aussi trouver écho plus tard dans la colère du chef syndical S.R. Berry qui, en 1910, protesta auprès de Frank Oliver au sujet de « l'arrivée soudaine d'immigrants dont les habitudes de vie et la morale contreviennent aux idéaux canadiens ».

Bien que le contrat avec la North Atlantic Trading Company fut relégué aux oubliettes en 1906, Oliver continua d'appliquer la politique de Sifton qui consistait à payer des agents de recrutement pour attirer des immigrants convenables. En fait, il ne conserva pas seulement la politique, mais lui donna plus d'ampleur. Moins de quatre mois après l'annulation de l'entente, le ministère de l'Intérieur commença à verser aux agents de recrutement européens une prime pour les agriculteurs, les jardiniers, les menuisiers, les cheminots, les marins et les mineurs qu'ils envoyaient chez nous.

▲ Promouvoir l'immigration britannique

À la suite de l'annulation du contrat avec la North Atlantic Trading Company, Frank Oliver entreprit de favoriser l'immigration britannique. Le Canada, disait-il, devait renforcer son héritage britannique s'il voulait devenir l'une des grandes civilisations du monde. Par conséquent, le Ministre augmenta la prime versée aux agents de recrutement britanniques qui vendaient des billets aux agriculteurs, aux ouvriers agricoles et aux domestiques britanniques, et il ouvrit de nouveaux bureaux de l'immigration à Exeter, York et Aberdeen. L'année suivante, en 1907, la Direction générale de l'immigration adopta une approche encore plus dynamique à l'égard du recrutement des immigrants, en nommant 100 agents gouvernementaux et en leur versant chacun une prime de deux dollars pour chaque ouvrier agricole britannique recruté et placé en Ontario ou au Québec.

Le nombre d'immigrants des îles britanniques augmenta en flèche, passant de 86 796 qu'il était au 31 mars 1906 à 142 622 à la fin de l'exercice terminé le 31 mars 1914. Bien que l'on ne dispose d'aucune preuve concluante, on peut probablement attribuer une partie de cette augmentation aux primes accordées aux agents des sociétés maritimes britanniques et du gouvernement canadien. Les données de l'immigration révèlent, par exemple, que les États-Unis ont reçu quatre fois plus d'immigrants britanniques que le Canada en 1900-1901, mais qu'ils ont admis quelque 7 000 immigrants de moins que ne le faisait le Dominion en 1906-1907.

▲ HAUT TABLE DES MATIÈRES ◀| PAGE PRÉCÉDENTE PAGE SUIVANTE |▶

Le Ministère | Services aux visiteurs | Services aux immigrants | Services aux réfugiés | Services de citoyenneté | Demandes | Nouvelles | Publications | Liens

Accueil | Contacts | Recherche | Carte du site | English

Date de publication : 2000 10

Avis importants

Chapitre 3 (fin)

Un nouveau chemin à tracer

- Le soulèvement de Vancouver en 1907
- L'incident du Komagata Maru
- Création d'un service d'inspection frontalière
- La théorie et la pratique
- Créer une nouvelle société

▲ Le soulèvement de Vancouver en 1907

Toujours soucieux de promouvoir l'immigration britannique et américaine, Frank Oliver fit un pas de plus dans sa politique d'immigration sélective. Plusieurs faits nouveaux se liguèrent pour l'orienter dans cette direction, notamment le soulèvement de Vancouver en septembre 1907. L'émeute, qui causa des dommages importants à des immeubles occupés par des Orientaux, fut précipitée par un caillou lancé par un jeune dans la fenêtre d'un magasin chinois après un énorme défilé antiasiatique.

Bien que l'émeute fut provoquée en un rien de temps, ses origines étaient complexes. Les racines de l'émeute se trouvent profondément enfouies dans ce sentiment antiasiatique qui fermentait depuis des années en Colombie-Britannique. Cette antipathie raciale atteignit de nouveaux sommets en 1907 lorsqu'on signala que la société ferroviaire du Grand Tronc prévoyait importer des milliers de travailleurs japonais pour travailler à la réalisation du segment ouest du chemin de fer. Pour ajouter à la tension, plus de 2 300 Japonais arrivèrent dans la province au cours du seul mois de juillet, ce qui était beaucoup plus que prévu.

L'immigration japonaise atteignant des sommets inégalés, les Blancs de la côte Ouest eurent de plus en plus l'impression que les Japonais étaient devenus la principale menace orientale à l'intégrité culturelle de leur province. Les Japonais, tout comme les Chinois, avaient déjà été considérés comme non assimilables, mais après la victoire du Japon sur la Russie durant la guerre russo-japonaise (1904-1905), l'image du Japon parut encore plus effrayante. Un nombre de plus en plus élevé de Britanno-Colombiens blancs considéraient maintenant l'immigrant japonais comme agressif, loyal d'abord à son pays, et désireux de faire progresser les visées expansionnistes de sa patrie.

Au fur et à mesure que les gens s'alarmaient au sujet de l'arrivée massive de Japonais, des commentaires hystériques au sujet de l'« invasion » japonaise firent leur apparition dans la presse quotidienne. Ces craintes s'accompagnèrent de demandes de la chambre de commerce et du Conseil du travail de Vancouver qui réclamèrent des mesures visant à endiguer le flot d'immigrants. Non content d'oeuvrer sur la seule scène politique, le conseil forma la Ligue d'exclusion des Asiatiques. La Ligue allait par la suite rompre tous les liens avec la chambre de commerce et le Conseil du travail et tenir un défilé antiasiatique qui précéda l'émeute de Vancouver en 1907.

Après l'émeute, le gouvernement Laurier se retrouva dans la position apparemment insoutenable de devoir apaiser et les Britanno-Colombiens et les Japonais en même temps. La solution passait par le compromis. En réponse aux demandes pressantes de la Colombie-Britannique de mettre un terme à l'immigration asiatique, Ottawa négocia une entente avec le Japon selon laquelle ce dernier acceptait de restreindre volontairement son émigration au Canada à 400 personnes par année.

Dans le cadre de la même initiative, le gouvernement dépêcha Mackenzie King, le sous-ministre du Travail et futur premier ministre, pour faire enquête à Vancouver et régler les réclamations présentées par les Japonais. Aux commandes de sa commission royale d'enquête dont il était l'unique membre, King tint une série d'audiences et attribua ensuite 9 000 dollars en indemnisation aux victimes japonaises de l'émeute de Vancouver. Les victimes chinoises de l'émeute, qui avaient subi plus de dommages, allaient recevoir plus tard 26 000 dollars.

Une fois les réclamations des Japonais réglées, Mackenzie King chercha à déterminer la provenance exacte des Orientaux arrivés récemment au Canada. Dans son rapport, il expliqua le nombre anormalement élevé d'Orientaux par une importante immigration de Hawaii et les activités des sociétés d'immigration basées au Canada. King en vint à la conclusion que l'immigration en provenance de Hawaii devait être interrompue, qu'on devait interdire aux sociétés d'importer des travailleurs contractuels et que le gouvernement fédéral devait restreindre considérablement l'admission de nouveaux venus japonais. Il laissa également entendre qu'il faudrait décourager l'immigration en provenance de l'Inde.

En réponse aux conclusions de King, le gouvernement Laurier apporta une modification importante à la *Loi sur l'immigration*. Cette modification, qui entra en vigueur en 1908, était connue sous le titre de « règlement du voyage sans interruption ». Conformément à ce règlement, tous les immigrants potentiels devaient se rendre au Canada en effectuant un voyage sans interruption en provenance de leur pays d'origine ou de citoyenneté en utilisant un billet acheté dans leur pays. Comme aucune société de navigation n'offrait de service direct en provenance de l'Inde, cette manoeuvre permit d'interdire toute immigration des Indiens. Elle ferma également la porte aux immigrants japonais qui transitaient par Hawaii.

Adrienne Clarkson : gouverneure générale

Le premier ministre Jean Chrétien a résumé l'importance de la nomination d'Adrienne Clarkson à titre de première gouverneure générale immigrante du Canada lorsqu'il a dit le 8 septembre 1999 : « Sa nomination reflète la diversité et la chaleur de notre société et indique le degré de maturité que notre pays a acquise au fil des ans. »

Adrienne Clarkson, célèbre radiodiffuseure, auteure, éditrice et ancienne diplomate de l'Ontario, n'avait que trois ans lorsque la famille Poy -- ses parents, son frère écolier et elle -- arrivèrent

à Montréal en provenance de Hong Kong, pour se faire dire qu'ils ne pouvaient entrer au Canada parce qu'ils étaient Chinois. C'était en 1942, le monde était en guerre, et en refusant de les admettre au Canada, les fonctionnaires de l'immigration invoquaient la *Loi de l'immigration chinoise* de 1923 dont les nombreuses dispositions interdisaient pratiquement l'admission de tous les Chinois au Canada.

Heureusement, les fonctionnaires acceptèrent d'écouter l'étonnant récit de M. Poy. Il leur dit qu'il avait été convenu qu'il aurait le droit d'entrer au Canada avec sa famille, selon les modalités d'un échange de prisonniers entre le Japon et les États-Unis, même s'ils n'étaient ni Japonais ni prisonniers. Après avoir vérifié les dires de M. Poy, la famille fut autorisée à entrer au Canada. On ne peut plus soulagée, elle se dirigea directement à Ottawa qui devint sa ville d'accueil.

Ambitieuse, disciplinée et très intelligente, Adrienne Clarkson s'est taillé une réputation au Lisgar Collegiate Institute d'Ottawa : elle devint présidente des étudiantes l'année où elle reçut son diplôme (1955-1956), excella parmi ses consoeurs, et se classa deuxième au concours oratoire du Club Rotary durant sa dernière année.

Après avoir obtenu son diplôme de Lisgar, Adrienne Clarkson étudia la littérature anglaise à l'Université de Toronto où elle obtint une maîtrise en 1961. Elle entreprit ensuite des études supérieures à La Sorbonne à Paris (1962-1964), où elle perfectionna le français qu'elle avait appris à Ottawa.

La 26e gouverneure générale du Canada s'est d'abord fait connaître du public pour son travail de pionnière à la télévision canadienne. Entre 1965 et 1982, elle a travaillé aux émissions *Take Thirty, Adrienne at Large* et *The Fifth Estate* produites par la CBC. En tant que l'une des premières vedettes féminines de la télévision, elle fut remarquée pour son intelligence et sa forte présence.

Outre son travail de journaliste à la télévision, Mme Clarkson a exercé des fonctions de diplomate. De 1982 à 1987, elle s'est attiré de nombreuses louanges pour son travail d'agente générale de l'Ontario à Paris. À son retour au Canada, elle est devenue présidente et éditrice de McClelland and Stewart (1987-1988) et ensuite éditrice des Adrienne Clarkson Books pour cette société (1988). Elle est l'auteure de *Love More Condoling* (1968), *Hunger Trace* (1970) et *True to You in My Fashion* (1971).

Au moment de sa nomination comme gouverneure générale, Adrienne Clarkson était présidente du Conseil du Musée canadien des civilisations à Hull, au Québec, poste qu'elle occupait depuis 1995.

▲ L'incident du Komagata Maru

Le règlement sur le voyage sans interruption et les obstacles subséquents qui allaient être levés contre l'immigration provenant des Indes orientales furent contestés. La contestation la plus importante se produisit le 23 mai 1914, lorsque 376 ressortissants des Indes orientales (22 étaient des Canadiens qui revenaient chez eux) arrivèrent au port de Vancouver à bord du *Komagata Maru*, un tramp japonais engagé par un riche marchand sikh et ancien entrepreneur de Hong Kong, Gurdit Singh Sarhali. Le navire à vapeur fut accueilli avec une hostilité sans précédent. En fait, pendant des semaines, le navire resta au port, ses occupants privés de nourriture et d'eau par les autorités

canadiennes qui cherchaient à ébranler leur détermination.

Enfin, le 20 juin, menacé de mourir de faim, un comité de passagers accepta de se rendre à l'exigence du gouvernement canadien qui demandait qu'une cause type soit entendue devant une commission d'enquête sur l'immigration. Une semaine plus tard, le cas de Munshi Singh, un jeune agriculteur sikh, allait être entendu et il fut jugé inadmissible au motif qu'il avait violé trois décrets, plus particulièrement le règlement sur le voyage continu. Lorsque la Cour d'appel de la Colombie-Britannique confirma le refus d'un tribunal inférieur d'ordonner son renvoi, il n'en fallut pas plus pour que Munshi Singh et tous les autres passagers soient expulsés. Cela se produisit exactement deux mois après l'arrivée du navire au destin tragique dans le port de Vancouver. Sous les applaudissements des citoyens de Vancouver massés sur les quais, le navire canadien *NCSM Rainbow* escorta le *Komagata Maru* dans les eaux internationales. Le navire à vapeur fila ensuite vers l'Inde, ayant laissé derrière lui une poignée de passagers, soit d'anciens résidents de la Colombie-Britannique qui avaient été autorisés à entrer au Canada par le gouvernement fédéral.

Les pressions politiques exercées par les sikhs persuadèrent finalement le gouvernement fédéral de prendre un décret permettant aux « Britanniques hindous résidant au Canada » de faire venir leurs femmes et leurs enfants au pays. Le règlement tant détesté sur le voyage continu demeura toutefois en vigueur jusqu'en 1947.

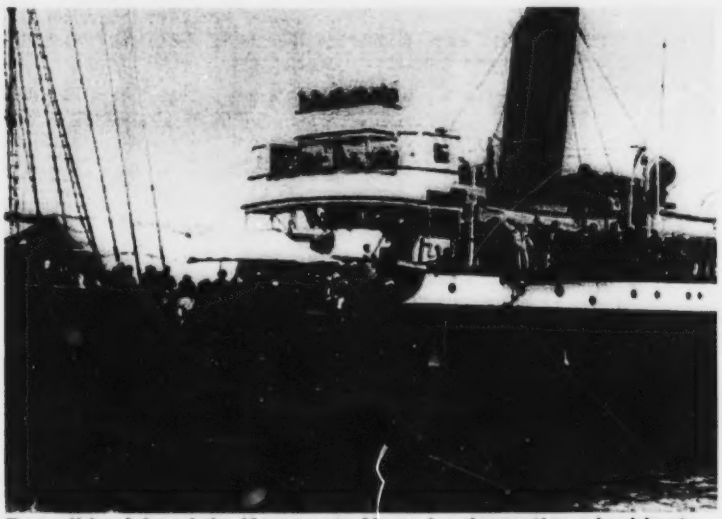

Des sikhs à bord du *Komagata Maru*. Le dramatique incident du *Komagata Maru* ayant eu lieu de mai à juillet 1914, rappelle l'arrivée de 376 émigrants en provenance de l'Inde dont l'entrée au Canada fut interdite en dépit du fait que tous détenaient un passeport britannique valide.

Archives nationales du Canada (C 38599)

▲ Création d'un service d'inspection frontalière

Toujours soucieux de rendre la politique canadienne d'immigration plus restrictive et sélective que celle de Sifton, Frank Oliver créa en 1908 un service d'inspection d'immigration à 37 points d'entrée le

long de la frontière canado-américaine dans le district du Canada central, qui allait de Toronto à Sprague, au Manitoba.

Le budget du service était tellement restreint à ses débuts qu'aucune disposition n'avait été prise pour y ouvrir des bureaux ou des centres de détention. Les agents de la douane et de l'immigration aux prises avec de grandes difficultés (les premiers exerçaient également des fonctions d'immigration) devaient travailler dans des conditions extrêmement difficiles dans des salles d'attente, sur des quais de traversier et des plates-formes de chemin de fer. Et le travail pouvait être dangereux. Par exemple, l'inspecteur frontalier H.G. Herbert fut abattu sur un traversier Windsor-Détroit par un individu à qui on avait refusé l'admission au Canada.

▲ La théorie et la pratique

Frank Oliver aurait peut-être souhaité que son gouvernement adopte une politique d'immigration plus restrictive, mais l'opinion générale estimait que la prospérité du Canada nécessitait un grand nombre d'immigrants. Les employeurs de nombreux travailleurs immigrants exercèrent une influence considérable dans les Cabinets de Wilfrid Laurier et de Robert Borden. Ainsi, malgré l'adoption d'une loi restrictive sur l'immigration et l'imposition d'une taxe d'entrée, les gens continuaient d'affluer au pays. En 1906, le nombre dépassa 200 000 et en 1911, année où les libéraux furent chassés du pouvoir par les conservateurs de Robert Borden, plus de 300 000 personnes entrèrent au Canada. En 1913, le nombre d'immigrants atteignit le chiffre record de 400 000.

Les deux gouvernements libéral et conservateur réussirent à réduire considérablement l'immigration en provenance d'Asie, mais ils ne purent empêcher l'arrivée massive d'immigrants d'Europe centrale et de l'Est. Cela n'est pas difficile à comprendre. Le but du gouvernement d'Ottawa était d'attirer de bons colons agriculteurs vers l'ouest du Canada et, ce faisant, on avait créé un besoin d'immigrants de diverses compétences. Les colons exigeaient des chemins de fer, des biens manufacturés, des élévateurs à grain, des écoles et des services dans les villes et les cités -- demandes qui généraient des emplois. De leur côté, les gens d'affaires et les compagnies avaient besoin d'un vaste réservoir de main-d'oeuvre bon marché qu'ils réclamaient à cor et à cri.

Les immigrants les plus acceptables sur le plan culturel provenaient du Royaume-Uni et des États-Unis, mais ils ne correspondaient pas à la vision que se faisaient les gens d'affaires du journalier idéal et malléable. Les immigrants britanniques et américains n'étaient pas disposés à tolérer, par exemple, les bas salaires ou les dures conditions de travail de la construction du chemin de fer. En outre, ils connaissaient trop bien les syndicats, ce qui pouvait poser un problème pour les employeurs.

Thomas Shaughnessy, qui succéda à Sir William Van Horne en tant que président du Canadien Pacifique, traduisait bien l'attitude de nombre de ses partenaires d'affaires en disant ceci :

> ***Les hommes qui cherchent du travail dans la construction des chemins de fer sont, en général, habitués au dur labeur. Ils savent que lorsqu'ils vont travailler, ils doivent s'accommoder du campement le plus primitif... J'estime vraiment que nous commettrions une grave erreur en accueillant davantage de ces hommes du Pays de Galles, de l'Écosse ou de l'Angleterre... Cela n'est que préjudiciable pour l'immigration que d'importer des hommes qui viennent ici en s'attendant à obtenir des salaires élevés, un lit de plumes et une baignoire.***

Par contre, les Asiatiques étaient perçus comme des travailleurs parfaits. Les Chinois avaient fait leurs preuves à titre de journaliers durant la construction du chemin de fer du Canadien Pacifique, où on leur avait confié les travaux les plus difficiles et les plus dangereux. Cependant, l'importation massive de journaliers asiatiques était hors de question à cause de la loi restrictive adoptée contre les immigrants asiatiques.

Les industriels canadiens se tournèrent donc de plus en plus vers l'Europe centrale et du Sud pour y trouver les travailleurs semi-spécialisés et non spécialisés dont ils avaient besoin pour produire les biens et les services qu'exigeaient les nouveaux colons. Parmi les habitants du continent européen, les Ukrainiens étaient les plus acceptables pour les industriels canadiens et la Direction générale de l'immigration. Bien qu'ils se soient avérés de bons agriculteurs, les Ukrainiens étaient disposés à travailler pour des salaires et à des conditions que d'autres nationalités n'acceptaient pas. Qui plus est, ils arrivaient déjà massivement au pays. On estime à 63 425 le nombre d'Ukrainiens qui entrèrent au Canada entre 1891, lorsque l'immigration ukrainienne de masse commença au Canada, et 1905, année où Frank Oliver entra dans le Cabinet Laurier. Un autre groupe de 59 000 Ukrainiens allaient arriver durant le mandat d'Oliver aux commandes du ministère de l'Intérieur.

▲ Créer une nouvelle société

De 1896 à 1914, quelque trois millions d'immigrants s'établirent au Canada. Entre 1901 et 1911, lorsque la population canadienne grimpa de 43 p. 100, la proportion de personnes nées à l'étranger qui résidaient au Canada dépassait 22 p. 100. Presque du jour au lendemain, semble-t-il, l'immigration de Grande-Bretagne, des États-Unis, d'Europe et d'Asie avait transformé le visage du pays, particulièrement l'ouest du Canada, pour en faire une société polyglotte.

Cette transformation n'allait toutefois pas se faire sans déchirements. Comme on l'a déjà souligné, on assista à un débat houleux sur l'assimilation des immigrants qui parlaient une langue incompréhensible, pratiquaient une religion étrange et ne connaissaient pas suffisamment les rouages de la démocratie parlementaire. Le spectacle des colonies en bloc dans les régions rurales des Prairies et l'apparition de ghettos ethniques surpeuplés dans les villes canadiennes en croissance rapide perturbèrent la plupart des Canadiens anglais, qui en vinrent à penser qu'il était de leur devoir d'aider ces étrangers à s'adapter à l'idéal canadien-anglais, « pour en faire des gens propres, instruits et fidèles au Dominion et à la Grande-Bretagne ».

Les méthodistes et les presbytériens furent parmi ces Canadiens qui adoptèrent la cause de la « canadianisation » dans toutes ses ramifications. James Shaver Woodsworth (1874-1942) fut l'un de ceux-là. Ministre méthodiste bien connu, réformateur social et pacifiste, Woodsworth joua un rôle marquant dans presque tous les mouvements de réforme d'avant la Première Guerre, et devint plus tard l'un des fondateurs de la Fédération du Commonwealth coopératif (CCF), l'ancêtre du Nouveau Parti démocratique.

Les préoccupations de Woodsworth au sujet de la capacité d'assimilation des immigrants d'Europe de l'Est, du Centre et du Sud furent aiguisées par son expérience avec les immigrants du nord de Winnipeg au début du siècle. Travaillant et vivant au coeur de ce monde étranger, où cochons et poulets se promenaient dans les rues non pavées et où le taux de mortalité infantile était incroyablement élevé, Woodsworth en vint à croire que si les immigrants voulaient devenir de bons Canadiens, ils devaient embrasser les valeurs protestantes et devenir membres de la société chrétienne du Canada anglais.

Dans son ouvrage célèbre intitulé *Strangers within Our Gates*, publié en 1909 lorsqu'il était surintendant de la All People's Mission à Winnipeg Nord, Woodsworth souligna ceci :

Nous, au Canada, avons des objectifs plus ou moins clairement définis en ce qui concerne le bien-être national. Il ne faut jamais perdre de vue ces idéaux. Les éléments qui ne correspondent pas à l'idéal doivent être assimilables. Les éléments essentiellement non assimilables sont clairement préjudiciables à notre norme la plus élevée du développement national et devraient donc être vigoureusement exclus.

Autrement dit, il estimait que l'immigration devait être contrôlée lorsqu'elle causait des problèmes sociaux ou qu'elle entrait en conflit avec ce qui était perçu comme des objectifs de la vie nationale; de plus, tous les immigrants admis au Canada devaient pouvoir être assimilés aux traditions de la société anglo-canadienne. Pour Woodsworth, comme pour la plupart de ses compatriotes, les principaux instruments de la canadianisation étaient les écoles publiques. Comme il le dit lui-même :

L'école publique est le facteur le plus important qui permet de convertir les étrangers en Canadiens. L'on n'insistera jamais assez sur le travail qui est accompli et peut -- et oui, qui doit -- être accompli par nos écoles nationales.

Les Canadiens anglais n'étaient pas le seul groupe préoccupé par la transformation qu'allait subir la population canadienne. Beaucoup de Canadiens français firent également part de leur inquiétude au sujet de ce qui se produisait, soutenant, par exemple, que les immigrants ukrainiens étaient une menace pour les institutions canadiennes. Au fur et à mesure que le nombre d'immigrants atteignait de nouveaux sommets, ces observateurs s'interrogeaient sur le sort des Canadiens français dans l'Ouest, où ils commençaient à être surclassés par plusieurs autres groupes ethniques, et dans le Canada en général, où la taille relative de la population canadienne-française diminuait.

Henri Bourassa (1868-1952) était le baromètre de nombreuses préoccupations exprimées par les Canadiens français. Durant ses premières années au Parlement, le célèbre journaliste et politicien appuya le programme d'immigration de Sifton, mais lorsqu'il se rendit compte que l'immigration changeait l'équilibre de la population canadienne et menaçait de réduire l'influence du Canada français, Bourassa commença à faire part de l'opposition du Québec à l'arrivée massive d'étrangers dans l'Ouest. Voici ce qu'il déclara lors de la session de 1906 :

Une fois toutes les critiques formulées, l'immigration aida cependant le Canada à réaliser plusieurs de ses aspirations. Des dizaines de milliers d'agriculteurs accomplis transformèrent rapidement les Prairies et alimentèrent une économie en pleine effervescence; d'innombrables immigrants non spécialisés et semi-spécialisés fournirent une main-d'oeuvre au dur labeur nécessaire pour construire les chemins de fer, les ponts et extraire le minerai des mines.

Il arriva tellement d'immigrants du continent européen au cours des années précédant immédiatement la Première Guerre mondiale que le consensus anglo-français qui avait dominé le paysage social, politique et culturel du XIX^{e} siècle au Canada allait être altéré de façon permanente.

Bien que le phénomène fut plus remarquable dans les provinces des Prairies, ces immigrants marquaient aussi fortement la société dans le reste du Canada. En ce sens, ce sont eux qui ont imprimé les changements importants que les immigrants allaient introduire au Canada après la Seconde Guerre mondiale. Avant cette deuxième période d'intense immigration cependant, la Première Guerre mondiale fut déclenchée et on assista à trois décennies de marasme au chapitre de l'immigration.

▲ HAUT TABLE DES MATIÈRES ◀ PAGE PRÉCÉDENTE PAGE SUIVANTE ▶

Le Ministère | Services aux visiteurs | Services aux immigrants | Services aux réfugiés | Services de citoyenneté | Demandes | Nouvelles | Publications | Liens

Accueil | Contacts | Recherche | Carte du site | English

Date de publication : 2000 10

Avis importants

LES ARTISANS de notre PATRIMOINE

La citoyenneté et l'immigration au Canada de 1900 à 1977

Chapitre 4
La chute de l'immigration

- La Première Guerre mondiale
- La Première Guerre mondiale et les Canadiens nés à l'étranger
- Le retour de la paix

Pour le Canada, les années qui s'écoulèrent entre le tournant du siècle et 1913 furent une période d'espoirs illimités et de visions grandioses. Jamais n'avait-on connu un tel taux de croissance de la population. De 1901 à 1911, la population canadienne augmenta de plus du tiers, passant de 5,3 à 7,2 millions d'habitants, grâce principalement à l'immigration. De vastes régions des Prairies furent colonisées, deux chemins de fer transcontinentaux furent construits à la faveur d'une aide publique généreuse, et la production industrielle augmenta de façon considérable. À vrai dire, durant ce que l'on appela le boom des années Laurier, soit de 1896 à 1913, le taux moyen de croissance de la population du Canada surpassa celui de tous les autres pays, y compris les États-Unis. Il n'est donc pas étonnant que le premier ministre Laurier ait prédit, en 1904, que « le XX^{e} siècle serait le siècle du Canada et de son développement ».

Le premier ministre Robert Borden.

Archives nationales du Canada (PA 28128)

Cependant, les perspectives d'une croissance constante allaient s'amenuiser au cours de l'année où la vague d'immigration fut la plus importante. En 1913, le pays commença à glisser dans une grave dépression qui allait s'avérer encore pire que la courte et cinglante récession de 1907. L'expansion de l'économie et la croissance de l'industrie étaient tributaires d'un approvisionnement continu en capitaux liquides, mais en 1913, la source se tarit. L'absence de capitaux fit reculer l'expansion industrielle, phénomène qui allait créer de nombreux chômeurs, surtout dans les régions urbaines.

▲ La Première Guerre mondiale

Aussi inquiétante qu'était la dépression économique, un désastre encore plus grand était à nos portes : la Première Guerre mondiale. La crise qui s'était déclarée dans les Balkans à l'été de 1914 ne paraissait pas plus dangereuse au départ, que la demi-douzaine de crises que l'on avait connues précédemment, mais, inexorablement, les alliances se solidifiaient et les plans de mobilisation étaient mis en oeuvre. La Serbie, la Russie et la France allaient s'opposer aux Empires allemand et austro-hongrois. À l'expiration de l'ultimatum britannique à Berlin à minuit le 4 août 1914, un autre Empire entrait en guerre.

Lorsque la Grande-Bretagne déclara la guerre à l'Allemagne le 4 août, le Canada entra automatiquement en guerre lui aussi, et la majeure partie de sa population appuya l'entente avec enthousiasme. Partout au pays, les Canadiens entonnèrent des chants patriotiques dans les rues, et le ministère de la Milice et de la Défense fut envahi par des milliers de bénévoles, désireux de combattre, croyant que les forces impériales allaient bientôt prévaloir et que les hostilités seraient de courte durée. Personne à l'époque, pas même les fonctionnaires ni les citoyens les plus pessimistes, ne pouvait prévoir que la guerre allait durer pendant des années et qu'elle mettrait si sérieusement à l'épreuve les ressources et l'unité du pays. Personne n'aurait pu prédire les ultimes conséquences de l'engagement du premier ministre Robert Borden :

> ***de déployer tous les efforts et de faire tous les sacrifices nécessaires pour préserver l'intégrité et l'honneur de notre Empire.***

La Première Guerre mondiale coûta la vie à 60 661 Canadiens, soit un dixième des plus de 600 000 soldats envoyés au front. Quelque 60 000 revinrent au pays mutilés autant physiquement que moralement. Au Canada même, le conflit élargit la brèche entre les Canadiens anglais et les Canadiens français, surtout après la crise de la conscription de 1917 qui mina également l'unité et l'esprit de corps tant du Parti libéral que du Parti conservateur. Or, si la guerre coûta la vie à de nombreux Canadiens et créa des difficultés politiques internes, elle stimula énormément l'industrie canadienne. Le Canada entra dans l'ère de la modernisation grâce aux efforts qu'il déploya pour mobiliser et équiper une armée colossale. La guerre allait surtout marquer la véritable naissance du Canada et sa reconnaissance par tous les pays.

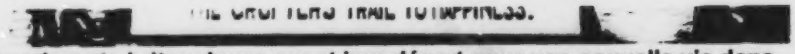

Immigrants britanniques avant leur départ pour une nouvelle vie dans l'Ouest canadien, vers 1920. Après la Première Guerre mondiale, le gouvernement canadien a pris des mesures d'immigration qui ont nettement favorisé les immigrants britanniques.

Canadien Pacifique Limitée (18392)

Projetés sur la scène mondiale, les Canadiens offrirent une performance remarquable et souvent brillante. À la fin d'avril 1915, la Première division canadienne, considérablement décimée et étouffée par les gaz, tint la ligne lors de la deuxième bataille d'Ypres, empêchant ainsi les Allemands de faire une percée. Résumant ses sentiments au sujet de cette horrible bataille, le politicien canadien-français aux talents prometteurs, Talbot Papineau, écrivit :

> ***Certaines des choses qu'on nous rapporte font peur. Elles devraient nous faire frémir si elles sont vraies. Mais pourtant, quelle glorieuse page d'histoire vient de s'écrire pour le Canada. Ce sont peut-être là les premiers balbutiements de notre nationalité.***

Deux ans plus tard, en avril 1917, le nom du Canada était sur toutes les lèvres dans le monde entier après que les quatre divisions du Corps d'armée canadien eurent accompli ce qui semblait impossible, c'est-à-dire la capture de l'imposante crête de Vimy, qui allait devenir un symbole des succès et de la fierté du Canada. Cette bataille héroïque fut suivie par l'âpre victoire du Corps à Passchendaele, plus tard au cours de la même année et, en 1918, par le rôle essentiel qu'il joua pour aider à repousser les Allemands aux derniers jours du conflit.

Les sacrifices et les réalisations du Canada sur le champ de bataille allaient le transformer -- sur le plan militaire, sinon constitutionnel -- le faisant passer du rang de colonie à celui de pays souverain. Lorsque le premier ministre Robert Borden apposa sa propre signature sur les traités de paix de 1919, il scella le nouveau statut que venait d'acquérir le Canada. Et ce statut fut renforcé lorsque le Canada, de concert avec les autres dominions, non seulement obtint un siège distinct à la Société des nations, mais également le droit d'éligibilité au conseil de la Société et un siège distinct à l'Organisation mondiale du travail.

Cependant, les réalisations d'après-guerre de certains Canadiens qui avaient combattu à l'étranger, réalisations qui allaient aider à forger le nouveau Canada, étaient beaucoup moins évidentes. Presque tous les soldats qui avaient survécu à l'horreur du bain de sang sur le front occidental se demandaient pourquoi eux, plutôt que leurs camarades morts au combat, avaient le droit de vivre. Dans leur recherche de vérité, beaucoup, consciemment, entreprirent de promouvoir l'esprit canadien qui se démarquait de leurs propres entreprises et d'élaborer les institutions qui allaient servir de monuments à ceux qui étaient morts à l'étranger. Lester B. Pearson est probablement le plus connu de ces grands survivants. Il devint diplomate au service de la paix et, malgré de nombreuses embûches, créa la première force de maintien de la paix des Nations Unies chargée de superviser le retrait anglo-français (et israélien) de l'Égypte, durant la crise de Suez en 1956. C'est d'ailleurs pour cette réalisation remarquable qu'on lui décerna le prix Nobel de la paix. Il allait devenir plus tard premier ministre du Canada.

Le lauréat du prix Nobel de la paix, Lester B. Pearson, et Paul Martin père, sous le regard du premier ministre Louis Saint-Laurent.

Archives nationales du Canada (PA 114542)

Mais plus que tout autre facteur, la participation du Canada à la Première Guerre mondiale contribua à donner naissance à un sentiment national bien marqué. La montée du nationalisme culturel dans les années 1920 était une manifestation concrète de cette nouvelle attitude. Toronto était au coeur du mouvement, qui se concrétisa par la création, en 1920, de *The Canadian Forum,* journal indépendant d'opinion portant également sur les arts, et le travail du Groupe des Sept (fondé officiellement en 1920), dont les descriptions saisissantes du Nord rude et rigoureux projetèrent une nouvelle image du Canada.

Le nationalisme culturel allait se renforcer encore dans les années 1930, lorsque les Canadiens adoptèrent d'importantes mesures pour protéger et favoriser leur propre identité. La plus importante de ces initiatives fut la fondation de la Canadian Radio League (CRL) (que l'on nomma plus tard la Canadian Broadcasting League) dont le but était de promouvoir la radiodiffusion à l'échelle nationale. Décrite par Graham Spry, l'un de ses fondateurs, comme « un magnifique instrument d'unité et de culture nationales », la CRL exerça des pressions pour obtenir le dépôt d'un projet de loi qui allait donner naissance à la Canadian Broadcasting Corporation. En 1933, un an à peine après la fondation de la Canadian Radio League, le Festival national d'art dramatique fut inauguré et, en 1939, l'Office national du film, mondialement reconnu, vit le jour. Ces trois institutions joueront un rôle inestimable dans la création et le maintien du sentiment d'identité des Canadiens.

Si la Première Guerre mondiale favorisa la croissance du nationalisme canadien, elle allait également faire place à une escalade de la xénophobie et à plusieurs déclins précipités de l'immigration. En 1915, l'année après le début des combats en Europe, l'immigration fit une chute vertigineuse, atteignant le chiffre de 36 665, le plus bas depuis 1898. Les trois quarts des nouveaux arrivants provenaient des États-Unis. L'année suivante, le nombre d'immigrants atteignit 55 914, et en 1917, 72 910. Ensuite, les chiffres tombèrent à 41 845 en 1918, année où la guerre prit fin. L'année suivante, hausse vertigineuse : 107 698 personnes immigrèrent au Canada.

▲ La Première Guerre mondiale et les Canadiens nés à l'étranger

Outre qu'elle allait ralentir le mouvement des nouveaux arrivants au Canada, la Première Guerre mondiale créa des difficultés pour de nombreux Canadiens nés à l'étranger. Les Allemands, qui étaient auparavant en tête de liste des immigrants souhaitables, ne furent pas les seuls à souffrir. Qualifiés de « sujets d'un pays ennemi », parce qu'ils avaient déjà été citoyens de l'Allemagne ou de l'Empire austro-hongrois, les Hongrois, les Tchèques, les Roumains, les Polonais et les Ukrainiens vécurent aussi des moments très difficiles par suite de la guerre.

Même si ces personnes s'étaient établies librement au Canada et qu'elles contribuaient au développement économique et social de notre pays, le gouvernement canadien considérait qu'elles pouvaient poser un problème. Le colonel Sam Hughes, bouillant et maladroit ministre de la Milice et de la Défense, alla même jusqu'à dire que les Allemands et les Austro-Hongrois de souche, ainsi que d'autres ressortissants d'un pays ennemi, devraient être « encouragés à aller aux États-Unis ». Beaucoup de Canadiens avaient peu de sympathie pour eux, les considérant comme des « étrangers », surtout les immigrants allemands, que l'on regardait avec appréhension et méfiance, sinon avec une flagrante hostilité.

Les rumeurs non fondées d'une invasion imminente du Canada par un nombre important de Germano-Américains et les rapports alarmants d'activités douteuses dans les communautés germano-américaines de plusieurs villes des États-Unis amplifièrent encore davantage l'inquiétude des Canadiens à propos des étrangers parmi eux. Une déclaration maladroite d'un prélat de Winnipeg, l'évêque Nykyta Budka, jeta de l'huile sur le feu. Le 27 juillet 1914, pendant que le monde attendait avec angoisse la réaction de l'Autriche à l'assassinat de l'archiduc François Ferdinand, l'évêque incita ses paroissiens ukrainiens à se souvenir de leur devoir à l'égard de l'Empire austro-hongrois si la guerre devait être déclarée, et les encouragea à se précipiter à la défense de leur mère-patrie menacée. Cet évêque affirma sa loyauté à l'Empire britannique dans une deuxième lettre pastorale, mais sa première déclaration n'allait pas être oubliée de sitôt.

Au cours des premiers mois de la guerre, le gouvernement conservateur de Robert Borden invita les Canadiens à faire preuve de tolérance et de retenue à l'égard des sujets d'un pays ennemi. Néanmoins, le harcèlement de ces gens non seulement se poursuivit mais s'intensifia au fur et à mesure que le conflit perdurait. Au sud-ouest de Toronto, à Berlin, en Ontario, ville prospère où les habitants de souche allemande constituaient les trois quarts de la population, le sentiment anti-allemand était tellement virulent qu'on renversa une statue du kaiser Wilhelm pour la jeter dans le lac du parc Victoria. En 1916, la ville fut rebaptisée Kitchener.

Même s'il incitait ses citoyens à faire preuve de retenue, le gouvernement lui-même commença à interner des sujets d'un pays ennemi dans des camps répartis partout au pays dès le début de la guerre, écartant ainsi les activistes politiques et syndicaux de la scène publique. Il imposa plus tard une vigoureuse censure de la presse de langue étrangère, interdit un certain nombre d'organisations « étrangères » et retira aux groupes qui utilisaient les langues de l'ennemi le droit de se réunir.

La *Loi des élections en temps de guerre,* dont il fut question lors des élections fédérales de 1917, fut peut-être la mesure la plus draconienne adoptée contre les sujets d'un pays ennemi. Si, aux élections fédérales, elle accordait le droit de vote aux femmes dans les Forces armées et aux épouses, soeurs et mères des soldats en service actif (les femmes canadiennes en général n'avaient pas encore obtenu le droit de vote aux élections fédérales), en revanche, elle privait de ce droit les Canadiens nés dans un pays ennemi et devenus sujets britanniques naturalisés après le 31 mars 1902. (Pour être naturalisé, chaque immigrant devait présenter une demande de naturalisation à un tribunal et prêter le serment d'allégeance. Le tribunal, après avoir été convaincu que le requérant était « de bonne vie et de bonnes moeurs », et avait résidé au Canada pendant trois ans -- cinq ans après

l'adoption de la *Loi sur la naturalisation* en 1914 -- délivrait alors un certificat de naturalisation. À l'instar des Canadiens de souche, ces immigrants naturalisés étaient sujets de la Couronne britannique, mais non citoyens canadiens, car la nationalité britannique ou le fait d'être « sujet » britannique constituait alors le principal critère de citoyenneté de toutes les personnes qui vivaient sous la Couronne d'Angleterre.)

Le gouvernement conservateur de Borden chercha à justifier sa décision de priver de leur droit électoral les citoyens d'un pays ennemi, mais ses motifs parurent douteux. Selon un député libéral au verbe cru, la seule raison pour laquelle les sujets d'un pays ennemi étaient privés de leurs droits, c'est que le gouvernement redoutait qu'ils ne commettent « le crime de lèse-majesté de voter libéral aux prochaines élections générales ».

Rosalie Silberman Abella : fonctionnaire remarquable

La juriste d'origine allemande Rosalie Silberman Abella, a accumulé au fil des ans de nombreuses réalisations impressionnantes. En cours de route, elle a reçu 17 diplômes honoraires, elle est devenue Membre de la Société royale du Canada et s'est fait connaître au Canada comme l'un des défenseurs les plus infatigables du traitement équitable et égal de tous les citoyens.

Née en 1946 à Stuttgart, en Allemagne, de survivants de l'holocauste, la jeune Rosalie Silberman s'embarqua pour Halifax avec des membres de sa famille sur un transport de troupes américain en mai 1950. N'ayant même pas encore quatre ans, elle était officiellement une personne déplacée, soit l'une des 250 000 personnes de cette catégorie et autres réfugiés qui furent admis au Canada entre 1947 et 1962.

Le navire qui transportait sa famille, le *General Heintzelman*, jeta l'ancre au quai 21, qui fut de 1928 à 1971 le point d'entrée à Halifax de nombreux immigrants qui arrivaient au Canada. De là, sa jeune soeur, ses parents, sa grand-mère et elle montèrent à bord d'un train rempli de suie à destination de Toronto où ils allaient recommencer leur vie.

Quelques jours après leur arrivée à Toronto, son père, un avocat, pressentit le Barreau du Haut-Canada pour demander quels examens il devait subir pour pratiquer le droit en Ontario. Aucun, lui répondit-on. Ceux qui n'avaient pas la citoyenneté ne pouvaient pas devenir avocats. Comme Jacob Silberman avait une famille à nourrir, il ne pouvait attendre les cinq ans nécessaires pour être admissible à la citoyenneté. Il décida alors de devenir agent d'assurance.

Se souvenant de ce chapitre dans la saga de sa famille, M^me^ la juge Abella déclara en 1999 : « Dès que j'ai appris, dans mon enfance, que mon père n'avait pas pu pratiquer le droit, j'ai décidé de devenir avocate. Mais au fur et à mesure que je grandissais, les gens me disaient que les filles ne pouvaient pas exercer cette profession. Mais pas mes parents. C'est le Canada. Si on travaille fort, tout est possible. »

Grâce à ses efforts soutenus, Rosalie Silberman Abella a obtenu un baccalauréat ès arts de l'Université de Toronto en 1967 et une licence en droit du même établissement en

1970, deux ans après son mariage avec l'historien Irving Abella. Elle a pratiqué le droit civil et criminel de 1972 à 1976. À l'âge de 29 ans, elle a été nommée au Tribunal de la famille de l'Ontario pour devenir la première femme juge d'origine juive au Canada.

Rosalie Abella, qui se décrit comme une « optimiste prudente », a été membre de la Commission des droits de la personne de l'Ontario de 1975 à 1980 et juge au Tribunal de la famille de l'Ontario de 1976 à 1987. Elle était également la commissaire unique de la Commission d'enquête sur l'égalité en matière d'emploi en 1983 et 1984, qui a créé l'expression et la notion d'équité en matière d'emploi. De 1984 à 1989, elle a été présidente de la Commission des relations de travail de l'Ontario. En 1992, elle a été nommée juge à la Cour d'appel de l'Ontario, poste qu'elle occupe toujours.

M^me^ la juge Abella est professeure invitée à la faculté de droit de l'Université McGill et agrégée supérieure de recherche au Collège Massey. Elle a également écrit 4 livres et plus de 70 articles.

Lorsqu'elle est arrivée au Canada il y a 49 ans, Rosalie Silberman Abella a reçu un cadeau précieux -- celui de profiter de nombreuses possibilités, comme elle le dit si bien. Sa vie et sa carrière sont la preuve qu'elle a exploité la majeure partie de ces possibilités.

▲ Le retour de la paix

La paix amena une reprise de l'immigration, mais pas au rythme d'avant-guerre. En fait, sauf à quelques reprises durant les années 1920, le Canada n'accueillera pas de nombres importants d'immigrants avant les années 1950.

La récession, une prospérité inégale et le sentiment xénophobe de l'avant-guerre et des années de guerre se conjuguèrent pour créer un sentiment d'antipathie à l'égard de l'immigration et pour ralentir le mouvement des nouveaux arrivants tout juste après la guerre. À la fin de la guerre, l'économie européenne était en décrépitude et tout était détruit. Le Canada aurait pu réagir aux malheurs de l'Europe en ouvrant ses portes aux sans-abri du continent. Il préféra plutôt élever un obstacle après l'autre pour décourager l'immigration européenne.

Le sentiment xénophobe joua un rôle important à cet égard. Les Canadiens, tout comme leurs voisins du Sud, avaient succombé à la « peur des Rouges » après la révolution russe de 1917. Ils regardaient donc d'un mauvais oeil les immigrants européens qui entraient au Canada, craignant que ces nouveaux arrivants n'amènent avec eux des idéologies subversives sans parler de leurs langues étrangères et de leurs modes de vie bizarres.

De toute façon, en raison du chômage répandu qui allait suivre l'Armistice en Europe, le Canada n'était pas disposé à accueillir des immigrants en grand nombre. Le taux de chômage avait augmenté considérablement, car la demande connue en temps de guerre pour les produits de l'industrie canadienne avait cessé, et la situation fut exacerbée par la démobilisation rapide des soldats canadiens. Inévitablement, les Canadiens étaient de plus en plus désillusionnés par une paix qui avait paru prometteuse mais qui ne semblait ne produire que des difficultés.

Dans ces conditions, il n'est guère étonnant que de nombreux Canadiens exercèrent des pressions pour que l'on congédie les travailleurs étrangers afin de faire place aux « héros de guerre » canadiens. Les chefs d'entreprises et de l'industrie se rallièrent, peut-être parce qu'ils avaient leur propre plan en tête. Craignant que les anciens combattants qui rentraient au Canada n'embrassent le socialisme s'ils n'obtenaient pas d'emploi immédiatement, diverses entreprises et organisations

d'employeurs déclarèrent qu'ils allaient congédier les sujets d'un pays ennemi et offrir leur emploi aux soldats démobilisés. Ainsi, la International Nickel Company, établie à Sudbury, en Ontario, indiqua ses préférences en congédiant 2 200 de ses 3 200 employés, la grande majorité d'entre eux étant des étrangers.

George Ignatieff : artisan de la paix

George Ignatieff (1913-1989), l'un des diplomates les plus réputés du Canada et un homme voué à la cause de la paix, était parmi le nombre relativement restreint de nouveaux arrivants russes qui débarquèrent sur les rives du Canada dans les années 1920.

Ignatieff, dont le père était un aristocrate russe renommé, est né à Saint-Pétersbourg le 16 décembre 1913. Quelques années plus tard, la révolution russe et la guerre civile mirent un terme à son enfance douillette ainsi qu'à la richesse et aux privilèges dont jouissait sa famille. Son père, hautement respecté et reconnu dans les milieux publics, qui avait été ministre de l'Éducation sous le tsar, fut arrêté et emprisonné en 1918 par les bolcheviks, mais miraculeusement libéré à temps pour permettre à la famille de fuir en angleterre.

Là-bas, les nouveaux émigrés exploitèrent une ferme laitière. Le jeune George fréquenta le pensionnat St. Paul jusqu'à ce que la vente de la ferme force la famille à déménager à nouveau. Pendant que son père essayait de recueillir des fonds en Europe pour les réfugiés russes, sa mère, M^{me} Ignatieff, décida en 1928 de venir au Canada avec George et son frère Leonid. Deux autres frères de George, Nick et Jim, y étaient déjà établis.

Même si elle avait à peine assez d'argent pour acheter les produits de première nécessité, la mère de George, dont les ressources étaient inépuisables, réussit à économiser suffisamment de son budget pour envoyer son jeune fils au Lower Canada College, l'un des grands collèges de Montréal. L'effondrement de la Bourse en 1929 allait mettre une fin abrupte à l'éducation privée de George. Avec l'arrivée de la grande crise, Ignatieff et le reste de sa famille se réunirent sous le même toit à Thornhill, dans les quartiers périphériques du nord de Toronto.

Une fois diplômé du Jarvis Collegiate Institute de Toronto, George Ignatieff s'inscrivit à l'Université de Toronto en économie politique. Ce fut une décision particulièrement heureuse, exposé qu'il fut à l'université aux idées novatrices et à l'influence de Donald Creighton et de Harold Innis, les deux étoiles montantes de l'histoire économique et politique du Canada de l'époque. Sous l'inspiration de ces deux professeurs, Ignatieff, pour reprendre ses propres paroles, « eut la chance de mieux comprendre l'unité et la diversité du pays, la nécessité d'équilibrer ses forces de cohésion et son régionalisme économique ainsi que la dualité culturelle des peuples fondateurs ».

Après avoir obtenu son diplôme de l'Université de Toronto, il entreprit des études à l'Université d'Oxford en tant que boursier Rhodes. Cette période coïncida avec la guerre civile espagnole et la montée de la militarisation des pouvoirs de l'Axe. Pour s'assurer qu'il n'interprète pas mal ce qu'il croyait être le présage d'une autre guerre mondiale, Ignatieff se rendait aussi souvent qu'il le pouvait en Italie et en Allemagne. Certaines découvertes qui le firent frissonner l'attendaient, surtout à Nuremberg où il fut renversé de voir une mer de combattants d'unités de choc défiler devant le führer.

Après le déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale, George Ignatieff s'enrôla dans l'armée britannique. Il était toujours dans l'armée lorsque, à la demande pressante de Lester B. Pearson, qui occupait alors le poste de haut-commissaire du Canada à Londres, il subit l'examen pour le poste de troisième secrétaire au Service extérieur du Canada. Ses notes remarquables lui permirent d'obtenir un poste au ministère des Affaires extérieures du Canada en 1940.

En tant que fonctionnaire, George Ignatieff acquit des compétences dans les relations Est-Ouest, plus particulièrement aux Nations Unies, où il fut ambassadeur du Canada de 1966 à 1969 et président du Conseil de sécurité de 1968 à 1969. Il fut également ambassadeur en Yougoslavie de 1956 à 1958 et représentant permanent de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) de 1963 à 1966. Durant les années 1950 et 1960, Ignatieff a participé à des négociations délicates et ardues impliquant la plupart des points chauds du globe -- le Moyen-Orient, Suez, la Corée, la Tchécoslovaquie, Chypre -- et a discuté de désarmement avec quiconque voulait bien l'écouter.

Après avoir pris sa retraite du ministère des Affaires extérieures, George Ignatieff occupa le poste de doyen du Trinity College, à l'Université de Toronto, de 1972 à 1979 et de président de cette université de 1980 à 1986. Outre ses activités en matière d'enseignement supérieur, il continua de défendre la cause du désarmement, en prononçant des discours fréquents et éloquents sur la question.

HAUT TABLE DES MATIÈRES PAGE PRÉCÉDENTE PAGE SUIVANTE

Le Ministère | Services aux visiteurs | Services aux immigrants | Services aux réfugiés | Services de citoyenneté | Demandes | Nouvelles | Publications | Liens

Accueil | Contacts | Recherche | Carte du site | English

Date de publication : 2000 10

Avis importants

LES ARTISANS de notre PATRIMOINE

La citoyenneté et l'immigration au Canada de 1900 à 1977

Chapitre 4 (suite)

La chute de l'immigration

- La grève générale de Winnipeg
- Réduire la diversité ethnique à sa plus simple expression
- Courtiser les immigrants britanniques
- L'immigration juive
- L'entente avec les sociétés ferroviaires

▲ La grève générale de Winnipeg

Le coût de la vie qui n'en finissait plus de monter, la progression du chômage et la déception à l'égard du « système » donnèrent lieu à une vague de grèves qui déferla sur le pays en 1918 et en 1919, intensifiant les craintes d'une conspiration internationale des bolcheviks. La grève générale de Winnipeg, en mai 1919, fut l'étincelle qui allait enflammer ce sentiment xénophobe et renforcer la peur d'une révolution.

Cette grève générale, provoquée par le refus des employeurs de reconnaître le Metal Trades Council comme agent de négociation de ses syndicats affiliés, paralysa la ville de Winnipeg et la divisa en deux camps. Coincés par l'hystérie de l'époque, les membres influents de l'establishment de la ville dénoncèrent la grève qu'ils qualifièrent de conspiration révolutionnaire menée par un petit groupe de « maudits étrangers ». Ce faisant, ils négligèrent complètement le fait que presque tous les dirigeants de la grève étaient d'origine britannique et avaient fait leurs études en Grande-Bretagne, et n'étaient pas des bolcheviks d'Europe centrale.

Vue de l'avenue Portage, en direction est, lors du « samedi rouge » de la grève générale de Winnipeg.

Archives nationales du Canada (PA 163001)

Finalement, l'intervention ferme et décisive du gouvernement fédéral mit un terme au conflit. Persuadé que la grève avait été fomentée par des sujets d'un pays ennemi, le gouvernement réussit à faire modifier la *Loi sur l'immigration* pour faciliter leur expulsion. Il fit ensuite arrêter 10 dirigeants de la grève et entreprit des procédures d'expulsion contre les 4 qui étaient nés à l'étranger. Lorsque, le 21 juin, une marche de protestation tourna au vinaigre, la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest chargea la foule, tuant une personne et en blessant de nombreuses autres. Le « samedi rouge », comme on allait l'appeler, mena à l'arrestation et à l'expulsion de 34 étrangers et mit un terme à la grève générale de Winnipeg. Or, cette grève allait laisser dans tout le Canada un héritage d'amertume et de malaise qui allait prendre du temps à se dissiper.

▲ Réduire la diversité ethnique à sa plus simple expression

La *Loi sur l'immigration* révisée en 1919 et les décrets adoptés en vertu de cette loi marquèrent un tournant dans la politique d'immigration du Canada. Avant la Première Guerre mondiale, les fonctionnaires de l'immigration sélectionnaient les immigrants principalement en fonction de la contribution qu'ils pouvaient apporter à l'économie canadienne, alors que maintenant, ils attachaient plus d'importance à la culture et à l'idéologie du candidat. Ainsi, les nouveaux arrivants des pays blancs du Commonwealth, des États-Unis, et dans une moindre mesure de ce que l'on appelait les pays préférés (c'est-à-dire de l'Europe du Nord-Ouest) étaient les bienvenus, alors que les « robustes paysans » dont on avait fait l'éloge durant le règne de Sifton ne l'étaient plus, à moins bien sûr qu'on ait besoin de la main-d'oeuvre qu'ils pouvaient offrir.

En juin 1919, le gouvernement fédéral, reflétant en cela le sentiment xénophobe qui prévalait, et influencé par les réalités économiques de l'heure, utilisa la nouvelle *Loi sur l'immigration* pour interdire à certaines catégories d'immigrants d'entrer au Canada. Parmi ceux-là, on notait les doukhobors, les mennonites et les huttériens, de même que toutes les personnes qui étaient alors des sujets d'un pays ennemi, ou encore qui l'avaient été pendant la guerre.

En 1918, des groupes d'huttériens, qu'un sentiment xénophobe à leur endroit avait amenés à quitter les États-Unis, avaient établi 10 colonies dans les régions de Calgary et de Lethbridge en Alberta, et 6 au Manitoba, à l'ouest de Winnipeg. D'autres espéraient leur emboîter le pas, mais en 1919, à l'instar des membres d'autres sectes pacifistes, on leur interdit de s'établir au Canada, et ce, jusqu'en juin 1922, lorsque le règlement fut abrogé par le nouveau gouvernement libéral de Mackenzie King.

Trois hommes illustrent la diversité ethnique des gens qui immigrèrent au Canada au début du XX^{e} siècle.

Archives nationales du Canada (C 9798)

Profitant de la plus grande tolérance du gouvernement à l'égard des sectes religieuses non orthodoxes, quelque 20 000 mennonites russes prirent racine au Canada entre 1923 et 1929. À l'instar de leurs prédécesseurs, ces mennonites russes étaient exemptés du service militaire, mais contrairement à d'autres mennonites arrivés plus tôt, on ne leur permit pas de s'établir en blocs.

En 1923, le gouvernement abolit finalement la taxe d'entrée que l'on imposait depuis 1885 aux immigrants chinois, pour la remplacer par la nouvelle *Loi de l'immigration chinoise* dont les dispositions limitatives étaient tellement nombreuses qu'elles interdisaient, à toutes fins utiles, l'immigration chinoise. La nouvelle loi entra en vigueur le 1er juillet 1923, date que les Chinois canadiens qualifièrent de « journée de l'humiliation ». À partir de ce moment jusqu'à sa révocation en 1947, la Loi réussit à suspendre pratiquement l'immigration chinoise au Canada.

▲ Courtiser les immigrants britanniques

Lorsque l'économie reprit de la vigueur en 1923, une fois de plus, le gouvernement fédéral décida de courtiser les immigrants britanniques. Comme ils l'avaient déjà fait dans le passé, les fonctionnaires de l'immigration ciblèrent les

APPLY WITHIN

La jeunesse britannique était un groupe activement recruté pendant les années 1920, pour le développement de l'agriculture canadienne.

Canadien Pacifique Limitée (2053)

passé, les fonctionnaires de l'immigration ciblèrent les Britanniques disposés à s'adonner à l'agriculture. Pour les attirer au Canada, le gouvernement fédéral mit sur pied plusieurs programmes de colonisation qui offraient, entre autres attraits, une aide au transport des immigrants. Malgré ces mesures, l'immigration britannique dans les années 1920 n'atteignit jamais les niveaux d'avant-guerre, le nombre moyen d'immigrants britanniques au cours de la décennie approchant 54 000 personnes par année comparativement à presque 99 000 annuellement durant les 10 années qui précédèrent la Première Guerre mondiale. En outre, seul un petit nombre de ceux qui émigrèrent de Grande-Bretagne dans les années 1920 embrassèrent l'agriculture.

▲ L'immigration juive

Bien que l'immigration au Canada entre 1919 et 1925 fût surtout limitée aux candidats de pays sources traditionnels, deux exceptions remarquables s'imposèrent. L'une concernait les mennonites russes, dont nous avons discuté antérieurement, l'autre, les Juifs. Même si le ministère de l'Immigration et de la Colonisation était en général hostile à l'admission des Juifs, et multiplia les obstacles à leur venue, quelque 40 000 Juifs réussirent néanmoins à entrer au Canada entre les deux guerres, la plupart étant admis en vertu d'un permis spécial. Parmi ces Juifs, se trouvaient 200 orphelins de guerre amenés au Canada en 1920, grâce surtout aux efforts du célèbre marchand d'Ottawa, A.J. Freiman et de sa femme, Liliann, qui usèrent de leur influence pour amasser 150 000 dollars à cette fin.

En 1923, le gouvernement canadien accepta d'admettre 5 000 réfugiés juifs qui s'étaient enfuis de Russie en Roumanie entre 1918 et 1920, et à qui on avait par la suite ordonné de quitter leur pays d'adoption; de ce nombre, quelque 3 040 réfugiés foulèrent le sol canadien. Lorsque la communauté juive pressa le gouvernement de compenser cet écart de 2 000 par des réfugiés juifs déplacés dans d'autres parties de l'Europe, le gouvernement fit la sourde oreille, alléguant que nombre de ces personnes ne pouvaient être considérées comme de véritables réfugiés car elles avaient quitté la Russie avec le consentement des autorités.

Groupe de jeunes orphelins juifs immigrés au Canada, 1927.

Archives nationales du Canada (C 42732)

▲ L'entente avec les sociétés ferroviaires

En 1919, les concepteurs de la politique d'immigration du Canada croyaient que, pour répondre aux besoins économiques du pays, on pouvait trouver un nombre suffisant d'agriculteurs et de travailleurs industriels blancs et anglophones, soit au Canada, soit aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Forts de cette conclusion, ces bureaucrates omettaient cependant de tenir compte des changements majeurs apportés à la loi américaine sur l'immigration qui avait réduit considérablement le nombre d'immigrants admis aux États-Unis en provenance du continent européen. Ils n'avaient pas non plus pris en considération l'absence de quotas pour l'entrée aux États-Unis de Canadiens de souche et l'inévitable résultat d'une telle politique -- une augmentation du nombre d'agriculteurs et de travailleurs industriels canadiens qui traversaient la frontière et une diminution correspondante de la main-d'oeuvre canadienne.

Lorsque l'exode des travailleurs canadiens prit des proportions alarmantes, les industriels et les agriculteurs canadiens unirent leurs voix à celles du monde des transports et des mines pour exercer des pressions sur le gouvernement fédéral afin qu'il adopte une politique d'immigration plus libérale. Clifford Sifton allait donner le ton à la nouvelle campagne d'immigration lorsqu'il déclara en 1922 que l'on avait besoin dans l'ouest du Canada de 500 000 « robustes paysans ». Ces gens, disait-il, devraient être amenés immédiatement « d'Europe centrale, plus particulièrement de Hongrie et de Galicie ».

Face à ces pressions, le gouvernement de Mackenzie King supprima graduellement la plupart des obstacles qu'il avait dressés contre l'immigration européenne à grande échelle, en commençant, en 1923, par abroger le règlement qui restreignait l'entrée des immigrants en provenance de l'Allemagne et de ses alliés de guerre. La véritable percée allait se réaliser deux ans plus tard lorsque le gouvernement fédéral signa une entente avec le Canadien Pacifique et le Canadien National permettant aux deux sociétés de chemin de fer de recruter de la main-d'oeuvre bon marché en prétextant qu'il s'agissait de véritables agriculteurs européens. Cette mesure ouvrait la voie aux immigrants de pays désignés antérieurement comme « non préférés » par les autorités de l'immigration, des pays comme la Lettonie, la Lituanie, l'Estonie, la Pologne, la Russie, la Yougoslavie, l'Allemagne, l'Autriche et la Roumanie.

▲ HAUT TABLE DES MATIÈRES ◀ PAGE PRÉCÉDENTE PAGE SUIVANTE ▶

Le Ministère | Services aux visiteurs | Services aux immigrants | Services aux réfugiés | Services de citoyenneté | Demandes | Nouvelles | Publications | Liens

Accueil | Contacts | Recherche | Carte du site | English

Date de publication : 2000 10

Avis importants

LES ARTISANS de notre PATRIMOINE

La citoyenneté et l'immigration au Canada de 1900 à 1977

Chapitre 4 (fin)

La chute de l'immigration

- La grande crise de 1929 étouffe l'immigration
- Expulser ceux qui n'étaient pas les bienvenus
- Fermer la porte aux réfugiés
- Les défenseurs des opprimés
- Les « immigrants accidentels »
- Les enfants invités de Grande-Bretagne
- Le sort des Canadiens japonais

▲ La grande crise de 1929 étouffe l'immigration

Si l'entente avec les sociétés ferroviaires, signée en 1925, provoqua une augmentation du nombre de nouveaux arrivants en provenance d'Europe, la grande crise des années 1930 réussit à étouffer presque toute l'immigration au Canada. Durant ces années de dévastation économique et de chômage à outrance, le gouvernement fédéral déploya des efforts de tous les instants pour protéger le Canada non seulement des immigrants potentiels mais également des réfugiés qui fuyaient l'Allemagne nazie, plus particulièrement les Juifs.

Les quelques exceptions notables à la nouvelle politique « limitative » du gouvernement conservateur de R.B. Bennett étaient les agriculteurs fortunés, les membres des familles immédiates de résidents canadiens, les sujets britanniques et les Américains qui avaient suffisamment de capitaux pour subvenir à leurs besoins jusqu'à ce qu'ils trouvent un emploi. Avec une telle politique, il n'est donc pas étonnant de voir que l'immigration fit une chute vertigineuse, le nombre d'immigrants passant de 1 166 000 de 1921 à 1931 à seulement 140 000 durant la période de 1931 à 1941.

Des réfugiés juifs-allemands fuyant l'Allemagne nazie arrivent à Montréal à la recherche d'une nouvelle patrie, 19 novembre 1938.

Archives nationales du Canada (PA 156125)

Il ne fait aucun doute que la loi restrictive d'Ottawa reflétait l'attitude générale des Canadiens à l'égard de l'immigration, car d'un bout à l'autre du pays, on estimait que les immigrants étaient une menace aux rares emplois que l'on trouvait dans une économie qui, en 1933, voyait presque le quart de sa main-d'oeuvre au chômage. Les candidats immigrants ainsi que les immigrants déjà établis au Canada devenaient la cible des opposants. Les étrangers qui travaillaient à un projet de reboisement près de North Bay, en Ontario, furent parmi ceux qui subirent l'hostilité des Canadiens. En mai 1931, ils soulevèrent l'ire des résidents de l'endroit qui estimaient que les travailleurs canadiens « devaient crever de faim alors que les étrangers obtenaient le premier choix ».

▲ Expulser ceux qui n'étaient pas les bienvenus

Tous les immigrants qui n'avaient pas vécu au Canada suffisamment longtemps pour y établir domicile (un an pour les sujets britanniques, cinq ans pour les autres) et, idéalement, obtenir la citoyenneté [nota 2], pouvaient être expulsés s'ils avaient eu des démêlés avec les autorités ou n'avaient plus d'emploi rémunérateur. Cette disposition de la *Loi sur l'immigration* était une arme souvent utilisée durant les années 1930, où la famine était monnaie courante, pour permettre aux municipalités, aux employeurs et à l'État de se débarrasser de travailleurs étrangers qu'on ne voulait plus, car ils étaient devenus excédentaires, inutiles ou récalcitrants. Entre 1930 et 1935, on estime que 30 000 immigrants ont été expulsés sommairement, surtout parce qu'on leur reprochait d'être une charge publique. Leur éviction du Canada ne manqua pas d'attirer la sympathie de Canadiens inquiets à leur égard, cependant que les agents responsables de l'expulsion eux-mêmes étaient parmi les plus perturbés par leur sort. Au moins deux agents qui travaillaient dans la région de l'Ouest subirent une grave dépression et l'un d'eux s'enleva la vie.

Thomas Bata :
le bottier du monde

Peu d'Européens qui fuyaient l'oppression nazie dans les années 1930 réussirent à entrer au Canada. Or, Thomas Bata figure parmi la poignée de ceux qui y parvinrent, et il était l'homme qui allait construire l'empire mondial qui emploie aujourd'hui des milliers de personnes et joue un rôle capital dans les économies de nombreux pays en développement.

Issu d'une famille de bottiers de Zlin, en Tchécoslovaquie, Thomas Bata, né le 17 septembre 1914, allait devenir très tôt le successeur de son père à la tête de la Bata Shoe Company, qui était à l'époque la plus importante entreprise de fabrication et de vente de chaussures au détail du monde. Lorsque le père Bata mourut dans un écrasement d'avion en 1932, son fils unique avait 17 ans. Mal équipé pour assumer le contrôle de l'employeur numéro un de Zlin, le jeune Bata entreprit immédiatement des études à une académie commerciale pour acquérir l'expérience qui lui manquait.

Après avoir obtenu son diplôme de l'académie un an plus tard, Thomas Bata devint le directeur du magasin de chaussures Bata à Zurich. Comme il n'avait pas encore 19 ans, la prise en charge de l'un des plus grands magasins de la société Bata constituait un défi de taille. Cependant, cela n'était rien comparativement aux défis qui attendaient l'entreprise familiale après le Pacte de Munich et l'invasion allemande de la Tchécoslovaquie en mars 1938. Ne souhaitant aucunement vivre sous le régime nazi, ni temporairement ni autrement, Tom Bata s'enfuit en Suisse et de là en angleterre où il demanda la permission d'entrer au Canada et d'établir son entreprise de chaussures avec l'aide de familles recrutées à Zlin.

Bata choisit le Canada parce qu'il croyait qu'on y retrouvait le meilleur des deux mondes ou, comme il le dit lui-même, « un mélange de traditions britanniques et le caractère progressiste et le dynamisme des États-Unis ». En outre, pour un jeune homme de 24 ans, désireux de se faire la main avec son entreprise, le Canada semblait offrir un milieu plus accueillant que les États-Unis hautement industrialisés.

La grande crise des années 1930 n'était pas encore terminée et il fut difficile d'obtenir la permission d'entrer au Canada. Lorsqu'il devint évident que les seules prières de Bata ne suffiraient pas et que des pressions bien orchestrées devraient être exercées sur le gouvernement canadien, le Comité national canadien pour les réfugiés, un organisme bénévole, se mit à l'oeuvre. Il entreprit alors une campagne de presse vigoureuse et fit des représentations, au nom de la Bata Shoe Company, de la part de diverses chambres de commerce, de conseils municipaux et des députés de la région de Belleville.

Le moment venu, Bata et ses 82 travailleurs tchèques s'établirent tout juste à l'extérieur de Frankford, en Ontario, où ils jetèrent les bases d'une entreprise qui emploierait plus de 700 travailleurs à l'automne de 1940 et qui connaîtrait le succès à l'échelle internationale après la guerre.

À 75 ans, Thomas Bata eut l'émouvant bonheur de paraître sur un balcon surplombant le square de la ville de Zlin pour y recevoir un exubérant accueil de la part des siens. Depuis 50 ans qu'il avait fui la Tchécoslovaquie pour le Canada, son pays avait été assujetti au premier régime nazi et ensuite communiste avant de redevenir une

république démocratique. Entre-temps, Thomas Bata était devenu le président d'une entreprise mondiale de fabrication et de vente de chaussures au détail qui employait 70 000 personnes dans 73 pays.

▲ Fermer la porte aux réfugiés

Parmi ceux qui étaient interdits d'accès au Canada durant les années 1930 se trouvaient des milliers de réfugiés désespérés dont bon nombre étaient des Juifs qui fuyaient la persécution nazie. Deux ans après que le Canada eut adopté sa nouvelle politique d'exclusion en matière d'immigration, le Parti national-socialiste prit le pouvoir en Allemagne et entreprit une guerre sans merci contre les Juifs et d'autres minorités comme les pacifistes, les communistes, les gitans et les francs-maçons. La persécution des Juifs fut particulièrement sauvage, surtout après l'invasion allemande de l'Autriche en mars 1938.

Des milliers de Juifs qui réussirent à échapper à la vague nazie demandèrent refuge au Canada, mais dans l'ensemble, notre pays leur fit la sourde oreille. En 1938, le gouvernement canadien attendit des mois avant d'accepter une invitation à assister à une conférence sur les réfugiés à Évian, en France. Il savait qu'assister à une telle conférence, c'était signifier implicitement son intention de libéraliser les lois sur l'immigration et d'admettre des Juifs en grand nombre -- or, il n'était pas prêt à cela.

Le premier ministre libéral, Mackenzie King, avait une véritable sympathie pour les réfugiés, mais cette sympathie venait loin derrière une autre considération, à savoir préserver l'unité du Canada. Par-dessus tout, le premier ministre s'était engagé à maintenir l'unité canadienne, et il devait donc tenir compte des réalités politiques et de la volonté de la majorité. Il déclara à une délégation du Comité national canadien pour les réfugiés que seul un tollé de protestations pouvait amener la libéralisation de la politique d'immigration du Canada, et il exhorta les membres du Comité à informer le grand public au sujet de l'immigration.

Le premier ministre libéral, Mackenzie King, avait une véritable sympathie pour les réfugiés, mais cette sympathie venait loin derrière une autre considération, à savoir préserver l'unité du Canada. Par-dessus tout, le premier ministre s'était engagé à maintenir l'unité canadienne, et il devait donc tenir compte des réalités politiques et de la volonté de la majorité. Il déclara à une délégation du Comité national canadien pour les réfugiés (CNCR) que seul un tollé de protestations pouvait amener la libéralisation de la politique d'immigration du Canada, et il exhorta les membres du Comité à informer le grand public au sujet de l'immigration.

Plusieurs réalités politiques le retinrent lorsque vint le temps de réviser le règlement de l'immigration du Canada. Mentionnons, entre autres, la perception générale que l'immigration menaçait l'emploi, et l'attitude du Québec à l'égard des réfugiés en général et des Juifs en particulier. L'antisémitisme était répandu partout au Canada et, à certains endroits, les Juifs ne pouvaient pas occuper certains emplois, posséder de biens ou demeurer dans certains hôtels. Cette attitude était plus marquée au Québec où des journaux de langue française, à la fois nationalistes et de droite, fustigeaient les Juifs et où des politiciens canadiens-français, ainsi que diverses organisations, dénoncèrent l'idée d'admettre des Juifs qui demandaient asile au Canada. Face à un sentiment xénophobe aussi fort, le gouvernement de Mackenzie King maintint sa politique qui consistait à refuser d'admettre en nombre important des opprimés venant d'Europe.

▲ Les défenseurs des opprimés

Aussi noir que ce tableau puisse paraître, il y avait en fait beaucoup de Canadiens qui s'opposaient à la politique du gouvernement et qui voulaient que l'on réduise les obstacles à l'immigration. Outre les membres des organisations pro-réfugiés et des porte-parole de la communauté juive, on retrouvait des membres éminents des Églises protestantes, des propriétaires de journaux et des commentateurs au Canada anglais, ainsi que des membres de la Fédération du commonwealth coopératif (CCF), en particulier son chef, M.J. Coldwell.

Le Comité national canadien pour les réfugiés et les victimes de persécution politique, dont le nom allait être raccourci plus tard pour devenir le Comité national canadien pour les réfugiés (CNCR), était le plus connu des groupes non confessionnels qui exerçaient des pressions en faveur des réfugiés. Le Comité fut fondé par la League of Nations Society in Canada, une organisation de Canadiens ouverts aux réalités internationales et désireux de faire connaître le travail de cette société et de persuader le gouvernement d'adopter sa position. Éperonnée par les massacres européens de l'automne de 1938 et par les répercussions du règlement de Munich, qui permit à Hitler de prendre une grande partie de la Tchécoslovaquie et provoqua la fuite de quelque 80 000 résidents antinazis, la League of Nations Society in Canada se mobilisa pour une nouvelle bataille.

Des travailleurs de la Croix-Rouge, un membre du clergé et des agents de l'Immigration canadienne accueillent de nouveaux immigrants européens vers la fin des années 1940.

Saskatoon Public Library – Local History Room

Sous la direction de Cairine Wilson, la première sénatrice canadienne, le CNCR consacra les 10 années qui suivirent à cette lutte, à informer le public canadien sur le sort des réfugiés, à combattre l'antisémitisme et à aider les réfugiés qui étaient admis au Canada. Le Comité exerça également des pressions répétées sur le gouvernement pour qu'il libéralise sa politique d'immigration et admette plus de réfugiés.

Malgré son énergie et son dévouement, le Comité ne recruta pas beaucoup d'adeptes et ne réussit pas à convaincre le

pas beaucoup d'adeptes et ne réussit pas à convaincre le gouvernement d'adopter une politique d'immigration plus humaine. Il joua quand même un rôle utile en aidant des familles et des individus à s'établir au Canada et en sensibilisant le public aux problèmes des réfugiés.

▲ Les « immigrants accidentels »

La contribution la plus remarquable du CNCR est peut-être l'aide qu'il a apportée à quelque 2 500 civils mâles antinazis (Allemands, Autrichiens et Italiens) qui, durant le sombre été de 1940, furent transportés de Grande-Bretagne au Canada pour être ensuite internés dans des camps de prisonniers canadiens. Grâce aux efforts des membres du Comité et à des particuliers comme Saul Hayes, le principal porte-parole des United Jewish and War Relief Agencies, les conditions de vie furent améliorées dans les camps et de nombreuses personnes internées furent libérées avant leur fermeture.

Après la Deuxième Guerre mondiale, en 1945, le Canada reclassifia ces prisonniers ponctuels qu'il appela « des réfugiés internés (des amis d'un pays étranger) en provenance du Royaume-Uni » et les invita à devenir citoyens canadiens. Neuf cent soixante-douze d'entre eux acceptèrent l'invitation, offrant à leur pays d'adoption l'un des réservoirs les plus remarquables de talents étrangers. Nombre d'entre eux -- et la liste comprend Gregory Baum, Oscar Cahen et John Newmark -- apportèrent une contribution exceptionnelle dans des domaines aussi diversifiés que la science, la musique, la peinture, la théologie, l'enseignement universitaire, la littérature et les arts dramatiques.

M^me^ Puliggi et le petit Vittorio étaient parmi le groupe de 290 réfugiés yougoslaves des camps d'Italie, d'Autriche et d'Allemagne de l'Ouest à arriver au Port de Québec en avril 1960.

Archives nationales du Canada (C 53922)

▲ Les enfants invités de Grande-Bretagne

L'été où ces civils internés furent envoyés au Canada, on assista à une arrivée massive d'enfants britanniques qui échouèrent sur les côtes canadiennes. C'était à l'époque où les Allemands bombardaient la Grande-Bretagne et l'invasion du Royaume-Uni semblait imminente. De nombreux parents britanniques se disaient que pas un coin de la Grande-Bretagne n'était sûr et envoyèrent leurs enfants par bateau au Canada.

Un fort groupe d'enfants traversa l'Atlantique en cet été de 1940, certains d'entre eux participant à un plan d'évacuation financé par le gouvernement britannique. Tout compte fait, quelque 8 000 jeunes furent envoyés au Canada par bateau, presque 2 000 d'entre eux profitant d'un programme d'aide gouvernementale qui fut annulé en septembre 1940 après que le *City of Benares* fut coulé, entraînant avec lui près de 100 enfants dans l'océan.

▲ Le sort des Canadiens japonais

Au Canada même, aucun groupe n'a probablement connu autant de difficultés et de bouleversements que les Canadiens d'origine japonaise. Leur supplice commença le 8 décembre 1941, au lendemain du bombardement de Pearl Harbor. Quelques heures après l'attaque, le gouvernement fédéral

ordonna la saisie des bateaux de pêche exploités par des pêcheurs nippo-canadiens et l'inscription de tous les ressortissants japonais auprès de la Gendarmerie royale du Canada. Le pire allait survenir le 25 février 1942, lorsque Mackenzie King annonça à la Chambre des communes que pour « préserver la défense de la côte Pacifique du Canada », on expulserait par la force tous les Nippo-Canadiens dans un rayon d'une centaine de milles de la côte du Pacifique. S'enclencha alors le processus de déracinement d'une minorité visible privée de ses maisons, de ses biens et dispersée dans tout le Canada.

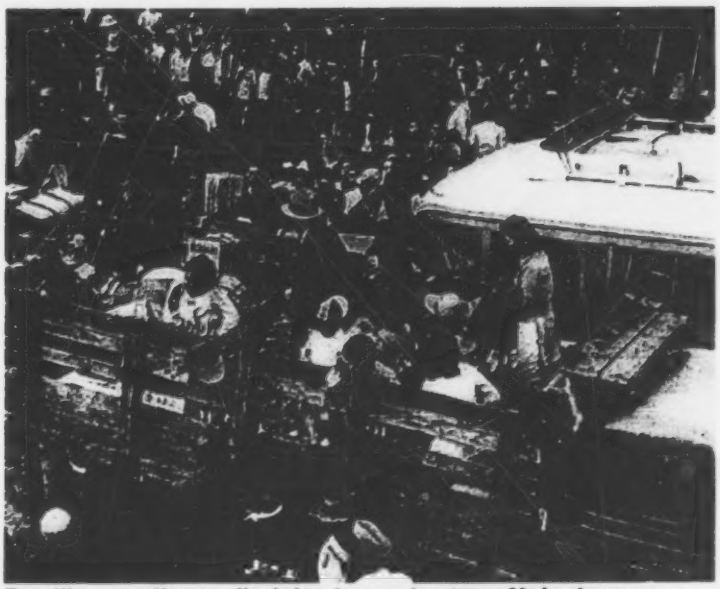

Famille canadienne d'origine japonaise transférée dans un camp situé à l'intérieur de la Colombie-Britannique durant la Seconde Guerre mondiale, 1942-1945.

Archives nationales du Canada (C 46355)

Contrairement aux leurs qui étaient aux États-Unis, les Nippo-Canadiens furent gardés en détention jusqu'à la fin de la guerre. Après la fin des hostilités, quelque 4 000 d'entre eux succombèrent à la pression et quittèrent le Canada pour le Japon dans le cadre du programme de « rapatriement » du gouvernement fédéral. Parmi ceux-là, plus de la moitié étaient nés au Canada et les deux tiers étaient des citoyens canadiens.

A Japanese-Canadian family being relocated to a camp in the interior of British Columbia during the Second World War, 19421945.

National Archives of Canada (C 46355)

Le dénouement de la Deuxième Guerre mondiale sonna la fin de trois décennies d'immigration plutôt lente, et l'adoption de considérations humanitaires remplaça les priorités économiques et antisémites. La fin de la guerre allait également ouvrir la voie à un renouvellement d'intérêt face à l'accueil des immigrants et à une remontée importante de l'immigration.

---

2. Tous les sujets non britanniques devaient être naturalisés avant de pouvoir obtenir la citoyenneté, ce qui leur permettait de voter aux élections, etc. Afin d'être admissible à la naturalisation, dont les exigences étaient décrites dans la *Loi sur la naturalisation* de 1914, ils devaient avoir élu domicile (c'est-à-dire être résident) au Canada depuis au moins cinq ans et avoir bonne réputation. Par contraste, les sujets britanniques provenant des autres parties de l'Empire -- le Commonwealth britanique d'après 1931 -- étaient exemptés de la naturalisation et devaient avoir résidé au Canada une seule année afin de pouvoir obtenir les pleins droits dévolus aux Canadiens d'origine.

▲ HAUT TABLE DES MATIÈRES ◀ PAGE PRÉCÉDENTE PAGE SUIVANTE ▶

Le Ministère | Services aux visiteurs | Services aux immigrants | Services aux réfugiés | Services de citoyenneté | Demandes | Nouvelles | Publications | Liens

Accueil | Contacts | Recherche | Carte du site | English

Date de publication : 2000 10

Avis importants

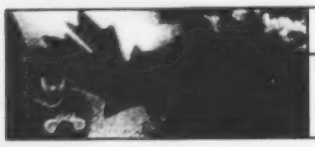

LES ARTISANS de notre PATRIMOINE

La citoyenneté et l'immigration au Canada de 1900 à 1977

Chapitre 5
À l'aube de l'adoption de la Loi sur la citoyenneté canadienne

- La montée du nationalisme canadien
- La Loi sur la citoyenneté canadienne de 1947
- Augmentation de l'immigration après la guerre
- Les anciens combattants polonais admis au Canada

▲ La montée du nationalisme canadien

Tout comme ce fut le cas après la Première Guerre mondiale, le Canada émergea de la seconde avec encore plus d'assurance et de confiance en lui. Et pour cause. Même avec une population de moins de 12 millions d'habitants, le Canada avait énormément contribué, au chapitre de la main-d'oeuvre et du matériel, à l'effort de guerre des Alliés et, conséquemment, avait créé toute une gamme de nouvelles industries durables. Cependant, le Canada a payé cher sa participation à la guerre : 43 000 hommes et femmes y ont perdu la vie et la dette nationale a quadruplé. Pourtant, le nombre de blessés était beaucoup moins important qu'il ne l'avait été durant le conflit précédent. En outre, la plupart des dépenses de guerre avaient été engagées au Canada, ce qui avait doublé le produit national brut.

Le Statut de Westminster (1931) avait marqué la reconnaissance juridique du statut du Canada en tant que dominion autonome. Dix ans plus tard, la Seconde Guerre mondiale est venue confirmer la place du Canada dans le monde. Elle obligea également notre pays à prendre de l'expansion sur le plan technologique. Forcés par la guerre à réduire leur dépendance à l'égard des biens européens et américains, les chefs de file de l'économie canadienne faisaient maintenant preuve de beaucoup plus d'audace, d'innovation et d'autonomie. Ainsi, la diversité et le volume de la production industrielle canadienne augmentèrent de façon remarquable. À la fin de la guerre, les capacités de l'industrie sidérurgique canadienne avaient plus que doublé et les usines fabriquaient de nombreux produits comme des avions, du plastique, des moteurs diesels, de l'équipement électronique, qu'elles ne produisaient pas auparavant.

Même si tout le monde s'attendait à ce que la Seconde Guerre mondiale, comme la Première, soit suivie d'une grave récession, cette prédiction ne s'est pas concrétisée. Le pays connut au contraire une vague de prospérité. Provoquée par les dépenses de guerre, cette prospérité allait durer, sauf quelques fluctuations mineures, jusqu'au début des années 1970, alimentée par une demande sans cesse croissante de biens de consommation. Les Canadiens avaient de l'argent en poche et ils étaient prêts à le dépenser. Corollaire de cette nouvelle prise de conscience du Canada au cours de ses années de prospérité : la montée d'un nationalisme vigoureux qui s'exprima par l'adoption de la première *Loi sur la citoyenneté canadienne*.

▲ La Loi sur la citoyenneté canadienne de 1947

La grande majorité des Canadiens croyaient que la guerre avait véritablement confirmé le Canada en tant que pays souverain et ils voulaient que le reste du monde reconnaisse le nouveau statut que venait d'acquérir notre pays. Pour cela, il fallait cependant se défaire des vestiges encore visibles du colonialisme et les remplacer par les symboles d'une nation indépendante.

Or, on dut mettre beaucoup de temps avant d'y arriver. Il fallut attendre 1949 pour que la pratique d'en appeler des décisions de la Cour suprême du Canada au Comité judiciaire du Conseil privé à Londres soit abolie; il fallut attendre 1952 pour avoir au Canada un gouverneur général né ici; et il fallut attendre deux décennies avant qu'un véritable drapeau canadien ne voie le jour. Mais l'un des symboles importants de l'indépendance de la nation -- la citoyenneté canadienne -- allait être reconnu, juridiquement parlant, en 1947, deux ans après la guerre. Jusqu'à ce moment-là, les ressortissants canadiens étaient définis comme des sujets britanniques tant au Canada qu'à l'étranger.

Le ministre du Cabinet libéral, Paul Martin père.

Archives nationales du Canada (PA 47288)

C'est à M. Paul Martin, ministre du Cabinet libéral de l'époque, que l'on doit d'avoir parrainé le projet de reconnaissance juridique de l'expression « citoyen canadien ». Le ministre Martin conçut d'abord l'idée d'une citoyenneté canadienne distincte lors de la Seconde Guerre mondiale, mais ce n'est qu'après s'être rendu au cimetière militaire de Dieppe après la guerre que l'idée germa pour de bon. À Dieppe, après avoir examiné le statut de ceux qui avaient servi leur pays et qui étaient morts là-bas, il résolut d'inclure dans la loi une définition de ce qui constituait un Canadien.

L'état déplorable des lois canadiennes sur la naturalisation ajoutait à l'urgence de sa mission. Non seulement la notion de citoyen canadien était absente de la loi, mais il y avait aussi des ambiguïtés dans la *Loi de naturalisation* de 1914, dans la *Loi sur les ressortissants canadiens* de 1921 (laquelle comprenait une définition de « ressortissant canadien », exigence nécessaire pour permettre au Canada de participer à la Société des Nations et de devenir membre de la Cour internationale de justice), et dans la *Loi sur l'immigration* de 1910, les trois mesures législatives qui portaient sur la citoyenneté. Comme le précisa M. Martin au Parlement, tout cela se traduisait par une confusion et un embarras incessants.

Il y avait aussi d'autres anomalies. Les femmes mariées, par exemple, n'exerçaient pas le plein contrôle sur leur statut national. Classées dans la même catégorie que les mineurs, les fous et les idiots « étant atteints d'une infirmité », elles ne pouvaient être naturalisées ni contrôler leur statut

national en tant que personnes indépendantes, sauf dans des circonstances très particulières.

Lorsqu'il déposa le projet de loi sur la nationalité et la naturalisation, à la Chambre des communes le 22 octobre 1945, le Ministre déclara :

> ***Les « nouveaux Canadiens » amènent richesse et bonté dans notre pays où ils trouvent un nouveau mode de vie et de nouveaux espoirs pour leur avenir. Il faut qu'ils sentent tous, comme nous, qu'ils sont des Canadiens, citoyens d'un grand pays, gardiens de nos fières traditions et fiduciaires de tout ce qu'il y a de mieux dans la vie pour les générations de futurs Canadiens. Pour l'unité nationale du Canada, pour l'avenir et la grandeur de notre pays, nous estimons qu'il est de la plus haute importance que nous tous, nouveaux ou anciens Canadiens, soyons conscients de l'objectif et des intérêts communs que nous avons en tant que Canadiens, que nous soyons tous capables de dire avec fierté et conviction : « Je suis citoyen canadien. »***

La *Loi sur la citoyenneté canadienne*, adoptée le 27 juin 1946 et mise en vigueur le 1er janvier 1947, prévoyait l'octroi d'une citoyenneté canadienne commune à tous les Canadiens, qu'ils soient nés ou non au Canada. Cependant, la citoyenneté canadienne était considérée comme un privilège accordé uniquement à ceux qui pouvaient démontrer qu'ils la méritaient. La nouvelle Loi apportait entre autres les changements suivants :

- Tous les citoyens canadiens avaient d'office le droit d'entrer au Canada.
- En règle générale, les immigrants (y compris ceux du Commonwealth) n'avaient pas droit à la citoyenneté complète à moins d'avoir résidé au Canada pendant cinq ans et d'avoir obtenu leurs documents de citoyenneté. Cependant, les immigrants qui étaient déjà sujets britanniques ne perdaient pas leurs droits existants, y compris le droit de vote après avoir résidé au Canada pendant seulement un an. Les immigrants qui avaient servi dans les Forces armées canadiennes lors de la Première ou de la Seconde Guerre mondiale étaient admissibles à la naturalisation après un an seulement.
- Les femmes mariées se voyaient conférer les pleins pouvoirs relativement à leur nationalité.
- Le citoyen perdait sa citoyenneté dans certaines circonstances, comme l'adoption de la citoyenneté d'un autre pays.
- La Loi renfermait des dispositions visant à informer les gens sur les droits et les responsabilités qu'impliquait la citoyenneté, ainsi que sur la tenue de cérémonies de citoyenneté, y compris un nouveau serment d'allégeance.
- Le requérant qui demandait la citoyenneté pouvait substituer 20 ans de résidence au Canada à la connaissance du français ou de l'anglais.

Grâce à l'adoption de cette mesure législative révolutionnaire, le Canada devint le premier pays du Commonwealth à créer sa propre citoyenneté, distincte de celle de la Grande-Bretagne. Dès lors, les immigrants qui avaient été naturalisés Canadiens, les sujets britanniques non canadiens qui avaient vécu au Canada pendant cinq ans ou plus et les femmes non canadiennes qui avaient épousé des citoyens canadiens et qui étaient venues vivre au Canada allaient obtenir la citoyenneté canadienne.

Lors d'une cérémonie historique et émouvante, qui eut lieu le soir du 3 janvier 1947 à la Cour suprême du Canada, 26 personnes reçurent leur certificat de citoyenneté canadienne. *Parmi celles-là* se trouvaient le premier ministre William Lyon Mackenzie King, qui reçut le certificat portant le numéro 0001, et Yousuf Karsh, le photographe de renommée internationale.

Première cérémonie de citoyenneté, le 3 janvier 1947.

Archives nationales du Canada (PA 197414)

▲ Augmentation de l'immigration après la guerre

Comme il fallait s'y attendre, la nouvelle *Loi sur la citoyenneté* coïncida avec une augmentation de l'immigration après la guerre, recrudescence qui ne se produisit cependant pas immédiatement. Les tenants d'une politique d'immigration plus libérale réclamaient que le Canada réduise ses obstacles à l'immigration dès la fin des hostilités, mais la politique d'immigration du Canada continua d'être très restrictive au cours des deux premières années d'après-guerre. Même s'il avait pu être une terre d'espoir et de promesse pour les gens opprimés de l'Europe épuisés par la guerre, le Canada accepta peu de véritables immigrants et de personnes déplacées (étiquette que l'on accolait aux personnes qui avaient été déracinées ou déplacées de leur propre pays par la guerre) durant cette période. Des obstacles bloquaient également l'entrée à la plupart des réfugiés (c'est-à-dire ceux qui avaient fui des régimes totalitaires avant le début de la guerre et ceux qui, dès 1945, avaient quitté les pays d'Europe de l'Est qui étaient maintenant sous le joug du communisme).

Peu importe leur nom -- réfugiés ou personnes déplacées -- toutes ces personnes étaient essentiellement des réfugiés qui n'avaient plus de pays, de maison, de biens matériels ou d'avenir, et leur sort inquiétait de plus en plus de Canadiens. Malgré ces observateurs qui faisaient preuve de compassion et qui réclamaient une politique d'immigration plus humaine, les portes du Canada demeuraient en fait fermées à tous les nouveaux arrivants. Pour justifier sa rigidité, le gouvernement invoquait souvent l'absence de navires de passagers capables de transporter les gens de l'Europe au

Canada. Pourtant, quelques-uns de ces bâtiments réussirent à traverser l'océan sans problèmes.

Parmi les nouveaux arrivants sur les rives du Canada au début de l'après-guerre, on remarquait les épouses de guerre britanniques qui s'étaient mariées avec des membres des Forces canadiennes. Durant et après la guerre, quelque 48 000 d'entre elles arrivèrent au pays souvent avec des poupons dans les bras et de jeunes enfants accrochés à leurs jupes. Bien que la plupart des épouses de guerre et leurs quelque 22 000 enfants s'établirent dans les villes et cités du Canada, certaines d'entre elles s'installèrent dans des régions rurales ou éloignées de notre vaste pays.

Par la suite, les exigences d'une économie en pleine effervescence, l'appel du Comité sénatorial permanent de l'immigration et du travail en faveur d'une politique d'immigration plus ouverte, et les pressions de plus en plus fortes des organisations ethniques, des groupes religieux, des sociétés de transport et des diplomates qui rentraient au pays après avoir été témoins des conditions prévalant en Europe réussirent à forcer la main du gouvernement. Face à toutes ces pressions, le gouvernement libéral de Mackenzie King commença à ouvrir lentement les portes du pays aux sans-abri de l'Europe.

▲ Les anciens combattants polonais admis au Canada

Les anciens combattants polonais furent parmi les premiers bénéficiaires de la tentative d'ouverture du Canada vers une politique d'immigration plus libérale. Ils furent admis au pays après l'adoption, par le gouvernement, d'un décret en juillet 1946 prévoyant l'admission de quelque 3 000 anciens combattants de l'Armée libre polonaise qui refusaient d'être rapatriés de la Grande-Bretagne à un pays occupé par l'Armée rouge. Chaque ancien combattant était lié par contrat et devait s'engager à travailler dans une ferme pendant un an, après quoi il était libre de renouveler ou non son contrat. Une fois leur contrat terminé, la majorité de ces travailleurs décidèrent de ne pas poursuivre leur travail à la ferme et prirent la direction des villes canadiennes à la recherche d'emplois plus rémunérateurs.

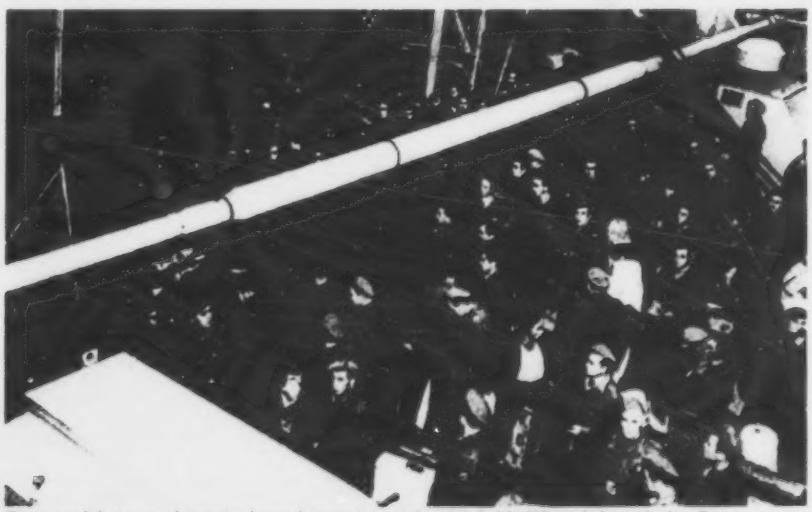

Des soldats polonais immigrants arrivent à Halifax à bord du *Sea Robin*, Nouvelle-Écosse, le 12 novembre 1946.

Archives nationales du Canada (PA 111595)

HAUT TABLE DES MATIÈRES PAGE PRÉCÉDENTE PAGE SUIVANTE

Le Ministère | Services aux visiteurs | Services aux immigrants | Services aux réfugiés | Services de citoyenneté | Demandes | Nouvelles | Publications | Liens

Accueil | Contacts | Recherche | Carte du site | English

Date de publication : 2000 10

Avis importants

Chapitre 5 (suite)

À l'aube de l'adoption de la Loi sur la citoyenneté canadienne

- Mackenzie King fait une déclaration sur l'immigration
- Le Canada ouvre ses frontières aux personnes déplacées
- Immigration des ressortissants des pays baltes au Canada
- Le Canada accueille les agriculteurs hollandais
- Main-d'oeuvre contractuelle

▲ Mackenzie King fait une déclaration sur l'immigration

Le 1er mai 1947, en réponse à ceux qui préconisaient une politique d'immigration plus libérale, Mackenzie King fit la déclaration suivante à la Chambre des communes :

> ***La politique du gouvernement est de favoriser la croissance de la population du Canada en encourageant l'immigration. Le gouvernement verra par voie législative, réglementaire et par une administration rigoureuse à assurer la sélection judicieuse et l'établissement permanent de ces immigrants et cela, aussi avantageusement que possible pour notre économie nationale.***

Avant de conclure son discours qui fut souvent cité, Mackenzie King insista cependant sur le fait que l'immigration ne devait pas permettre « d'altérer fondamentalement le caractère de notre population ». Autrement dit, l'immigration asiatique continuerait d'être restreinte alors que les requérants des « anciens » pays du Commonwealth et ceux des États-Unis jouiraient toujours d'un traitement de faveur. Néanmoins, par respect pour la Charte des Nations Unies, la *Loi de l'immigration chinoise* de 1923 allait être abrogée et les résidents chinois du Canada, qui n'étaient pas encore citoyens canadiens, allaient pouvoir demander la naturalisation.

La déclaration de Mackenzie King ouvrit la voie à des centaines de milliers d'Européens qui purent entrer au Canada au cours de la décennie suivante. Pour la première fois depuis le tournant du siècle, un gouvernement canadien avait décidé de faire de l'immigration l'instrument capable d'accroître la population canadienne et de stimuler l'économie. Aujourd'hui, nous ne considérerions pas cette mesure comme audacieuse, mais à l'époque, elle s'avérait un changement de cap complet. En fait, on peut maintenant affirmer qu'il s'agissait là d'un tournant dans la politique d'immigration du Canada. Car depuis ce temps, le Canada admet les immigrants à la recherche d'une vie meilleure ou les réfugiés qui fuient la persécution politique ou religieuse.

▲ Le Canada ouvre ses frontières aux personnes déplacées

Le Canada décida d'admettre les personnes déplacées, ce qui est tout à son honneur, avant même que la communauté internationale ait conclu une entente sur le réétablissement permanent de centaines de milliers de sans-abri provenant d'Europe. Optant pour une position d'indépendance, le gouvernement adopta un décret, en juin 1947, autorisant l'entrée d'un premier groupe de 5 000 personnes déplacées et non parrainées. D'autres décrets, adoptés entre juillet 1947 et octobre 1948, permirent l'entrée d'un autre groupe de 45 000 de ces personnes, qui parrainèrent par la suite des parents provenant d'Europe. Pendant de nombreuses années, le Canada a admis plus de personnes déplacées (les Canadiens les qualifiant rapidement de « nouveaux Canadiens ») que tous les pays étrangers combinés -- beaucoup plus, par exemple, que les États-Unis.

Près de 250 000 personnes déplacées et autres réfugiés furent admis au Canada entre 1947 et 1962. Des 165 000 réfugiés qui entrèrent au pays entre 1947 et 1953, les Polonais constituaient le groupe le plus important (23 p. 100 de tous les réfugiés admis). Par ordre décroissant, on trouve les Ukrainiens (16 p. 100), les Allemands et les Autrichiens (11 p. 100), les Juifs (10 p. 100), les Lettons (6 p. 100), les Lituaniens (6 p. 100), les Hongrois (5 p. 100), les Tchèques (3 p. 100), les Hollandais (3 p. 100) et les Russes (3 p. 100). Tout compte fait, ces groupes constituaient quelque 86 p. 100 des Européens qui obtinrent le droit d'entrer au Canada au cours de cette période.

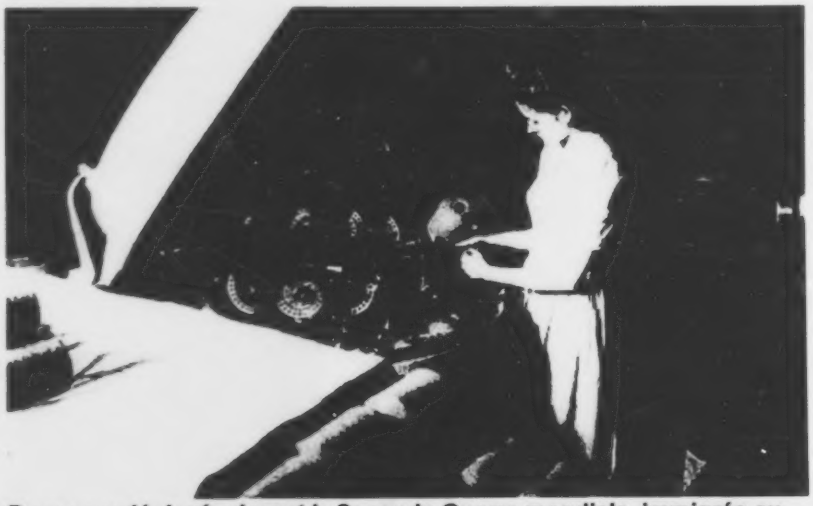

Personne déplacée durant la Seconde Guerre mondiale, immigrée au Canada et travaillant aux Dionne Spinning Mills de Saint-George, comté de Beauce (Québec), le 21 mai 1948.

Archives nationales du Canada (PA 115767)

Cinq équipes mobiles d'agents d'immigration furent envoyées en Allemagne et en Autriche à l'été de 1947 pour sélectionner des candidats immigrants. Composées de fonctionnaires de l'immigration, des services médicaux, de la sécurité et du travail, ces équipes allaient d'un camp de personnes déplacées à l'autre, interviewant de nombreuses personnes désespérées qui vivaient dans leurs valises ou, si possible, le coffre d'une voiture. En un sens, ces équipes étaient des « chasseurs de têtes » itinérants, même si leur mission était de choiSir des réfugiés physiquement aptes à immigrer. La préférence était accordée aux jeunes hommes forts qui pouvaient effectuer du travail manuel dans les industries primaires du Canada, aux prises à cette époque avec une grave pénurie de main-d'oeuvre.

Ces équipes furent par la suite louangées par le Dr Hugh Keenleyside, sous-ministre des Mines et des Ressources (l'immigration était alors l'une des responsabilités de ce ministère) de 1947 à 1949 et figure dominante du réétablissement au Canada des personnes déplacées. Lors d'une allocution prononcée à l'Université de Dalhousie en novembre 1948, M. Keenleyside, hautement respecté, fit l'éloge du travail de ces agents d'immigration :

> ***Je crois qu'il n'est pas exagéré de dire que le fait d'amener au Canada plus de 50 000 personnes déplacées entre juillet 1947 et novembre 1948, dans les conditions qui existaient en Allemagne à l'époque et malgré les difficultés de transport qu'il fallut régler, est une performance remarquable jamais égalée dans l'histoire de l'immigration au Canada.***

▲ Immigration des ressortissants des pays baltes au Canada

Comme ils figuraient en tête de liste des immigrants préférés du Canada, ces ressortissants furent les premières personnes déplacées retenues par les équipes d'immigration canadiennes envoyées dans les camps des Nations Unies en Autriche et en Allemagne. De façon générale, les ressortissants des pays baltes étaient des Estoniens, des Lettons et des Lituaniens qui s'étaient retrouvés coincés entre les forces soviétiques et allemandes lors de la Seconde Guerre mondiale, qui avaient subi l'occupation soviétique de leurs pays respectifs en 1940, l'invasion allemande qui s'ensuivit et l'avancée des forces russes en 1944.

Lorsque les Russes envahirent l'Estonie en 1944, des milliers d'Estoniens prirent la mer en direction de la Suède et de l'Allemagne. Parmi ceux qui demeurèrent en Estonie, certains effectuèrent plus tard une évasion dramatique au Canada. De 1948 à 1950, près de 1 700 Estoniens arrivèrent dans les ports canadiens par leurs propres moyens, dans de petites embarcations que l'on disait souvent incapables de tenir la mer. Une équipe spéciale d'agents d'immigration fut constituée pour les accueillir sur place. Le gouvernement canadien admit presque tous ces futurs immigrants intrépides. De nombreux autres Estoniens, habituellement des personnes déplacées, allaient suivre les « réfugiés de la mer » au Canada au cours des années suivantes, mais leur transport et leur arrivée étaient beaucoup plus conventionnels.

▲ Le Canada accueille les agriculteurs hollandais

Désireux d'accroître la population des régions rurales, le gouvernement canadien signa une entente

avec le gouvernement hollandais qui amena des familles hollandaises dans notre pays. La Hollande se retrouvait avec un surplus d'agriculteurs après que les soldats allemands en débâcle eurent détruit les canaux du pays, provoquant l'inondation de la majorité des terres agricoles. Entre 1947, lorsque ce mouvement d'immigration prit forme, et la fin de septembre 1949, près de 16 000 membres de familles agricoles hollandaises entrèrent au Canada. Beaucoup de ces nouveaux arrivants se dirigèrent vers l'Ontario, mais un bon nombre d'entre eux s'établirent également au Québec, en Alberta, au Manitoba et en Colombie-Britannique. Cet accord fut une telle réussite que la Direction générale de l'immigration continua d'encourager les agriculteurs des Pays-Bas à émigrer au Canada jusqu'à la fin des années 1950.

Le 27 juin 1949, Lambertus Vandenberg et sa famille arrivèrent à Ottawa après avoir voyagé à bord du *SS Volendam*, pour se rendre de la Hollande à la ville de Québec.

Collection Jack Vandenberg

▲ Main-d'oeuvre contractuelle

Le besoin insatiable qu'avait le Canada de travailleurs supplémentaires pour répondre à l'expansion de son économie amena le gouvernement, en 1947, à établir un programme qui encourageait les entreprises à adopter des régimes de travail « contractuel » ou « en vrac ». Beaucoup de personnes déplacées qui entrèrent au Canada au cours de ces années le firent dans le cadre de ce programme. Des employeurs potentiels dans les mines, les camps de bûcherons ou les scieries envoyaient des demandes au ministère du Travail pour qu'un certain nombre de journaliers soient amenés au pays conformément à des contrats préétablis garantissant les salaires et les conditions de vie de base. Peu de temps après sa mise en oeuvre, le programme fut élargi pour inclure d'autres types de journaliers de même que des travailleurs agricoles spécialisés comme les producteurs de betteraves à sucre qui s'établirent avec leurs familles dans l'ouest du Canada.

Le légendaire C.D. Howe, un immigrant américain, ingénieur et principal architecte de l'effort de

guerre canadien, fut l'un des chefs de file qui promut le programme de main-d'oeuvre contractuelle. Lorsque le Canada passa à une économie d'après-guerre, Howe, qui représentait souvent les intérêts de l'Association des manufacturiers canadiens au Cabinet, devint un ardent défenseur de l'accroissement de l'immigration, notamment des personnes déplacées. En tant que ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements et ministre intérimaire des Mines et des Ressources, il dirigea un flot continu de demandes au Cabinet concernant l'admission de travailleurs européens spécialisés et non spécialisés -- des ouvriers pour l'industrie du vêtement; des travailleurs pour l'industrie lourde, les camps de bûcherons et la construction; des travailleurs du bois; et des personnes pouvant faire du travail domestique dans les maisons, les hôpitaux et d'autres établissements semblables.

Même si le mouvement des travailleurs « en vrac » s'avéra une excellente réponse aux besoins urgents de main-d'oeuvre de l'industrie canadienne et du secteur des ressources naturelles, il fit l'objet de critiques. Les sentiments exprimés dans nombre d'entre elles furent résumés dans un éditorial du 28 mai 1947 du *Globe and Mail* de Toronto, qui reprochait sévèrement au gouvernement d'avoir adopté une politique d'immigration défaillante et le critiquait vertement pour avoir permis à un libéral du Québec, Ludger Dionne, « d'importer » une centaine de jeunes filles polonaises pour travailler dans son usine de rayonne. De dire l'éditorialiste, « au lieu d'avoir un plan audacieux, imaginatif et à grande échelle pour amener ces gens-là au Canada, le gouvernement s'implique dans des magouilles qui permettent à des employeurs de recruter de la main-d'oeuvre dans le cadre d'un régime de semi-servitude... ».

À l'autre extrémité du spectre politique, les représentants des syndicats canadiens et du CCF (l'ancêtre du Nouveau Parti démocratique) dénoncèrent le programme parce qu'à leur avis, il réduisait les salaires et menaçait de déplacer des travailleurs canadiens de leur emploi. Faisant allusion aux articles parus sur le régime de travail de Ludger Dionne, l'enseignante de la Saskatchewan et membre du CCF, Gladys Strum, écrivit :

> ***Je ne crois pas que notre image se trouve rehaussée auprès des Nations Unies quand nos quotidiens font état de situations qu'on dirait sorties tout droit de* La case de l'oncle Tom, *qui rappellent les vieux marchés d'esclaves où les filles étaient mises aux enchères et où une personne était chargée d'examiner leurs muscles et l'autre leurs dents.***

Malgré les attaques répétées, le mouvement de la main-d'oeuvre « en vrac » garda son élan jusqu'à ce que le président américain Harry Truman incite le Congrès à adopter la *Displaced Persons Act* (1948), qui faisait des États-Unis la destination préférée de nombreux Européens apatrides. L'adoption de cette loi, à laquelle se greffait le dépeuplement des camps de l'Europe, contribua à la baisse de l'immigration au Canada. Lorsqu'il devint impossible de satisfaire à la demande insatiable de main-d'oeuvre, le gouvernement fut forcé de conclure qu'il devait utiliser d'autres moyens, c'est-à-dire des mesures qui permettraient d'accepter plus de personnes au Canada tout en s'assurant d'attirer au pays la catégorie d'immigrants voulue.

▲ HAUT TABLE DES MATIÈRES ◀ PAGE PRÉCÉDENTE PAGE SUIVANTE ▶

Le Ministère | Services aux visiteurs | Services aux immigrants | Services aux réfugiés | Services de citoyenneté | Demandes | Nouvelles | Publications | Liens

Accueil | Contacts | Recherche | Carte du site | English

Date de publication : 2000 10

Avis importants

Citoyenneté et Immigration Canada | Citizenship and Immigration Canada

Canada

LES ARTISANS de notre PATRIMOINE

La citoyenneté et l'immigration au Canada de 1900 à 1977

Chapitre 5 (fin)

À l'aube de l'adoption de la Loi sur la citoyenneté canadienne

- Une nouvelle libéralisation de la politique d'immigration
- La Loi sur l'immigration de 1952
- Réfugiés de la Palestine
- Les réfugiés hongrois
- La baisse de l'immigration
- La nouvelle vague d'immigrants

▲ Une nouvelle libéralisation de la politique d'immigration

En juin 1950, le gouvernement réagit en adoptant un décret qui remplaçait tous les décrets antérieurs et leurs amendements concernant l'immigration; il continua d'accorder la préférence aux immigrants britanniques, irlandais, français et américains et élargit les catégories admissibles d'immigrants européens, pour inclure tout requérant en santé, de bonne vie et de bonnes moeurs, muni des compétences requises au Canada et pouvant facilement s'intégrer à la société canadienne. Plus tard au cours de l'année, les règlements furent modifiés pour permettre l'admission d'autres catégories d'Asiatiques. Par la suite, le gouvernement raya les immigrants allemands de la liste des ressortissants d'un pays ennemi (les immigrants italiens avaient été rayés de la liste en 1947). Et les Allemands vinrent ainsi se joindre au nombre sans cesse croissant d'Italiens qui demandaient d'émigrer au Canada.

Outre qu'il diminua les embûches à l'immigration d'un cran ou deux en 1950, le gouvernement créa le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. L'immigration n'était plus la responsabilité d'un ministère multifonctionnel dont les autres activités avaient peu de lien avec l'immigration. Au lieu de cela, elle devenait la responsabilité d'un nouveau ministère qui comptait deux directions générales, celle de l'immigration et celle de la citoyenneté, mesure essentielle pour que l'immigration reçoive la reconnaissance et l'attention qu'elle méritait.

Dans l'ensemble, on enregistra peu d'opposition à l'augmentation du nombre d'immigrants au Canada. Même les syndicats, qui s'étaient souvent opposés à des arrivées massives d'immigrants dans le passé, soulevèrent peu d'objections. À vrai dire, ils acceptèrent de faciliter l'admission des nouveaux arrivants, surtout des personnes déplacées, et ce, malgré le fait que ces immigrants pouvaient aspirer au marché du travail. L'Association médicale canadienne, l'association professionnelle la plus importante des médecins canadiens, est probablement le seul syndicat qui se soit opposé officiellement et vigoureusement à l'entrée de personnes déplacées qualifiées au Canada.

On nota quelques changements dans l'attitude des élites québécoises à l'égard de l'immigration. Après la guerre, les universitaires et les éditorialistes québécois commencèrent à percevoir l'immigration sous un angle plus positif, réalisant que les immigrants non britanniques avaient beaucoup en commun avec les Canadiens français : les deux se considéraient d'abord comme Canadiens, et ensuite seulement comme sujets britanniques. En outre, la plupart des nouveaux arrivants d'Europe de l'Est avaient l'avantage supplémentaire d'être catholiques romains, religion de la grande majorité des Québécois francophones.

▲ La Loi sur l'immigration de 1952

Une nouvelle *loi sur l'immigration,* que l'on attendait depuis longtemps, la première depuis 1910 (d'importantes modifications avaient été apportées à la politique d'immigration au fil des ans, mais aucune nouvelle loi sur l'immigration n'avait été promulguée), fut finalement adoptée par le Parlement en 1952. À maints égards, la loi de 1952 était semblable à la précédente. Par contre, ses principales dispositions venaient simplifier l'administration de l'immigration et définir les larges pouvoirs qui étaient conférés au ministre et à ses fonctionnaires.

En ce qui concerne la sélection et l'admission des candidats immigrants, la Loi accordait tous les pouvoirs au gouverneur en conseil (c'est-à-dire au Cabinet), ce qui voulait dire que le Cabinet pouvait interdire ou restreindre l'admission de personnes en invoquant des motifs comme la nationalité, l'appartenance ethnique, l'occupation, le mode de vie, l'inaptitude à s'adapter au climat canadien et l'incapacité apparente de s'assimiler rapidement à la société canadienne. Une lettre compromettante du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Walter Harris, rédigée en 1952 mais présentée à la Chambre des communes en 1953 par le député CCF Joseph Noseworthy, révèle clairement que ces dispositions étaient conçues pour exclure les immigrants « visibles ».

J.W. Pickersgill, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration en compagnie du doyen de l'université de Sopron à Budapest, Montréal, vers 1957.

L'une des dispositions les plus importantes de la loi accordait un vaste pouvoir discrétionnaire au ministre et à ses fonctionnaires sans autre forme de contrôle. D'importantes répercussions, souvent négatives, pour l'immigration canadienne allaient en résulter, mais utilisé de façon responsable et créative, ce pouvoir s'avéra un outil indispensable pour faciliter l'immigration humanitaire ou de gens désirables.

Jack Pickersgill fut l'un des ministres qui utilisa la Loi

Archives nationales du Canada (PA 147725)

Jack Pickersgill fut l'un des ministres qui utilisa la Loi avec compassion et à bon escient. Flamboyant partisan libéral, qui avait abandonné une carrière universitaire pour se lancer dans la fonction publique et ensuite en politique, Jack Pickersgill utilisa ses pouvoirs pour apporter des changements fondamentaux à la politique d'immigration lorsqu'il fut ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration de 1954 à 1957. À différentes occasions, il accepta de surseoir au règlement sur l'immigration et approuva, en vertu du permis ministériel, l'admission de personnes épileptiques dont l'état pouvait être contrôlé par des médicaments, de personnes atteintes de tuberculose et d'autres qui avaient des antécédents de maladie mentale, à la condition que ces personnes ne constituent pas un danger pour la collectivité et qu'elles soient bien parrainées.

▲ Réfugiés de la Palestine

Lorsque Pickersgill était à la barre du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, le Canada eut le cran d'accepter certains Arabes palestiniens, chassés de leur pays par la guerre israélo-arabe de 1948. En 1955, lorsque le plan fut conçu, plus de 900 000 réfugiés palestiniens vivaient en Syrie, au Liban, en Jordanie et à Gaza.

Le réétablissement de ces réfugiés à l'étranger représentait à coup sûr une situation politiquement explosive au Moyen-Orient. En participant à l'opération, le Canada risquait de s'attirer les foudres des Arabes, qui auraient pu l'accuser de faire partie d'un complot sioniste pour soustraire les réfugiés palestiniens aux soins qu'ils recevaient de la Commission de secours et de rétablissement des Nations Unies et les priver de leur droit de retourner en Palestine. Néanmoins, en 1955, un jeune fonctionnaire de la légation canadienne à Beyrouth, au Liban, où la Commission de l'ONU avait son quartier général, pressentit l'organisme et obtint sa collaboration pour organiser la sélection de réfugiés palestiniens qui allaient être interviewés par l'équipe de l'immigration du Canada.

Au mois de janvier suivant, une mission canadienne d'immigration se rendit au Liban et en Jordanie et parmi les 575 requérants qui lui furent présentés par la Commission de secours et de rétablissement de l'ONU, elle en choisit 98 qui avaient « apparemment toutes les qualités nécessaires pour devenir citoyens canadiens ». Ce nombre fut par la suite ramené à 39 chefs de famille et aux personnes à leur charge, et c'est ce groupe qui s'embarqua pour le Canada à l'été de 1956. À la grande surprise des fonctionnaires canadiens à Beyrouth, l'entreprise souleva à peine l'opposition des pays arabes, contrairement à ce que l'on avait craint.

▲ Les réfugiés hongrois

Si l'admission des réfugiés palestiniens avait soulevé peu d'intérêt, l'entrée au pays de près de 38 000 réfugiés hongrois en 1956 et en 1957 fit couler beaucoup d'encre.

La réaction du Canada face à la situation désespérée des réfugiés hongrois fut de les accueillir très chaleureusement -- fait remarquable dans l'histoire de l'immigration canadienne. En fait, de tous les États qui ont accepté des réfugiés hongrois pour leur accorder la résidence permanente, aucun n'a surpassé le Canada dans sa générosité. La rapidité d'intervention et le généreux programme du gouvernement libéral de Louis Saint-Laurent n'étaient pas seulement le résultat de l'initiative du gouvernement. On peut en créditer directement les pressions exercées par le public canadien qui se disait sympathique au sort de plus de 200 000 Hongrois qui avaient fui leur pays après que les chars russes eurent brutalement réprimé le soulèvement hongrois en 1956.

Le 6 novembre 1956, Jack Pickersgill donna instruction au bureau d'immigration canadienne à Vienne, en Autriche, où la plupart des Hongrois s'étaient réfugiés, de donner la priorité absolue aux demandes des Hongrois qui désiraient émigrer au Canada. Tout en signalant que le Canada

reconnaissait qu'il y avait urgence, il n'abandonna ni ne modifia les procédures et dispositions normales d'immigration.

Nombre de Canadiens, dont des membres des groupes religieux et ethniques, les partis d'opposition (le CCF et les progressistes conservateurs) et les éditorialistes estimaient que cette approche plutôt prudente n'était pas suffisante. La pression se faisait de plus en plus forte à l'extérieur du gouvernement, les intervenants réclamant une réaction plus énergique qui ne tarda pas à se manifester. Les procédures d'immigration furent simplifiées et durant la dernière semaine de novembre, Pickersgill prit les mesures nécessaires pour affréter un navire et un avion chargés d'amener la première vague de réfugiés au Canada. Puis se réalisa la véritable percée. Le 28 novembre, deux jours après que le Parlement se fût réuni en séance spéciale pour débattre de la situation en Hongrie et à Suez, le ministre annonça qu'Ottawa avait l'intention d'adopter un généreux programme d'immigration dont la caractéristique principale était le transport gratuit de tous les réfugiés hongrois qui satisfaisaient aux normes d'immigration du Canada.

Enfants hongrois attendant à Rouyn-Noranda (Québec), décembre 1956.

Archives nationales du Canada (PA 115767)

Après l'ajournement de la Chambre des communes le 29 novembre, Jack Pickersgill prit l'avion pour Vienne pour s'occuper de la situation. Sur les lieux, jouant le rôle de « commandant », il prit plusieurs décisions importantes pour faciliter le mouvement des réfugiés.

Outre qu'il dirigeait le mouvement et l'établissement de milliers de Hongrois, le gouvernement devait également s'occuper de 108 989 immigrants britanniques forcés d'émigrer en raison de l'inaptitude du gouvernement Eden à régler la crise de Suez, qui s'était déclarée tout juste avant l'invasion soviétique de la Hongrie. Pour régler le cas des dizaines de milliers d'Européens et de Britanniques qui se dirigeaient vers le Canada, le gouvernement canadien créa un pont aérien que l'on appela le « pont aérien vers le Canada ». Durant les premiers mois de 1957, plus de 200 vols nolisés amenèrent près de 17 600 immigrants au Canada, nombre d'entre eux étant de jeunes Hongrois. En fait, le mouvement des Hongrois au Canada était surtout constitué de jeunes personnes.

Parmi ces jeunes Hongrois, on retrouvait un groupe important de la faculté de foresterie de l'Université de Sopron, soit quelque 350 étudiants, professeurs et membres de leurs familles. Premier

groupe de ce genre à émigrer au Canada, il fit le voyage dans un « train de la liberté » de Halifax à Vancouver, et fut l'objet de réceptions à tous les arrêts d'est en ouest. Grâce aux initiatives de Pickersgill, la faculté de foresterie fut intégrée à l'Université de Colombie-Britannique où elle fonctionna en tant que division de la faculté de foresterie de Sopron jusqu'en 1961. Les membres d'un autre groupe, cette fois-ci de la faculté de génie minier de l'Université de Sopron, furent intégrés à diverses facultés de l'Université de Toronto.

En s'occupant du réétablissement des réfugiés hongrois (approximativement un tiers s'établirent à l'ouest des Grands Lacs, un tiers en Ontario et le reste au Québec et dans les Maritimes), le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration réussit à contourner de nombreuses restrictions du système. Au cours des années qui allaient suivre, les leçons qu'on tirerait de cette démarche allaient s'avérer indispensables aux autorités d'immigration, leur permettant de réagir plus rapidement et avec plus de souplesse tant aux mouvements de réfugiés que d'immigration normale.

▲ La baisse de l'immigration

Même si on assista à un revirement de l'économie canadienne en 1957, l'immigration au Canada fut plus grande cette année-là que durant n'importe quelle autre année depuis 1913-1914, le nombre total d'immigrants s'élevant à 282 164. Bien que l'arrivée massive de Hongrois et de Britanniques contribuât de façon remarquable à ces chiffres, d'autres facteurs entrèrent également en jeu, dont le nombre sans cesse croissant d'immigrants parrainés (immigrants amenés au Canada par des parents qui s'engageaient à leur fournir le logement, les soins et à satisfaire aux besoins normaux reliés à leur établissement) et la dynamique promotion d'Ottawa de l'immigration non parrainée (c'est-à-dire les immigrants qui demandaient la résidence permanente au Canada en fonction de leur seul mérite et qui avaient habituellement les compétences nécessaires que recherchait l'économie canadienne).

Au fur et à mesure que l'économie canadienne perdait de la vigueur, le nouveau gouvernement progressiste conservateur, qui avait pris le pouvoir en 1957, fermait le robinet, et le nombre d'immigrants diminua considérablement. En 1958-1959, le nombre de personnes qui immigrèrent au Canada tomba à 124 851; l'année suivante, on atteignit 106 928. Il fallut attendre 1962 pour assister au renversement de la tendance, soit un an après que l'immigration britannique eut atteint son niveau le plus bas depuis la Seconde Guerre mondiale.

▲ La nouvelle vague d'immigrants

Contrairement aux nouveaux arrivants des premières périodes d'immigration canadienne (de 1900 à 1914), ceux qui arrivèrent à la fin des années 1940 et 1950 constituaient un groupe plus hétérogène, leurs compétences, leur formation et leurs professions étant plus diversifiées. Ils arrivaient dans un pays qui avait beaucoup changé depuis que le Comité sénatorial permanent de l'immigration et du travail, dans son style coloré, décrivait ces premiers immigrants « mettant la hache aux arbres ou sillonnant les prairies ». En 1957, l'année qui marqua la fin de la période de grande immigration d'après-guerre, le pays, dont faisait maintenant partie Terre-Neuve, affichait une population de 16 610 000 habitants et se classait parmi les grands pays industriels, l'industrie manufacturière constituant sa source majeure de revenus et d'emplois. C'était donc les provinces urbanisées et industrialisées -- l'Ontario, le Québec, l'Alberta et la Colombie-Britannique -- qui profitèrent le plus de l'immigration.

Durant ces années, le Royaume-Uni et les États-Unis continuèrent d'envoyer au Canada un nombre important d'immigrants mais ils n'étaient plus la source prédominante d'immigration. La majorité des nouveaux arrivants provenaient maintenant du continent européen, surtout de l'Allemagne, de l'Italie et des Pays-Bas.

Malgré l'absence de consensus au Canada sur le caractère souhaitable de l'immigration, il ne fait aucun doute qu'elle a apporté une contribution inestimable dans les années 1940 et 1950 à la taille et à la qualité de la main-d'oeuvre canadienne. L'immigration représentait les deux tiers de l'augmentation de la force ouvrière entre 1950 et 1955 et presque la moitié de l'augmentation totale entre 1950 et 1960. En outre, nombre des nouveaux emplois professionnels et spécialisés étaient occupés par des immigrants -- ce qui permettait d'économiser des sommes énormes en formation scolaire et professionnelle au Canada.

Ludmilla Chiriaeff : célébrité du monde du ballet

Directrice-fondatrice des Grands Ballets canadiens et de ses écoles, Ludmilla Chiriaeff (née Otzoup-Gorny en Lettonie) a joué un rôle marquant dans le développement du ballet au Québec.

Née à Riga en 1924, elle reçoit sa formation à Berlin, et étudie le ballet sous la direction de nombreux professeurs distingués. Le chorégraphe Michael Fokine, ami de la famille, exerça une forte influence sur son développement artistique. Résidente de la Suisse après la Deuxième Guerre mondiale, elle dansa et réalisa des chorégraphies pour diverses compagnies et dirigea son propre Ballet des Arts à Genève de 1949 à 1951.

En 1952, toujours dans la vingtaine, Ludmilla Chiriaeff immigra au Canada. La même année, elle établit à Montréal une école de ballet et forma le Ballet Chiriaeff, avec une troupe de 18 danseurs. La compagnie fit ses débuts officiels à la télévision de Radio-Canada et à la Canadian Broadcasting Corporation en 1952, où au cours des années elle donna quelque 300 spectacles télévisés. La nouvelle compagnie, dans laquelle Ludmilla Chiriaeff dansait toujours, se produisit en public en 1955. Trois ans plus tard, en 1958, la compagnie devenait Les Grands Ballets canadiens.

Avant que la Révolution tranquille des années 1960 ne crée un nouveau Québec, les conservateurs religieux dénonçaient ouvertement le ballet qu'ils qualifiaient d'activité immorale. Malgré cette opposition, Chiriaeff réussit à créer Les Grands Ballets canadiens et à en faire l'une des grandes institutions culturelles du Québec. La compagnie allait être acclamée partout au Canada et à l'étranger.

M^me^ Chiriaeff réalisa de nombreux ballets de la compagnie dont la Suite canadienne (1957), Cendrillon (1962) et Pierrot de la Lune (1963). Elle reçut de nombreuses récompenses au cours des années dont la médaille de l'Ordre du Canada (1972), le titre de Compagnon de l'Ordre du Canada (1984), le Prix Molson en 1986, le Prix international Nijinsky en 1992 et le Prix du Gouverneur général pour les arts de la scène en 1993.

Ludmilla Chiriaeff assuma la direction artistique de la compagnie jusqu'en 1974 et continua de diriger ses écoles jusqu'en 1992 alors que des problèmes de santé la forcèrent à prendre sa retraite. Elle est décédée à Montréal en 1996.

▲ HAUT TABLE DES MATIÈRES ◀ PAGE PRÉCÉDENTE PAGE SUIVANTE ▶

LES ARTISANS de notre PATRIMOINE

La citoyenneté et l'immigration au Canada de 1900 à 1977

Chapitre 6
De nouvelles balises

- Ellen Fairclough
- 1959-1960 : l'Année mondiale des réfugiés
- Le Canada abolit sa politique d'immigration raciste
- Le livre blanc de 1966
- Le système de points
- Robert Andras
- Le livre vert de 1974
- La Loi sur l'immigration de 1976
- La Loi sur la citoyenneté de 1977
- De nouveaux visages dans les rangs de l'immigration

Durant la période d'immigration intensive, soit de 1947 à 1957, les obstacles à l'immigration furent graduellement aplanis pour permettre l'admission non seulement de réfugiés non parrainés et de personnes déplacées, mais aussi d'immigrants ordinaires provenant d'un nombre de pays de plus en plus grand. On prenait toujours soin cependant de préserver le caractère fondamental de la population canadienne. L'accès au Canada accordé aux immigrants non issus de pays du « vieux » Commonwealth, des États-Unis et de l'Europe était toutefois sérieusement limité parce que les libéraux de Mackenzie King et de son successeur, Louis Saint-Laurent, n'étaient pas disposés à abolir la politique d'immigration raciste du Canada. Le bannissement du racisme de la politique d'immigration canadienne revint aux conservateurs, qui délogèrent les libéraux lors des élections fédérales du 10 juin 1957 après une absence de 22 ans des banquettes gouvernementales.

Au départ, John Diefenbaker et les progressistes conservateurs donnèrent peu d'indications qu'ils modifieraient de façon radicale la politique d'immigration. Il est vrai que, durant la campagne électorale, l'avocat de la Saskatchewan à l'esprit combatif avait promis que, sous un gouvernement progressiste conservateur, l'immigration jouerait un rôle essentiel dans le développement du Canada. Faisant allusion à la *Loi sur l'immigration* de 1952, le « chef » annonça qu'il restructurerait la composante administrative de la Loi pour s'assurer que le volet humanitaire serait pris en compte et que l'on mettrait fin aux interprétations bureaucratiques qui empêchaient l'entrée au Canada d'un

grand nombre de bons citoyens potentiels. Et lors d'une entrevue donnée en mars 1958, c'est-à-dire le mois où son gouvernement revint au pouvoir avec une majorité sans précédent, il annonça avec confiance que la population du Canada atteindrait 40 millions d'habitants dans un avenir prévisible, à la condition que le gouvernement fédéral applique une politique d'immigration vigoureuse. Néanmoins, malgré cette annonce et d'autres déclarations semblables faites aux journalistes et aux groupes ethniques, Diefenbaker, au cours de ses premières années au pouvoir, n'accorda pas à l'immigration la priorité absolue dont il avait parlé.

▲ Ellen Fairclough

Peut-être à cause de l'hésitation des progressistes conservateurs à adopter des mesures décisives en matière d'immigration, le portefeuille peu influent de la Citoyenneté et de l'Immigration fut confié en mai 1958 à une personne à qui Diefenbaker pensait, à tort, faire jouer le rôle de gardien. Il s'agit d'Ellen Fairclough, la bouillante députée de Hamilton, en Ontario, qui, en 1957, est devenue la première femme ministre dans le Cabinet fédéral lorsque le premier ministre la désigna comme secrétaire d'État durant son premier mandat. Comptable agréée de profession et propriétaire de sa propre firme comptable, Ellen Fairclough allait présider à la destinée du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration pendant quatre ans et trois mois.

Malheureusement, les dieux politiques de Fairclough allaient la laisser tomber durant ses deux premières années au Ministère, surtout à cause des problèmes provoqués par une récession de plus en plus marquée et l'arrivée massive de travailleurs parrainés non spécialisés et de travailleurs familiaux parrainés qui n'avaient pas d'emploi rémunéré. Le parrainage des familles minait les tentatives visant à établir un lien plus étroit entre l'immigration et le marché du travail. En outre, lorsque les membres d'une famille parrainée devenaient une charge publique, les coûts du bien-être social assumés par les municipalités augmentaient, ce qui créait un certain ressentiment dans la population. En mars 1959, le gouvernement entreprit donc une courageuse tentative visant à restreindre l'escalade du parrainage qui amenait surtout des parents italiens non qualifiés en provenance du sud de l'Italie.

En 1957, Ellen Fairclough devint la première femme ministre au sein du Cabinet fédéral.

Archives nationales du Canada (PA 148646)

Lorsque le nouveau règlement restreignant le parrainage aux membres de la famille immédiate fut annoncé un mois plus tard, tant l'opposition libérale que les communautés ethniques du Canada s'y opposèrent vigoureusement, particulièrement les Italo-Canadiens fort bien représentés dans la propre circonscription de M^{me} Fairclough. Défendant les mesures de son gouvernement, la Ministre que l'on attaquait de toutes parts informa la Chambre des communes que l'arriéré de demandes de requérants parrainés était passé de quelque 77 158 au 31 décembre 1955, à 131 785 au 28 février 1959. Le nombre de requérants italiens en attente était passé, à lui seul, d'environ 12 000 à la fin de 1954 et de 23 000 à la fin de 1955 à quelque 63 000 au 28 février 1959.

Face à toute cette opposition et au manque d'appui au Cabinet, M^{me} Fairclough battit en retraite et, le 22 avril 1959, abrogea le nouveau règlement. Intimidé par la fureur que ce règlement avait provoquée, le gouvernement Diefenbaker abandonna toute autre idée de modification législative à la politique d'immigration qu'il avait pu contempler antérieurement. À l'automne de 1960, il annonça son intention de rédiger une nouvelle loi sur l'immigration, mais ne tint pas sa promesse.

Par suite de l'abrogation du règlement, le mouvement d'immigrants parrainés continua de prendre de l'ampleur, et ce, jusqu'au milieu des années 1960, lorsqu'il devint évident que l'immigration en provenance de l'Italie allait dépasser celle de la Grande-Bretagne pour la troisième année consécutive. Face à cette perspective, le ministère de M^{me} Fairclough redoubla d'efforts pour limiter la croissance du programme de parrainage. Afin de réduire le nombre d'immigrants, le Ministère tenta une fois de plus d'apporter des ajustements administratifs au programme. Les changements mis en oeuvre permirent d'obtenir les résultats escomptés et demeurèrent en vigueur jusqu'en 1964, avec quelques modifications mineures.

▲ 1959-1960 : l'Année mondiale des réfugiés

L'honorable Ellen Fairclough, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, reçoit un baiser d'une des réfugiées admise au Canada durant l'Année mondiale des réfugiés, 1959.

Archives nationales du Canada (PA 181041)

Si la bataille au sujet des immigrants parrainés grugea une bonne partie du capital politique d'Ellen Fairclough, la fougueuse ministre était toujours disposée à trouver une solution aux problèmes difficiles et à prendre des risques politiques. En 1959-1960, par exemple, elle permit à des réfugiés tuberculeux et à leurs familles d'entrer au Canada dans le cadre de la contribution du pays à l'Année mondiale des réfugiés parrainée par les Nations Unies, geste courageux, vu que l'enthousiasme des Canadiens à l'égard de l'immigration des réfugiés s'était beaucoup refroidi depuis l'arrivée des Hongrois deux ans auparavant. La présence de communistes purs et durs et d'autres indésirables parmi les Hongrois avait contribué considérablement à raviver le sentiment xénophobe dans tout le pays.

Au départ, la Ministre résista à l'idée d'admettre des réfugiés désespérés au Canada, mais elle allait finir par changer d'idée. En interprétant les règlements avec souplesse et en faisant un usage libéral de ses pouvoirs ministériels, Ellen Fairclough ouvrit les portes du Canada à 325 réfugiés tuberculeux et à 501 membres de leurs familles durant l'Année mondiale des réfugiés. Ceux-ci faisaient partie des 6 912 réfugiés qui furent admis au Canada cette année-là, au cours de laquelle 70 pays intensifièrent leurs efforts pour fermer les camps de réfugiés dans le monde entier et réhabiliter des centaines de milliers de gens désespérés et apatrides. Les réfugiés qui arrivèrent au Canada venaient de divers pays d'Europe, bien que la majorité fussent Polonais, Ukrainiens et Yougoslaves.

Durant son mandat comme ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Ellen Fairclough fut l'instigatrice d'une amélioration constante du fonctionnement et des procédures du Service d'immigration. Comparativement à cette réalisation et à bien d'autres, il en est une de plus grande importance encore -- la réforme radicale et attendue depuis longtemps qui allait virtuellement abolir la politique d'immigration « raciste » du Canada.

▲ Le Canada abolit sa politique d'immigration raciste

La réforme fut annoncée au public le 19 janvier 1962 lorsqu'Ellen Fairclough déposa les nouveaux règlements à la Chambre des communes, règlements qui éliminèrent virtuellement la discrimination

raciale, caractéristique principale jusque-là de la politique d'immigration du Canada. Dès lors, tout immigrant non parrainé qui possédait l'instruction, les compétences ou autres qualifications requises devait être considéré comme admissible, indépendamment de sa couleur, de sa race ou de son origine nationale, à la condition : 1) qu'un emploi précis lui soit réservé au Canada ou qu'il soit capable de subvenir à ses besoins jusqu'à ce qu'il trouve un emploi, 2) qu'il ne soit ni un criminel ni un terroriste et 3) qu'il ne souffre pas d'une maladie qui menace la santé publique. Un seul vestige de véritable discrimination demeurait, et c'était la disposition qui permettait aux immigrants européens et des Amériques de parrainer un plus grand nombre de parents. Cette clause allait être supprimée cinq ans plus tard, dans le *Règlement sur l'immigration* de 1967.

Lorsque le nouveau Règlement entra en vigueur le 1er février 1962, le Canada devint le premier des trois grands pays d'accueil en matière de migration internationale -- les deux autres étant les États-Unis et l'Australie -- à abolir sa politique d'immigration discriminatoire. En 1975, les États-Unis prirent des mesures semblables en apportant des modifications à leur *Immigration Act*, qui entrèrent en vigueur en 1978. L'Australie abolit sa politique raciste en février 1973 lorsqu'elle annonça simplement que son pays accorderait la citoyenneté en fonction de critères qui s'appliqueraient à tous de façon égale.

Les nouveaux règlements déposés par Mme Fairclough à la Chambre des communes avant qu'elle ne quitte le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration avaient été précédés par l'adoption, en 1960, de la Déclaration canadienne des droits si chère à John Diefenbaker. Comme cette déclaration éliminait la discrimination pour motifs de race, de couleur, d'origine nationale, de religion ou de sexe, le gouvernement fédéral ne pouvait plus justifier la sélection des immigrants en fonction de la race ou de l'origine nationale. En outre, les dispositions discriminatoires qui existaient depuis longtemps semblaient maintenant anachroniques et intenables à une époque où les gouvernements provinciaux adoptaient des lois contre la discrimination pour motifs de race, de religion et d'origine dans des domaines comme l'emploi, l'éducation et le logement.

Le gouvernement avait décidé que la nouvelle politique d'immigration devait être enchâssée dans des règlements plutôt que dans des lois parce que les règlements peuvent être mis en vigueur rapidement alors qu'une loi sur l'immigration, nouvelle et complexe -- promesse des progressistes conservateurs -- doit d'abord être présentée au Parlement, ce qui prend du temps. David Corbett, le spécialiste canadien reconnu en immigration, fit d'ailleurs allusion à ce dernier point lorsqu'il accueillit les nouveaux règlements avec enthousiasme. Il félicita Ellen Fairclough d'avoir placé « la politique d'immigration dans le bon contexte, dans le cadre de la politique étrangère », et prétendit que les nouveaux règlements devançaient l'opinion publique et étaient plus libéraux que ceux que la Ministre aurait pu obtenir si elle avait déposé une nouvelle *Loi sur l'immigration*.

Richard Bell, l'imposant ministre progressiste conservateur qui succéda à Ellen Fairclough au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration le 9 août 1962, croyait véritablement à l'immigration. À maintes reprises, il tenta de persuader ses collègues députés que l'immigration était bonne pour l'économie et qu'elle constituait un outil remarquable pour bâtir un pays. Son enthousiasme pour la cause l'amena à déclarer devant un auditoire de Toronto, le 18 novembre 1962, que le nombre d'immigrants annuel devrait correspondre à 1 p. 100 de la population canadienne. Sous le feu des questions à la Chambre des communes le lendemain, le Ministre expliqua cependant qu'il n'avait fait « aucun énoncé de nouvelle politique, mais une simple déclaration de ce que sont des cibles et des objectifs appropriés ».

Nouvelle politique ou non, Richard Bell décida d'insuffler une vigueur nouvelle à son ministère. En dépit de la montée constante du chômage et de l'opposition du Cabinet à l'immigration, il demanda aux fonctionnaires de Citoyenneté et Immigration de huiler la machine et de rouvrir les portes aux immigrants. Grâce en partie aux mesures adoptées pour stimuler l'immigration, ainsi qu'à un revirement de l'économie canadienne, le nombre d'immigrants commença à augmenter. Richard Bell, député d'Ottawa-Carleton, venait de présider à une véritable résurrection.

▲ Le livre blanc de 1966

Malgré les initiatives de Bell, les véritables changements à la politique durent attendre le retour des libéraux au pouvoir. Lorsqu'ils revinrent au gouvernement sous la direction de Lester B. Pearson en 1963, l'économie canadienne vivait des changements importants. Les innovations technologiques étant de plus en plus rapides, certaines compétences devenaient désuètes et les travailleurs avaient besoin de formation périodique pour suivre le rythme des changements. En outre, malgré l'amélioration de l'économie, le taux de chômage était toujours beaucoup trop élevé. Et ce qui ne surprenait sans doute personne, la composante la plus importante du bassin de main-d'oeuvre disponible consistait en travailleurs non qualifiés et insuffisamment instruits.

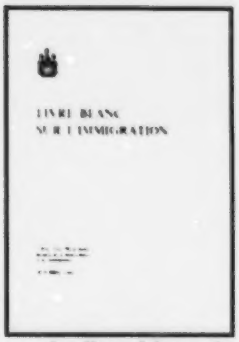

Le livre blanc de 1966.

Collection historique de Citoyenneté et Immigration Canada

Conscient que ces dures réalités économiques influaient non seulement sur la formation des travailleurs mais sur la politique d'immigration, le gouvernement de M. Pearson entreprit un examen complet de tous les aspects de l'immigration. Le *Livre blanc sur l'immigration* qui allait résulter de cet exercice, et qui fut déposé au Parlement en 1966, signalait que l'immigration avait « apporté une contribution majeure aux objectifs nationaux qui étaient de préserver un taux élevé de croissance démographique et économique ». Néanmoins, pour empêcher l'explosion de la main-d'oeuvre non spécialisée, les auteurs du document proposaient que le gouvernement resserre le système de parrainage et admette plus d'immigrants indépendants (c'est-à-dire des immigrants qui venaient ici de leur propre initiative et avaient les compétences dont le marché du travail avait besoin).

Les libéraux effectuèrent également un autre changement structurel important : la création du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration fruit, en grande partie, de l'inquiétude du gouvernement au sujet de la pénurie de travailleurs spécialisés et de sa conviction que les programmes de perfectionnement de la main-d'oeuvre pouvaient jouer un rôle important dans la formation des travailleurs requis par l'économie canadienne en pleine expansion. Le gouvernement Pearson croyait que la pénurie de travailleurs qualifiés pouvait être réglée grâce à une augmentation de l'arrivée de travailleurs spécialisés au Canada et à l'adoption de programmes de perfectionnement de la main-d'oeuvre offrant une formation sur mesure. Et l'on croyait qu'un seul ministère devait s'occuper des deux questions.

▲ Le système de points

L'initiative la plus importante dans la politique d'immigration de ces années-là fut cependant, et de loin, la mise en vigueur du système de points, méthode conçue pour éliminer les caprices et les préjugés dans la sélection des immigrants indépendants. Selon ce système, les agents d'immigration accordent des points, jusqu'à concurrence du maximum fixé, pour chaque facteur comme l'éducation, les possibilités d'emploi au Canada, l'âge, les qualités personnelles de l'individu et son niveau de connaissance du français ou de l'anglais. Le système de points fut intégré aux nouveaux règlements sur l'immigration qui entrèrent en vigueur en 1967. Entre autres caractéristiques de ces règlements, mentionnons l'élimination de la discrimination fondée sur la nationalité ou la race pour toutes les catégories d'immigrants, et la création d'une disposition spéciale permettant aux visiteurs de demander le statut d'immigrant une fois au Canada.

Autre disposition étroitement liée à celle-ci : l'adoption de la *Loi sur la Commission d'appel de*

l'immigration (1967), qui créait une nouvelle commission d'appel tout à fait indépendante. Quiconque faisait l'objet d'une ordonnance d'expulsion pouvait interjeter appel auprès de la Commission, quel que soit son statut en vertu de la *Loi sur l'immigration*.

Maintenant que les visiteurs pouvaient demander le statut d'immigrant reçu et qu'ils avaient le choix d'interjeter appel auprès de la Commission d'appel de l'immigration (CAI), le nombre de personnes qui demandèrent le statut d'immigrant reçu augmenta de façon remarquable. L'efficacité du processus de sélection à l'étranger fut de ce fait gravement minée, et la Commission d'appel fut bientôt confrontée à un arriéré incroyable de demandes. Les visiteurs à qui on refusait le statut d'immigrant reçu en appelaient invariablement à la Commission, croyant que l'arriéré des cas leur permettrait de jouir pendant plusieurs années des avantages accordés aux immigrants admis légalement et que, peu importe le résultat de l'appel éventuel, les pressions politiques de la communauté ethnique, voire peut-être du grand public, qui s'exerceraient d'ici là feraient en sorte qu'il serait extrêmement difficile pour le gouvernement de les expulser.

▲ Robert Andras

Durant les quatre premières années du gouvernement de Pierre Trudeau, soit de 1968 à 1972, les ministres de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration se succédèrent à un rythme inconvenant. Un tel roulement n'était pas favorable à une révision radicale de la politique canadienne de l'immigration, pas plus que l'économie canadienne aux prises avec de graves difficultés. Cependant, le premier ministre ouvrit la voie à une restructuration importante et sérieusement nécessaire de la politique d'immigration canadienne lorsqu'il nomma Robert Andras ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration en novembre 1972. Contrairement à ses trois prédécesseurs immédiats, M. Andras présida non seulement à la rédaction d'une toute nouvelle *Loi sur l'immigration,* mais d'une législation radicalement nouvelle en matière d'immigration. Ses résultats remarquables peuvent être attribués à sa détermination d'adopter une nouvelle loi tournée vers l'avenir, à ses compétences en tant que ministre et au poids qu'il avait au Cabinet. En outre, il avait la chance de relever le défi au moment où tout le monde s'entendait pour dire qu'une nouvelle politique de l'immigration s'imposait depuis longtemps.

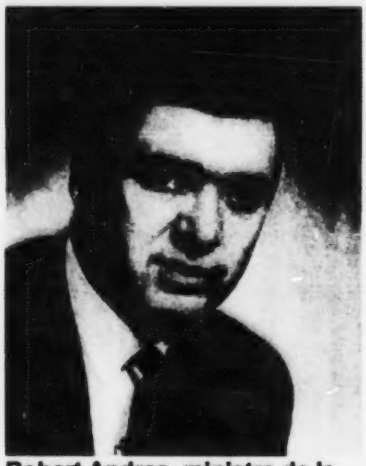

Robert Andras, ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration en novembre 1972.

Ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale, Robert Andras avait été président de quatre entreprises de location et de vente d'automobiles lorsqu'il fut élu pour la première fois à la Chambre des communes en 1965 comme député libéral de Port Arthur (circonscription qui allait être amalgamée bientôt à Fort William pour créer la circonscription de Thunder Bay). Il fut réélu quatre autres fois avant de se retirer de la politique en décembre 1979. Avant d'accepter le portefeuille de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, il avait occupé plusieurs postes au Cabinet. Fort à propos, sa nouvelle nomination coïncida avec une période d'augmentation rapide de l'immigration. De 122 006 en 1972, le nombre d'immigrants allait grimper pour atteindre 184 200 en 1973 et 218 465 en 1974, avant de plonger à 187 881 en 1975 et à 149 429 en 1976.

M. Andras mit rapidement en oeuvre les réformes conçues pour empêcher que le gouvernement ne perde le contrôle de sa politique d'immigration. La plus importante de ces réformes fut le projet de loi C-197 qui modifiait la *Loi sur la Commission d'appel de l'immigration*. Ce projet de loi, qui reçut la sanction royale le 27 juillet 1973, contenait des dispositions visant à éliminer l'arriéré actuel de la

Photographie de John Evans

dispositions visant à éliminer l'arriéré actuel de la Commission et à empêcher que la crise ne se reproduise. Le projet de loi renfermait également une disposition qui abolissait le droit universel d'appel et accordait aux seuls résidents permanents du Canada, aux titulaires d'un visa en cours de validité et aux individus qui réclamaient le statut de réfugié, ainsi qu'aux citoyens canadiens, le droit d'en appeler à la Commission.

Cette disposition visait à régler le problème à long terme, mais entre-temps, la CAI faisait toujours face à un arriéré incroyable, soit plus de 17 000 cas à la fin de mai 1973. Dans le but de trouver une solution immédiate au problème, le projet de loi C-197 prévoyait la création du Programme de rectification de statut. Selon ce programme, les personnes qui avaient vécu au Canada de façon continue (légalement ou illégalement) depuis le 30 novembre 1972, et qui avaient présenté une demande à un agent d'immigration dans les 60 jours suivant l'adoption de la législation, pouvaient demander la résidence permanente. Amnistie qui en avait toutes les caractéristiques sauf le nom, le programme connut un succès retentissant : quelque 39 000 personnes obtinrent le statut d'immigrant reçu.

▲ Le livre vert de 1974

Même si ces réformes étaient importantes, elles ne faisaient que jeter les bases d'une nouvelle *Loi sur l'immigration*. Le Canada avait un besoin pressant d'une législation entièrement renouvelée pour faire face aux réalités actuelles du pays, réalités qui avaient progressivement miné la pertinence de la *Loi sur l'immigration* de 1952.

Conçue essentiellement pour restreindre l'immigration, la loi de 1952 mettait l'accent sur le genre de personnes à qui on devait refuser l'entrée au Canada et décrivait les mécanismes permettant de contrôler l'entrée ou les visites de personnes qui n'avaient aucun droit d'être ici ou qui étaient considérées comme indésirables. La Loi ne faisait aucune mention des principes qui devaient régir la sélection des candidats immigrants et ne tenait nullement compte du fait que l'article 95 de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* (que l'on appelle maintenant la *Loi constitutionnelle* de 1867) reconnaît que l'immigration est une responsabilité fédérale-provinciale. Bref, cette loi était bourrée de lacunes et aurait dû être remplacée il y a bien des années. Le Canada avait besoin d'une loi sur l'immigration qui établisse une philosophie cohérente en la matière et qui tienne compte des attitudes et des pratiques modernes, sans parler des besoins du Canada en matière d'immigration.

Robert Andras était convaincu que le Canada n'aurait une loi décente en matière d'immigration que lorsqu'on serait capable de répondre à la question fondamentale suivante : « Pourquoi avoir des immigrants au Canada? » Si l'on pouvait en venir à un consensus sur le rôle que joue l'immigration dans le Canada industriel moderne, peut-être alors, conclut M. Andras, notre pays aura-t-il une meilleure chance de se doter d'une loi exemplaire et nouvelle en matière d'immigration.

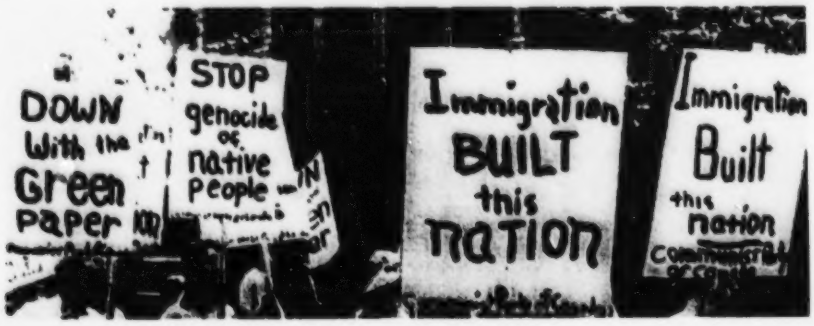

Parti communiste canadien protestant contre le livre vert du gouvernement fédéral sur la politique de l'immigration, Toronto, 1975.

Archives nationales du Canada (PA 126346)

Toujours soucieux de trouver réponse à cette question fondamentale, le Ministre invita les provinces et toute organisation intéressée à lui présenter des mémoires. Il commanda également une étude visant à étayer, de façon concrète, les problèmes relatifs à la politique et à fournir des solutions. Le livre vert visait à provoquer la discussion et, en fait, après qu'il fut déposé à la Chambre des communes en février 1975, il allait provoquer un débat sans précédent à l'échelle nationale sur la politique d'immigration. Par la suite, un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes fut créé pour tenir des audiences publiques sur le livre vert controversé. Après avoir tenu 50 audiences publiques dans 21 villes du Canada et examiné plus de 1 400 mémoires qui lui furent présentés, le comité, ne négligeant aucun effort, produisit un rapport dont les recommandations jetèrent les bases de la nouvelle *Loi sur l'immigration*.

▲ La Loi sur l'immigration de 1976

La *Loi sur l'immigration*, pierre angulaire de la politique actuelle d'immigration, fut adoptée en 1976 et entra en vigueur en 1978. Elle établissait de nouvelles règles en précisant les principes et les objectifs fondamentaux de la politique canadienne en matière d'immigration. Mentionnons, entre autres, la promotion des objectifs démographiques, économiques, culturels et sociaux du Canada; la réunion des familles; le respect des obligations internationales du Canada à l'égard de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés (1951) et de son Protocole, que le Canada avait signés en 1969; la politique non discriminatoire; et la coopération entre tous les niveaux de gouvernement et le secteur bénévole pour l'établissement des immigrants dans la société canadienne.

Parmi les autres innovations importantes de la Loi, mentionnons une disposition obligeant le gouvernement à planifier l'immigration (c'est-à-dire à établir des objectifs pour les différentes catégories d'immigrants, etc.) et à consulter les provinces au sujet de la planification et de la gestion de l'immigration canadienne. L'inclusion d'une catégorie particulière pour les réfugiés, sélectionnés et admis séparément des immigrants, constitue une autre innovation importante de la nouvelle loi.

La Loi reconnaît essentiellement quatre catégories de personnes admissibles au statut d'immigrant reçu : 1) la catégorie de la famille, qui inclut les membres de la famille immédiate et les enfants à charge, les parents et les grands-parents de plus de 60 ans ou, si la personne est veuve ou incapable de gagner sa vie, de moins de 60 ans; 2) la catégorie des immigrants pour motifs humanitaires, qui inclut a) les réfugiés définis dans la Convention des Nations Unies de 1951 relative au statut des réfugiés et b) les personnes persécutées et déplacées qui ne sont pas considérées comme réfugiés en vertu de la définition rigide de l'ONU mais qui sont membres d'une catégorie spécialement désignée, créée par le Cabinet pour des motifs humanitaires; 3) les immigrants indépendants, qui comprennent des requérants qui demandent le statut de résident permanent de leur propre chef et qui sont sélectionnés au moyen du système de points, et 4) les parents aidés, c'est-à-dire des parents plus éloignés qui sont parrainés par un membre de la famille au Canada et qui satisfont à certains des critères de sélection de la catégorie des immigrants indépendants.

La *Loi sur l'immigration* de 1976 fit quasiment l'unanimité chez tous les partis de la Chambre des communes et fut approuvée de façon générale par les groupes d'intérêts publics et privés, les médias et les universitaires. Presque tous ces observateurs intéressés la décrivirent comme une mesure libérale et progressiste.

▲ La Loi sur la citoyenneté de 1977

Dans la foulée de la nouvelle *Loi sur l'immigration,* la *Loi sur la citoyenneté* de 1977 fut adoptée, et ses dispositions sur la nationalité sont toujours en vigueur aujourd'hui. La Loi définit le « citoyen » comme un « citoyen canadien » et déclare que non seulement les citoyens naturalisés et de souche ont droit de façon égale aux mêmes pouvoirs, droits et privilèges d'un citoyen, mais qu'ils sont assujettis de façon égale à toutes les obligations, fonctions et responsabilités d'un citoyen.

Si la *Loi sur la citoyenneté canadienne* de 1947 a connu un succès immédiat, elle n'en contenait pas moins des lacunes, notamment ses dispositions donnant lieu à un traitement discriminatoire des futurs Canadiens. En vertu de la loi de 1947, tous les non-Canadiens, y compris les sujets britanniques (les sujets britanniques étaient définis comme des citoyens de l'Australie, du Ceylan, de l'Inde, de la Nouvelle-Zélande, de la Rhodésie du Sud, de la République d'Afrique du Sud et du Royaume-Uni) devaient attendre cinq ans avant d'être naturalisés. Toutefois, les règles n'étaient plus les mêmes pour tous quand venait le temps d'appliquer ce principe à la citoyenneté canadienne. Car, contrairement à un étranger (défini dans la loi comme une « personne qui n'est pas un citoyen canadien, un citoyen du Commonwealth, un sujet britannique ou citoyen de la République d'Irlande »), un sujet britannique pouvait obtenir la citoyenneté canadienne sans être appelé à comparaître devant un juge ou sans devoir prêter le serment d'allégeance lors d'une cérémonie officielle.

Grâce aux attitudes nouvelles et au nombre sans cesse croissant d'immigrants non britanniques dans les années 1950 et 1960, le traitement différent accordé aux sujets britanniques et aux étrangers commença à être critiqué. La notion voulant que la citoyenneté soit un privilège et non un droit était également remise en question. En juin 1967, par exemple, lors d'une discussion sur certaines modifications à la *Loi sur la citoyenneté* canadienne, un député fit remarquer ceci :

> ***Ceux d'entre nous qui sont des citoyens de souche se demandent de plus en plus s'il faut perpétuer ce concept. Nous sommes enclins à croire qu'un immigrant reçu admis ici légalement, qui est au pays depuis une période de temps raisonnable, devrait obtenir le droit de devenir citoyen... À mon avis, cette distinction artificielle au sujet d'un droit qui existe en vertu du fait qu'on est né au Canada et non ailleurs sur cette petite planète devrait être examinée.***

C'est pour rectifier des anomalies de ce genre et corriger le traitement inégal accordé à des groupes de personnes différentes que la loi concernant la citoyenneté fut déposée à la Chambre des communes en mai 1974. Elle reçut la sanction royale le 16 juillet 1976 et entra en vigueur, de même que le *Règlement sur la citoyenneté,* le 15 février 1977. Dès lors, un meilleur accès et un traitement égal pour tous les requérants allaient être les principes directeurs de l'octroi de la citoyenneté canadienne.

▲ De nouveaux visages dans les rangs de l'immigration

Les changements apportés par l'abolition de la politique d'immigration raciste du Canada et l'instauration du système de points ne mirent pas longtemps à se concrétiser. En 1966, 87 p. 100 des immigrants du Canada étaient d'origine européenne, alors que seulement quatre ans plus tard, 50 p. 100 provenaient de régions tout à fait différentes du monde : les antilles, la Guyane, Haïti, Hong Kong, l'Inde, les Philippines et l'Indochine. Durant toutes les années 1970 et 1980, les nouveaux arrivants provenaient plus souvent qu'autrement d'Afrique, d'Asie, des antilles, d'Amérique latine et s'établissaient en nombres disproportionnés dans la vallée du Fraser (région densément peuplée de la Colombie-Britannique allant de Hope à Vancouver), dans la région de Toronto et dans l'agglomération de Montréal. Même pour l'observateur non averti, il était évident que les minorités raciales et ethniques visibles devenaient une composante importante du tissu social du Canada. Par contre, d'autres régions du pays comme les quatre provinces de l'Atlantique, demeuraient presque exemptes d'immigrants.

▲ HAUT TABLE DES MATIÈRES ◀ PAGE PRÉCÉDENTE PAGE SUIVANTE ▶

Le Ministère | Services aux visiteurs | Services aux immigrants | Services aux réfugiés | Services de citoyenneté | Demandes | Nouvelles | Publications | Liens

Accueil | Contacts | Recherche | Carte du site | English

Date de publication : 2000 10

Avis importants

Chapitre 6 (suite)

De nouvelles balises

- Les réfugiés
- Les réfugiés du Tibet
- Les Asiatiques de l'Ouganda
- Américains en âge de conscription au Canada
- Réfugiés du Chili
- Les réfugiés de la mer

▲ Les réfugiés

Après que le Canada eut supprimé la discrimination raciale et géographique de sa politique d'immigration et signé par la suite la Convention de Genève relative au statut de réfugiés et son Protocole de 1967 (document sur lequel le Canada apposa sa signature en 1969), les réfugiés de l'extérieur de l'Europe pouvaient demander et obtenaient souvent le droit d'immigrer au Canada.

Comme pour souligner l'importance de ces changements, Allan MacEachen, le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, déclara en 1969 : « Nous accorderons une plus grande attention à l'acceptation des réfugiés qui veulent s'établir au Canada et qui proviennent d'autres régions du monde. » Tout aussi à propos que cela puisse paraître, le Ministre fit cette promesse l'année après que le Canada accepta les Tchèques qui avaient fui leur pays lorsque les troupes du Pacte de Varsovie réprimèrent un soulèvement visant à soustraire la Tchécoslovaquie à la sphère d'influence de l'Union soviétique. Avant la fin de 1969, le Canada allait admettre quelque 12 000 de ces réfugiés. Durant les années 1970, le Canada allait avoir encore de nombreuses chances d'admettre d'autres groupes de réfugiés et, ce faisant, de respecter sa promesse. Au cours de cette décennie, le gouvernement et le peuple canadiens allaient être jugés par leur réaction aux importants mouvements de réfugiés à l'échelle internationale qui attirèrent particulièrement l'attention.

▲ Les réfugiés du Tibet

Les intentions se traduisirent en actions en 1971 et en 1972 lorsque le Canada accepta quelque 228 Tibétains. Tout comme leurs compatriotes, ces réfugiés avaient fui leur pays après son occupation par la Chine en 1959. Dirigés par le dalaï-lama ou chef spirituel, ils s'étaient réfugiés au Népal, mais n'y furent pas bien accueillis. Cependant, l'Inde leur donna toute l'assistance possible. En 1966, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés tenta d'amener le Canada à accepter quelques Tibétains, qui étaient tous des agriculteurs, et à leur permettre de se réétablir de façon permanente. Le Canada refusa la proposition voulant qu'on leur permette de s'établir en groupes.

N'eût été d'un haut-commissaire du Canada en Inde, James George, le sort de ces Tibétains serait peut-être resté lettre morte. À la fin des années 1960, grâce principalement aux efforts de M. George, des plans furent élaborés pour amener ce petit groupe de Tibétains au Canada où, malgré des difficultés initiales, ils s'adaptèrent rapidement et avec succès à la vie canadienne.

▲ Les Asiatiques de l'Ouganda

Parmi les nouveaux arrivants acceptés en provenance de l'Afrique ces années-là figuraient un groupe d'Asiatiques hautement qualifiés et bien instruits, qui avaient été expulsés de l'Ouganda par le décret d'Idi Amin Dada adopté en août 1972. En réponse à un appel urgent du gouvernement britannique, le gouvernement libéral de Pierre Trudeau décida d'accepter quelque 5 000 de ces réfugiés. Cependant, malgré l'entente tacite des partis de l'opposition, le gouvernement agit avec prudence, car il sentait une opposition marquée du public à l'exercice et craignait un ressac si les Asiatiques se voyaient accorder des privilèges spéciaux. Ce n'est que lorsque la situation devint plus critique, avec l'approche du délai d'expulsion, qu'Ottawa assouplit le système de points et les exigences médicales à l'égard des Asiatiques. Plus tard, 4 420 de ces réfugiés entraient au Canada, arrivant à bord d'un pont aérien d'urgence qui fut ouvert entre octobre et novembre 1972. Durant la première moitié de 1973, 1 278 autres Asiatiques arrivèrent indirectement d'Ouganda.

Immigrants asiatiques montant à bord d'un avion à l'aéroport d'Entebbe (Ouganda), 1972.

Collection Roger St. Vincent

▲ Américains en âge de conscription au Canada

Les conscrits réfractaires et les déserteurs militaires américains qui avaient demandé refuge au Canada durant la guerre du Vietnam allaient provoquer encore plus de controverse, notamment à cause du refus initial du gouvernement canadien d'admettre ceux qui ne pouvaient faire la preuve qu'ils avaient été renvoyés du service militaire (ce qui changea en 1968). Les conscrits réfractaires étaient habituellement des étudiants universitaires de la classe moyenne qui ne pouvaient plus reporter leur entrée dans le Selective Service System; par contre, les déserteurs étaient surtout des fils de gens de faible revenu et de la classe ouvrière qui étaient entrés dans les forces armées directement après l'école secondaire ou qui s'y étaient portés volontaires dans l'espoir d'y acquérir des compétences et d'élargir leurs horizons.

Dès 1965, le Canada allait devenir un paradis pour les conscrits et déserteurs américains. Comme ils n'étaient pas officiellement considérés comme réfugiés mais admis comme immigrants, on ne possède aucune estimation officielle du nombre de conscrits réfractaires et de déserteurs admis au Canada durant la guerre du Vietnam. Une estimation plus précise situe leur nombre entre 30 000 et 40 000. Que ce nombre soit exact ou non, il n'en demeure pas moins que l'immigration en provenance des États-Unis a été élevée durant toute la durée de la guerre et qu'en 1971 et 1972, le Canada a accueilli plus d'immigrants des États-Unis que de tout autre pays. Bien que certains des Américains transplantés chez nous rentrèrent chez eux après la guerre du Vietnam, la plupart d'entre eux prirent racine au Canada, constituant ainsi le groupe d'immigrants le plus important et le plus instruit que notre pays n'ait jamais accueilli.

Groupe de déserteurs de l'armée américaine qui ont fui vers le Canada, se retrouvant au Comité des déserteurs américains. Montréal (Québec), 7 février 1970.

Archives nationales du Canada (PA 153762)

▲ Réfugiés du Chili

Une controverse encore plus grande allait éclater lorsque plus de 7 000 Chiliens et autres réfugiés d'Amérique latine furent admis au Canada après le renversement violent du gouvernement socialiste-communiste démocratiquement élu de Salvador Allende en 1973. Les supporters chiliens et autres de l'ancien régime avaient fui la dictature militaire imposée par le général Pinochet, après le coup d'État.

Même si le Canada accepta des réfugiés, il le fit -- au moins au départ -- à contrecoeur. Malgré les pressions exercées par Amnistie Internationale, les églises, les syndicats et les groupes d'Amérique latine, le gouvernement mit du temps à réagir, soucieux de ne pas se mettre à dos le nouveau gouvernement du Chili et les États-Unis qui avaient déploré le glissement du Chili vers le chaos économique sous Allende. Des considérations idéologiques plutôt que raciales étaient apparemment devenues l'un des facteurs déterminants dans la politique d'admission des Chiliens au Canada.

▲ Les réfugiés de la mer

Le Canada fit preuve de beaucoup plus d'humanité dans l'accueil qu'il réserva aux « réfugiés de la mer », ces Vietnamiens, Laotiens et Kampuchéens qui fuyaient les régimes communistes après la chute de Saigon en 1975. En 1979 et 1980, le Canada accepta quelque 60 000 de ces réfugiés, dont la plupart avaient vécu plusieurs jours dans de petites embarcations qui prenaient l'eau, victimes d'attaques acharnées de pirates, avant de se retrouver dans des camps sordides en Thaïlande et en Malaisie. Ils constituaient 25 p. 100 de tous les nouveaux arrivants au pays entre 1978 et 1981, pourcentage très élevé compte tenu du fait que les réfugiés ne constituent normalement qu'environ 10 p. 100 du nombre annuel d'immigrants au Canada.

L'arrivée d'un petit bateau avec 162 réfugiés vietnamiens à son bord. Le bateau a sombré à quelques mètres de la côte. La plupart des réfugiés ont été rescapés et ont gagné la côte en toute sécurité.

HCNUR, K. Gaugler

Ce n'est pas avant 1978, cependant, que le mouvement des réfugiés de la mer au Canada prit de l'ampleur. L'élément déclencheur fut l'annonce que le Canada accueillerait 600 réfugiés qui se trouvaient à bord du *Hai Hong*, navire auquel le gouvernement malaysien avait refusé la permission d'entrer au port. L'année suivante, la défaite des libéraux et leur remplacement par le gouvernement progressiste conservateur de Joe Clark coïncidèrent avec une augmentation marquée du nombre de réfugiés qui fuyaient le Vietnam. Face aux pressions intenses des congrégations religieuses et d'autres organismes bénévoles, le gouvernement annonça en juillet 1979 qu'il allait admettre 50 000 réfugiés au Canada avant la fin de 1980. La décision prévoyait l'accueil de réfugiés parrainés par le secteur privé ou par le gouvernement, ce dernier convenant au départ d'accepter un réfugié pour chaque réfugié que des particuliers, des églises ou d'autres groupes de bénévoles s'engageraient à parrainer. Quelque 77 000 réfugiés indochinois entrèrent au Canada entre 1975 et 1981, et ce, en bonne partie grâce à la réponse généreuse du gouvernement de M. Clark.

Michael Ondaatje : auteur et cinéaste

Tous ceux qui ont vu *Le patient anglais : l'homme flambé* reconnaissent d'instinct qu'il s'agit de l'un des films les plus obsédants, les plus envoûtants et les plus merveilleux jamais réalisés. Mais le spectateur sait-il également que ce film a été tiré d'un roman primé, écrit par un Canadien, et que ce même Canadien est le coscénariste du film?

Michael Ondaatje s'est taillé une réputation internationale en tant que romancier, poète et cinéaste canadien. En réalité, il est né à Colombo, au Ceylan (Sri Lanka) le 12 septembre 1943, dans une famille privilégiée et exotique d'ascendance hollandaise, cinghalaise et tamoule. Il émigra au Canada en 1962, via l'Angleterre où il avait étudié au Dulwich College, à Londres.

Ondaatje poursuivit ses études à l'Université Bishop de Lennoxville, au Québec (1962-1964), au University College de l'Université de Toronto où il obtint un baccalauréat en 1965, et à l'Université Queen où il reçut une maîtrise en 1967.

Parmi les premiers recueils de poèmes de l'auteur, mentionnons *The Dainty Monsters* (1967), *The Man with Seven Toes* (1969) et *Rat Jelly* (1973). *Les oeuvres complètes de Billy the Kid* (poésie et prose), reconstitution semi-romancée de la vie du célèbre hors-la-loi, lui mérita le Prix du Gouverneur général en 1970. L'oeuvre fut adaptée à la scène et présentée à Toronto, New York et Stratford.

Son livre intitulé *Le blues de Buddy Bolden* (1976) fait appel à la fiction, à la réalité et à la poésie dans ce récit d'événements réels et imaginés dans la vie du cornettiste de jazz de la Nouvelle-Orléans, Buddy Bolden, alors que *Un air de famille* (1982) raconte la vie peu conventionnelle des parents et grands-parents d'Ondaatje. Un recueil de poèmes écrits entre 1963 et 1978, *There's a Trick with a Knife I'm Learning to Do*, lui mérita un deuxième Prix du Gouverneur général en 1979. Son ouvrage intitulé *La peau d'un lion* (1987), roman dont l'action se déroule à Toronto, reçut le prix Trillium.

Michael Ondaatje compte aussi plusieurs films à son actif dont *Sons of Captain Poetry*, qui porte sur le poète bp Nichol, *Carry On Crime and Punishment; The Clinton Special*, qui porte sur le spectacle agricole du Théâtre Passe-Muraille, et *Royal Canadian Hounds*.

L'auteur et cinéaste a combiné l'écriture et l'enseignement à l'Université York, de

Toronto, et édite des collections de poèmes et de récits. Il sera probablement mieux connu, cependant, pour son roman *Le patient anglais*, qui non seulement lui a valu le Prix du Gouverneur général pour les ouvrages de fiction en 1992 et le Booker Prize tant convoité, mais encore inspira le film qui rafla neuf oscars.

▲ HAUT TABLE DES MATIÈRES ◀ PAGE PRÉCÉDENTE PAGE SUIVANTE ▶

Le Ministère | Services aux visiteurs | Services aux immigrants | Services aux réfugiés | Services de citoyenneté | Demandes | Nouvelles | Publications | Liens

Accueil | Contacts | Recherche | Carte du site | English

Date de publication : 2000 10

Avis importants

LES ARTISANS de notre PATRIMOINE

La citoyenneté et l'immigration au Canada de 1900 à 1977

Chapitre 6 (fin)
De nouvelles balises

- L'intérêt des provinces pour l'immigration
- Multiculturalisme
- Que nous réserve l'avenir ?

▲ L'intérêt des provinces pour l'immigration

L'une des dispositions de la *Loi sur l'immigration* de 1976, qui autorise le ministre à conclure des ententes avec les provinces pour permettre l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques d'immigration, a facilité la négociation de plusieurs ententes fédérales-provinciales en matière d'immigration durant les années 1970. La plus importante de ces ententes -- et celle qui a provoqué la plus vaste couverture médiatique -- est l'entente conclue en 1978 avec le Québec, que l'on appelle l'Entente Cullen-Couture.

Durant les premières décennies qui ont suivi la Première Guerre mondiale, les Québécois et leurs politiciens s'intéressèrent peu au rôle positif que l'immigration pouvait jouer dans le développement économique et culturel de la province. Cette attitude commença à changer durant la Révolution tranquille des années 1960 lorsque le gouvernement libéral de Jean Lesage annonça, en 1965, la création d'un service d'immigration du Québec. Essentiellement un exercice théorique, cette initiative fut éclipsée en 1968 par la création d'un ministère de l'Immigration par le gouvernement de l'Union nationale dans le but de promouvoir l'intégration des immigrants à la société francophone du Québec. La même année, le gouvernement du Québec signa une entente avec le gouvernement fédéral pour affecter des fonctionnaires du Québec aux bureaux fédéraux d'immigration à l'étranger dans le but de faciliter la sélection d'immigrants convenant au Québec. Cette mesure fut suivie; sept ans plus tard; par l'Entente Bienvenue-Andras qui autorisait le Québec à interviewer des candidats immigrants et à faire des recommandations aux agents fédéraux des visas.

Lorsque le Parti québécois prit le pouvoir avec René Lévesque en 1976, il accorda la priorité absolue à l'immigration. En fait, l'immigration fut l'une des premières questions que le nouveau gouvernement souleva avec Ottawa, le Québec exerçant des pressions pour obtenir la gamme complète des pouvoirs dans ce domaine. Deux ans plus tard, l'Entente Cullen-Couture était conclue. Cette entente-

jalon déclarait que l'immigration au Québec devait contribuer au développement social et culturel de la province et donnait au Québec un droit de regard sur la sélection des immigrants de la catégorie des indépendants (travailleurs qualifiés et gens d'affaires avec les personnes à leur charge) et celle des réfugiés à l'étranger. En outre, l'entente autorisait la province à déterminer les critères financiers et autres pour le parrainage des immigrants de la catégorie des parents et des parents aidés.

▲ Multiculturalisme

Le multiculturalisme est une autre question liée à l'immigration qui s'est imposée durant les années 1970. Le concept fut projeté sur la scène politique le 8 octobre 1971 lorsque Pierre Trudeau annonça à la Chambre des communes que son gouvernement allait adopter une politique du multiculturalisme dans le cadre du bilinguisme.

Lorsqu'il fit cette annonce, M. Trudeau omit d'expliquer pourquoi son gouvernement adoptait officiellement un tel concept. Il prit soin de ne pas mentionner que le multiculturalisme visait à persuader les Canadiens non anglophones et non francophones d'accepter le bilinguisme officiel, politique fédérale instituée en 1969 par suite de l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*. Conçu pour promouvoir l'égalité du français et de l'anglais dans toutes les activités du gouvernement fédéral, le bilinguisme officiel avait été chaudement recommandé par la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (la Commission Laurendeau-Dunton), créée en 1963 pour faire enquête sur l'utilisation du français et le statut des Canadiens français au Canada. Pour ses parrains, la politique du bilinguisme semblait la réponse logique au nationalisme bouillonnant qui ébranla le Québec dans les années 1960. Cependant, la politique du multiculturalisme ne recueillit jamais l'appui général.

Dès le départ, le bilinguisme officiel souleva de l'opposition dans tout le pays. Mais c'est dans l'Ouest que les gens y étaient le plus réfractaires. Les habitants de l'Ouest d'origine ukrainienne, allemande ou d'autres souches non anglophones ou non francophones voulaient savoir pourquoi le gouvernement fédéral accordait moins d'importance à leur culture qu'à celle des minorités francophones beaucoup plus faibles dans l'ouest du Canada.

Le gouvernement Trudeau répondit à l'influence grandissante de ce que l'on appelait la « troisième force » dans la société canadienne en adoptant les recommandations de la Commission Laurendeau-Dunton visant à préserver les contributions d'autres groupes « ethniques » (à l'exclusion des peuples autochtones) à l'enrichissement culturel du Canada. Ces recommandations prévoyaient l'adoption d'une politique du multiculturalisme dans un cadre bilingue. En soi, le multiculturalisme n'avait rien de nouveau. C'était simplement une vieille préoccupation dotée d'un nouveau nom. Mais peu importe sous quel couvert on le présentait, ceux qui l'adoptaient visaient à promouvoir l'égalité et le respect entre les différents groupes ethniques et culturels du Canada.

Pour appliquer sa nouvelle politique, le gouvernement nomma un ministre responsable du multiculturalisme en 1972 et, en 1973, créa le Conseil canadien du multiculturalisme et la Direction générale du multiculturalisme au Secrétariat d'État. À l'instar du bilinguisme officiel, le multiculturalisme allait provoquer de l'opposition, dont une bonne partie s'amplifia au cours des turbulentes années 1980, où le Canada dut affronter certains des problèmes les plus difficiles de son histoire en matière d'immigration, problèmes de nature à éprouver ceux qui font la loi comme ceux qui l'appliquent.

Wilder Penfield :
pionnier de la médecine et auteur

Le neurochirurgien et scientifique Wilder Penfield (1891-1976) se démarque certainement des immigrants américains qui ont apporté une contribution remarquable au Canada. Les réalisations notables du Dr Penfield en médecine lui ont valu de nombreux éloges tant au Canada qu'à l'étranger, et ont permis de mieux faire reconnaître la communauté médicale montréalaise.

Né à Spokane, Washington, en 1891, Wilder Penfield obtint un baccalauréat en littérature de la Princeton University en 1913. Il fréquenta ensuite le Merton College, à Oxford, où il fut influencé par deux grands professeurs de médecine, le célèbre médecin canadien Sir William Osler, qui devint le héros de sa vie, et l'éminent neurophysiologiste, Charles Sherrington. Après avoir obtenu un doctorat en médecine de la Johns Hopkins University en 1918, le jeune médecin travailla comme chirurgien au Presbyterian Hospital (affilié à la Columbia University) à New York, et au New York Neurological Institute de 1921 à 1928.

En 1928, Wilder Penfield devint professeur de neurologie et de neurochirurgie à l'Université McGill de Montréal. S'intéressant à l'énigme de l'épilepsie, il entreprit la schématisation du cerveau humain et, avec des collègues, rédigea des documents scientifiques, des ouvrages et des monographies qui allaient devenir des ouvrages de référence sur le fonctionnement du cerveau.

Lorsque l'Institut neurologique de Montréal ouvrit ses portes en 1934, Wilder Penfield devint le premier directeur du premier établissement au monde à se consacrer exclusivement au traitement des maladies nerveuses. L'ouverture officielle, le 27 septembre 1934, fut le point culminant de plusieurs années de planification, dans laquelle le chirurgien et professeur avait joué un rôle de premier plan. Dans ses nouvelles fonctions, le Dr Penfield présidait aux destinées d'un institut dont la tâche, comme il le décrivit si bien, allait être « de mieux faire comprendre les maladies du système nerveux, afin que nous puissions disposer d'un traitement pour guérir les personnes atteintes de ces maladies ».

Même si Wilder Penfield prit sa retraite en 1960, il continua de mener une vie très active, devenant le premier directeur de l'Institut Vanier de la famille, un fervent supporter de l'éducation universitaire et auteur de plusieurs ouvrages. Parmi les écrits des 15 dernières années de sa vie, mentionnons *The Mystery of the Mind* (1975), qui résume ses opinions sur le problème de l'intelligence et du cerveau et *No Man Alone* (1977), une autobiographie de ses premières années, soit de 1891 à 1934. Parmi ses ouvrages précédents, on note deux romans historiques -- *No Other Gods* (1954) et *The Torch* (1960) -- qui ont eu de nombreux lecteurs.

L'héritage le plus impérissable de Wilder Penfield est sans aucun doute son travail à l'Institut neurologique de Montréal, qui jouit d'une réputation internationale. L'hôpital, qui a été intégré à un complexe de recherche sur le cerveau, est reconnu à ce jour comme centre d'études du cerveau humain. Il est aussi un modèle pour des établissements semblables dans le monde entier.

Que nous réserve l'avenir ?

Les modèles d'immigration qui, de façon si évidente, ont modifié le caractère actuel des plus grandes villes du Canada, étaient bien en place lorsque M. Trudeau annonça sa politique de multiculturalisme en 1971. Ces modèles étaient le résultat direct de la décision du gouvernement, dans les années 1960, de rejeter la politique d'immigration raciste du Canada, tout comme la colonisation et le développement rapide des provinces des Prairies étaient la conséquence directe de la décision du gouvernement de promouvoir l'immigration de « robustes paysans en manteaux de peau de mouton ». Ce sont des décisions progressistes comme celles-là qui ont ouvert les portes de notre pays à des vagues successives d'immigrants, apportant chacune sa contribution au Canada. Ces décisions politiques opportunes ont aidé à créer le Canada dynamique que nous connaissons aujourd'hui, un pays que la confiance progressive en lui-même a mené à adopter la *Loi sur la citoyenneté canadienne* de 1947 et la *Loi sur la citoyenneté* de 1977. On se demande quelles décisions régiront la politique d'immigration au cours des prochaines années et comment l'immigration qui en découlera façonnera le Canada de demain.

HAUT TABLE DES MATIÈRES PAGE PRÉCÉDENTE PAGE SUIVANTE

Le Ministère | Services aux visiteurs | Services aux immigrants | Services aux réfugiés | Services de citoyenneté | Demandes | Nouvelles | Publications | Liens

Accueil | Contacts | Recherche | Carte du site | English

Date de publication : 2000 10

Avis importants

Sources

ABELLA, Rosalie. "Welcome to Pier 21. Welcome to Canada", *The Globe and Mail*, Toronto, 2 juillet 1999.

ARCHIVES NATIONALES DU CANADA. Dossiers Robert Borden. MG 26H, vol. 336. s.l.n.d., s.n.

AVERY, Donald. *Dangerous Foreigners: European Immigrant Workers and Labour Radicalism in Canada, 1896-1932*, Toronto, McClelland and Stewart, 1979.

BATA, Thomas. *Shoemaker to the World*, Toronto, Stoddart, 1990.

BROWN, Robert Craig, et Ramsay Cook. *Canada 1896-1921: A Nation Transformed*, Toronto, McClelland and Stewart, 1974.

CANADA. MINISTERE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION, Statistiques inédites, s.l.n.d., s.n.

CANADA. MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN. Commission des lieux et monuments historiques du Canada, dossier d'information sur Cyril Genik, s.l.n.d., s.n.

CANADA. PARLEMENT. CHAMBRE DES COMMUNES. Débats, avril 1902, juillet 1903, mai 1906, juin, 1906, octobre 1945, mai 1947, juin 1973, juillet 1973.

CERCLE DU LIVRE DE FRANCE et SECRÉTARIAT D'ÉTAT DU CANADA, DIVISION DU MULTICULTURALISME. *Les Rameaux de la famille canadienne*. Éd. rev. et corr. Ottawa, en collab. avec le Centre d'édition du gouvernement du Canada, 1980.

COLOMBO, John Robert. *Colombo's Canadian References*, Toronto, Oxford University Press, 1976.

CORPUS INFORMATION SERVICES ET AL. *The Canadian Family Tree*, Toronto et Ottawa : Corpus Information Services avec la Direction du multiculturalism du Secrétariat d'État et la Centre d'édition

du gouvernement du Canada, Approvisionnements et services Canada, 1979.

CREIGHTON, Donald. *The Forked Road: Canada 1939-1957,* Toronto, McClelland and Stewart, 1976.

GWYN, Sandra. *Tapestry of War: A Private View of Canadians in the Great War,* Toronto, Harper Collins, 1992.

HAMILTON, Robert, et Dorothy Shields. *The Dictionary of Canadian Quotations and Phrases,* Éd. rev. et corr., Toronto, McClelland and Stewart, 1979.

HAWKINS, Freda. *Critical Years in Immigration: Canada and Australia Compared,* Kingston, McGill-Queen's University Press, 1989.

IGNATIEFF, George. *The Making of a Peacemonger: The Memoirs of George Ignatieff,* Toronto, University of Toronto Press, 1985.

IVANY, Kathryn. *Une Colonie de Britanniques,* Horizon Canada 7, 82: 1958-1963.

KEENLEYSIDE, Hugh. *Memoirs of Hugh L. Keenleyside,* tome II, Toronto, McClelland and Stewart, 1982.

KELLY, Ninette, et Michael Trebilcock. *The Making of a Mosaic: A History of Canadian Immigration Policy,* Toronto, University of Toronto Press, 1998.

KNOWLES, Valerie. *Strangers at Our Gates: Canadian Immigration and Immigration Policy, 1540-1997,* Éd. rev. et corr., Toronto, Dundurn, 1997.

KRAWCHUK, Peter, éd. *Reminiscences of Courage and Hope: Stories of Ukrainian Women Pioneers,* traduction de Michael Ukas, Toronto, Kobzar, 1991.

LEHR, John. *Un nouveau nid,* Horizon Canada 3, 36: 854-59. s.l.n.d., s.n.

McINNES, Marvin. "Migration", planche 27, Extrait de *Addressing the Twentieth Century, 1891-1961,* publié par Donald Kerr, Deryck W. Holdsworth et Susan L. Laskin, Historical Atlas of Canada, tome III, Toronto, University of Toronto Press, 1990.

MARCHILDON, Gregory. *Profits and Politics: Beaverbrook and the Gilded Age of Canadian Finance,* Toronto, University of Toronto Press, 1996.

MARTIN, Paul. *Far From Home. A Very Public Life,* tome I, Ottawa, Deneau, 1984.

MORTON, Desmond. *A Short History of Canada,* Edmonton, Hurtig, 1983.

MULTICULTURALISME ET CITOYENNETÉ CANADA. *Évolution de la législation sur la citoyenneté canadienne,* préparé par William Kaplan, Ottawa, Multiculturalisme et Citoyenneté Canada, 1991. Archives nationales du Canada, documents Robert Borden, MG26H, vol. 336.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. *Tendances des*

migrations internationales : rapport annuel, 1998, Paris, OCDE, 1998.

« Policy at Bankrupt Level », éditorial, *The Globe and Mail,* Toronto, 28 mai 1947.

POTESTIO, John. *From Navvies to Contractors: The History of Vincenzo and Giovanni Veltri, Founders of R.F. Welch Ltd., 1885-1931,* thèse de maîtrise. s.l., Lakehead University, 1981.

POTVIN, Rose, éd. *Passion and Conviction: The Letters of Graham Spry,* Regina, University of Regina, 1992.

RAMIREZ, Bruno. *Les Italiens au Canada,* Horizon Canada 1, 7: 164-68. s.l.n.d., s.n.

STATISTIQUE CANADA. *Canada 1950 : Manuel officiel des conditions présentes et des progrès récents.* Ottawa, Bureau fédéral de la statistique, 1950.

STATISTIQUE CANADA. Site Web mondial, http://www.statcan.ca.

STORY, Norah. *The Oxford Companion to Canadian History and Literature,* Toronto, Oxford University Press, 1967.

SUNAHARA, ann. « Japonais », *Encyclopédie du Canada,* 2: 11045, 2e éd., Montréal, Éditions A. Stanké, 1987.

URQUHART, M.C., éd. *Historical Statistics of Canada,* Toronto, Macmillan, 1965.

VELTRI, Giovanni. *Memoirs of Giovanni Veltri.* traduction de John Potestio, Toronto, Multicultural History Society et Fondation du patrimoine ontarien, 1987.

WHETTON, Cecilia. *The Promised Land: The Story of the Barr Colonists.* Lloydminster, Lloydminster Times, 1953.

▲ HAUT TABLE DES MATIÈRES ◀ PAGE PRÉCÉDENTE PAGE SUIVANTE ▶

Le Ministère | Services aux visiteurs | Services aux immigrants | Services aux réfugiés | Services de citoyenneté | Demandes | Nouvelles | Publications | Liens

Accueil | Contacts | Recherche | Carte du site | English

Date de publication : 2000 10

Avis importants